



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2023

Papeete, le 5 septembre 2023

N° 2023-9/PV

PROCÈS-VERBAL

Première séance : mardi 1^{er} août 2023 à 9 heures 24 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	4
– Rapport n° 58-2023 sur le projet de loi du pays portant modification du code des impôts.....	4
– Rapport n° 59-2023 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 3 du budget général pour l'année 2023	34
– Rapport n° 60-2023 relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023	34
– Rapport n° 61-2023 relatif à un projet de délibération portant prorogation du Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021	104
EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE	120
CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE	120
CLÔTURE DE LA SÉANCE	121

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : Chers collègues, bonjour à tous. En notre nom, j'adresse la bienvenue et nos salutations à Monsieur le Président de la Polynésie, ainsi qu'à Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, nos amis du public qui se sont joints également à cette séance de ce matin, nos collègues de la presse, et bien entendu à tous nos médias qui nous suivent en ce moment, *bonjour à toutes et à tous.*

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1343/2023/APF/SG du 18 juillet 2023 et je demande, sans plus tarder, à Madame la secrétaire générale de bien vouloir faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M ^{me}	Boudouani-Chaumette	Teave	présente
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Chailloux	Steve	présent
M.	Cowan	Mike	présent
M.	Flohr	Henri	absent
M.	Flores	Bruno	présent
M ^{me}	Flores	Rachelle	présente
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M.	Fritch	Édouard	présent
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Géros	Antony	présent
M ^{me}	Haiti	Pascale	présente
M.	Hamblin	Ueva	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M.	Hoiore	Tevaipaea	présent
M ^{me}	Homai	Odette	présente
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	présent
M ^{me}	Kohumoetini	Marielle	présente
M ^{me}	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	absente
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Le Gayic	Tematai	présent
M.	Lissant	Simplicio	présent
M.	Loussan	Cliff	présent
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M.	Maono	Vincent	présent
M.	Maraeura	Tahuhu	présent
M ^{me}	Morgant-Cross	Hinamoeura	absente
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Pahio-Jennings	Patricia	présente
M ^{me}	Puchon	Cathy	présente
M ^{me}	Punua-Taae	Sonia	présente

M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Salmon	Allen	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M.	Teagai	Ernest	présent
M.	Temarii	Ah Ky	présent
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Teraiarue	Tevahiarui	présent
M.	Teremate	Ruben	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaurui	présente
M.	Terou	Pierre	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	présent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	présente
M ^{me}	Tiatoa	Sylvana	présente
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M ^{me}	Tuahu	Vahinetua	présente
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	présente
M ^{me}	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Éliane Tevahitua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Minarii Galenon Taupua, Tevaiti-Ariipaea Pomare, Taivini Teai, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal, Nahema Temarii, Jordy Chan.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Veuillez donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 8199 - 9 h	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Vahinetua Tuahu
N° 8200 - 9 h	Hinamoeura Morgant-Cross	Jeanne Vaianui
N° 8198 - 9 h	Joëlle Frebault	Yseult Butcher-Ferry
N° 8197 - 9 h	Henri Flohr	Sonia Punua-Taae
N° 8196 - 9 h 15	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 8201 - 10 h 58	Benoit Kautai	Pascale Haiti
N° 8203 - 11 h 1	Édouard Fritch	Tepuaurui Teriitahi
N° 8204 - 11 h 31	Frédéric Riveta	Gaston Tong Sang
N° 8205 - 13 h 46	Michel Buillard	Cathy Puchon
N° 8206 - 14 h 8	Gaston Tong Sang	Frédéric Riveta
N° 8207 - 14 h 8	Tahuu Maraeura	Teura Iriti
N° 8208 - 15 h 5	Lana Tetuanui	Simplicio Lissant
N° 8209 - 16 h 22	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 8210 - 17 h 21	Pascale Haiti	Benoit Kautai
N° 8211 - 17 h 52	Yseult Butcher-Ferry	Lana Tetuanui
N° 8212 - 17 h 52	Joëlle Frebault	Simplicio Lissant
N° 8213 - 17 h 56	Steve Chailloux	Cliff Loussan
N° 8214 - 18 h 7	Tematai Le Gayic	Elise Vanaa

N° 8215 - 18 h 19	Lana Tetuanui	Yseult Butcher-Ferry
N° 8216 - 19 h 56	Frédéric Riveta	Pascale Haiti

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Le quorum étant constitué, je demande à Madame la secrétaire générale de bien vouloir donner lecture de l'ordre du jour et de son complément.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie la semaine dernière vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, du projet de loi du pays et des délibérations ;*
- III) *Examen de la correspondance ;*
- IV) *Clôture de la session extraordinaire ;*
- V) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Je demande à notre assemblée d'adopter cet ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

RAPPORT N° 58-2023 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DU CODE DES IMPÔTS

Présenté par M. et M^{me} les représentants Cliff Loussan et Elise Vanaa

Le président : L'ordre du jour étant approuvé, nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, des projets de loi du pays et de délibérations.

On va commencer par le rapport 58-2023 relatif au projet de loi du pays portant modification du code des impôts.

Le gouvernement veut-il faire une présentation synthétique ? Monsieur le ministre.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, Mesdames et Messieurs les spectateurs, téléspectateurs et auditeurs qui suivez nos débats, Mesdames et Messieurs, chers amis, *bonjour*.

Je souhaite apporter des éléments d'ensemble sur les textes qui sont aujourd'hui présentés au vote de l'assemblée. Ces textes constituent les premières mesures budgétaires et fiscales de notre programme politique. Le projet de loi du pays modifiant le code des impôts est le premier que nous soumettons à votre assemblée. À l'identique, le collectif budgétaire est le tout premier de la nouvelle mandature et du nouveau gouvernement.

Au travers de ces textes, le gouvernement ne s'est pas contenté d'ajustements comptables sur des opérations déjà arbitrées et démarrées par la précédente équipe gouvernementale. Le gouvernement ne s'est pas non plus contenté d'ajustements à la marge sur la fiscalité. Il convenait en effet d'annoncer les premières mesures de notre gouvernement aux premiers rangs desquels la suppression de la contribution pour la solidarité — la taxe CPS — dès le 1^{er} octobre.

Ces textes, par les mesures qui les composent, annoncent la direction qui sera prise par les mesures très attendues des Polynésiens. La suppression de la contribution pour la solidarité sera effective au 1^{er} octobre 2023, sans fiscalité nouvelle sur l'exercice. Le manque à gagner sur les trois derniers mois de 2023 est évalué à 2,580 milliards F CFP. Une subvention du budget général au fonds de la protection sociale universelle viendra le compenser. De même, une subvention complémentaire de 1,200 milliard F CFP pour le fonds de régulation des prix des hydrocarbures va éviter la hausse des prix de l'électricité d'ici la fin de l'année. Elle permettra le retour progressif à l'équilibre financier de la concession de service public de fourniture de l'électricité en passant par une baisse du prix du gazole destiné à EDT pour l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique sur Tahiti dès le mois d'août.

Le gouvernement a par ailleurs décidé d'amorcer sans tarder la trajectoire de désendettement du Pays. Pour ce faire, il prévoit d'annuler partiellement une partie de ses emprunts pour 3 milliards de francs mais aussi d'améliorer la capacité d'autofinancement de la collectivité. Il a donc été procédé à un cadrage budgétaire stricte pour maîtriser les dépenses publiques.

Le collectif budgétaire n° 3 du budget général va aussi permettre de consacrer les moyens nécessaires à la couverture des dépenses obligatoires et de respecter les engagements pris. Pour mémoire, les dépenses obligatoires s'élèvent à 4,889 milliards F CFP, dont une provision pour rattrapage au fonds intercommunal de péréquation de l'ordre de 2,783 milliards F CFP.

Au titre des engagements pris par l'ancien gouvernement, on retiendra principalement 1,435 milliard F CFP pour la construction de pôle de santé mentale, la participation aux Jeux Olympiques de 2024 pour 1,269 milliard F CFP et la participation aux Jeux du Pacifique aux Îles Salomon pour 160 millions F CFP.

Je laisse le soin à chaque ministre de préciser les moyens dont il a souhaité disposer pour faire face aux engagements pris par l'ancien gouvernement et pour lancer ces nouvelles actions.

S'agissant du collectif budgétaire n° 4 des comptes d'affectation spéciale concernant le fonds de régulation des prix des hydrocarbures, le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures et le fonds de la protection sociale universelle, il est le pendant du collectif budgétaire du Pays. Les subventions accordées par la collectivité dans la modification du budget général sont constatées dans les différents comptes.

Le projet de loi du pays modifiant le code des impôts vient en appui du collectif budgétaire et permet de prendre une série de mesures en faveur du soutien de la consommation et de l'activité économique, du développement des très petites entreprises et d'une meilleure lisibilité de la réglementation. Notamment le projet de loi du pays intègre la suppression au 1^{er} octobre 2023 de la contribution pour la solidarité créée par la loi du pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021.

Pour faciliter la vie et le développement des entreprises du pays, le projet de loi du pays propose au 1^{er} janvier 2024 un allègement des conditions d'accès au régime fiscal des très petites entreprises, gage de simplification pour les contribuables éligibles.

Afin de favoriser et encourager la concurrence et diversifier l'offre de transport à destination des touristes et des populations des îles éloignées, le dispositif initial de défiscalisation concernant le secteur du transport aérien, interinsulaire ou international est rétabli sans condition liée aux caractéristiques des aéronefs.

Enfin, plusieurs mesures sont proposées par le gouvernement dans un souci d'amélioration de la lisibilité de la réglementation.

Voici en quelques mots les éléments que je souhaitais partager avec vous avant l'examen détaillé de cette série de textes.

Merci bien. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Je cède la parole maintenant au rapporteur de ce projet de texte.

M. Cliff Loussan : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président du gouvernement de la Polynésie française, Monsieur le président *et père* Oscar Manutahi Temaru, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Madame et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs des médias, chers internautes, cher public ici présent, *bonjour*.

Par lettre n° 4941/PR du 12 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant modification du code des impôts.

Le présent projet de texte a pour objectif de modifier les dispositions en faveur du soutien de la consommation, de l'activité économique et du développement des très petites entreprises (dans la partie I) avec : la suppression de la contribution pour la solidarité ; la modification des obligations relatives au bénéfice du régime fiscal simplifié des très petites entreprises ; la modification des conditions d'admission au régime de la franchise en base de TVA ; l'exonération de la TVA sur les produits utilisés en boulangerie ; et la modification du dispositif de défiscalisation concernant le secteur du transport aérien interinsulaire ou international.

Également, ce projet de loi du pays apporte plusieurs précisions aux dispositifs fiscaux actuels (dans la partie II).

Concernant le dispositif de réduction d'impôt à l'impôt foncier sur les propriétés bâties relative à l'installation de panneaux photovoltaïques, il s'agit de le limiter aux seules acquisitions et installations initiales d'équipements photovoltaïques. Ainsi, le remplacement desdits équipements exclut l'octroi de ladite réduction et de plus, la nature desdits équipements est désormais précisée.

Sont également proposées des clarifications relatives aux modalités d'application du régime d'intégration fiscale telles qu'une modification du critère de détention requis pour accéder au régime en question en le faisant passer de 75 % à 95 %, le versement des acomptes d'impôt sur les sociétés par la seule société mère, l'insertion des dispositions relatives à la contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices des sociétés et autres personnes morales, l'insertion des dispositions relatives aux amortissements réputés différés, ainsi qu'une clarification des dispositions en matière de produits de participation.

S'agissant des avantages fiscaux, il est précisé qu'en cas de cumul d'avantages, parmi lesquels une imputation de droits est limitée à un plafond en pourcentage de l'impôt brut, cette imputation ne peut être supérieure audit plafond.

Concernant la condition d'octroi d'avantages fiscaux tenant au dépôt des déclarations, il est précisé que lorsqu'une déclaration est déposée après les 30 jours d'une première mise en demeure, l'imputation d'avantages fiscaux ne sera pas permise.

Concernant le montant de l'acompte provisionnel, il est désormais calculé selon le montant de l'impôt mis en recouvrement en année N-1, net de tous crédits, réductions ou exonérations d'impôt.

Et enfin, il est proposé d'instaurer une dispense de signature manuscrite de la réclamation contentieuse, dès lors que cette dernière est introduite par voie électronique *via* le téléservice « *Mesimpôts* ».

Lors de la commission, l'examen du présent projet de loi du pays par la commission, dans sa séance du 20 juillet 2023, a suscité de nombreux échanges. D'abord, la suppression de la contribution pour la solidarité, il a été indiqué la nécessité, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurelles pour combler le « manque à gagner » causé par la suppression de cette taxe, qui représentait un gain approximatif de 8 milliards F CFP pour le budget du Pays.

Puis, les échanges ont porté sur la nécessaire réforme de la PSG, et notamment de son financement, qui pèse aujourd'hui sur le coût du travail. À ce titre, il a été rappelé que la PSG repose essentiellement sur ses cotisations et aussi que le coût du travail permet le financement des prestations sanitaires et sociales dont bénéficient les ressortissants de la CPS. Il a d'ailleurs été soumis l'idée de faire voter le « budget unifié » de la PSG à l'assemblée de la Polynésie française, au même titre que le budget du Pays, à l'instar de l'Assemblée nationale qui vote tous les ans la loi de financement de la sécurité sociale. Aussi, une demande a été formulée quant à l'existence d'un plan de maîtrise des dépenses de santé, et notamment des modalités de traitement de la longue maladie. À ce jour, ce serait près de 3 000 dossiers de demandes de « carnets rouges » qui seraient en attente d'instruction.

Sur le régime fiscal simplifié des TPE, l'augmentation du seuil d'imposition sur les transactions passant de 5 à 10 millions F CFP de chiffres d'affaires réalisés concernerait 800 entreprises individuelles, qui s'ajoutent aux 20 700 entreprises réalisant un chiffre d'affaires entre 0 et 5 millions F CFP déjà imposés.

S'agissant de la défiscalisation concernant le secteur du transport aérien, notamment interinsulaire, il a été rappelé que le secteur du tourisme se porte mieux en Polynésie depuis la sortie de la crise Covid. Ainsi, cette mesure permettra une redistribution du tourisme qui actuellement ne bénéficie toujours qu'aux mêmes îles ; et elle permettra aussi la poursuite du désenclavement des îles éloignées et l'amélioration du fret aérien, entraînant ainsi une baisse des prix au profit direct des consommateurs.

Sur les modalités d'application du régime d'intégration fiscale, seules les filiales détenues à 95 % par la société-mère y sont éligibles. Pour l'heure, il y a un dossier de candidature. Sur ce point, il a été soulevé la nécessité de pouvoir imposer mieux les multinationales implantées en Polynésie.

Sur les modalités d'imputation des avantages fiscaux, il est ainsi précisé aux entreprises bénéficiant desdits avantages la possibilité de les exercer qu'à hauteur de 50 % de l'impôt, chaque année. Cette mesure est clarifiée, afin de permettre aux entreprises de mieux lire le dispositif et au Pays de se préserver d'un manque à gagner.

Enfin, il a été abordé l'avancée des travaux en matière de signature électronique, qui devraient aboutir dans le courant de l'année, avec des premiers déploiements dès l'année prochaine.

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter ce projet de loi du pays.

Merci.

Le président : Merci. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : le groupe Tavini huiraatira 36 minutes, le groupe Tapura huiraatira dispose de 15 minutes et les non-inscrits de 3 minutes chacun.

J'invite le représentant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, chers collaborateurs

des cabinets et des ministères, de l'assemblée et des élus, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, *bonjour*.

Ainsi donc, voici le premier projet de loi du pays présenté par le gouvernement Brotherson avec son lot de mesures à caractère fiscal censées incarner le soutien du Pays à la consommation des ménages, à l'activité économique en général et au développement des très petites entreprises en particulier. Autant de nouvelles dispositions qui vont avoir un impact budgétaire certain, avec des résultats qui risquent cependant d'être mitigés, pour ne pas dire insignifiants.

Pour ce qui est du *timing*, saluons quand même la diligence avec laquelle les services des finances ont mis en musique cette mesure portée par la plupart des partis d'opposition durant la dernière campagne des élections territoriales, à savoir la suppression de la contribution pour la solidarité, la fameuse TVA sociale.

Désolée néanmoins si la dérangeante question orale posée par le groupe Tapura huiraatira lors de la dernière séance sur la fin promise de la TVA sociale aura eu pour effet de bouleverser le calendrier initial et de vous obliger à un surcroît d'imagination. Car cette suppression, Monsieur le Président, que vous n'aviez pas forcément prévue maintenant, que vous vouliez — et je vous cite : « programmée dans le temps » —, histoire, je suppose, en bon dirigeant de bien faire les choses et d'évaluer les conséquences de vos décisions fiscales, on va expliciter comment on le fait, aviez-vous-même annoncé au début du mois de mai dans une interview à *Tahiti Infos* sous le titre un peu provocateur — je vous cite encore : « On n'est plus en 2004, on a changé d'époque ».

Finalement, ce retrait apparaît plutôt brusque, pour ne pas dire précipité, plus démagogique que réaliste, limite imprudent.

S'agissant de la méthodologie, et surtout de la suite quant à la pérennité des financements de la protection sociale généralisée, en revanche, nous restons sur notre faim, voire un peu déboussolés, car entre votre ministre des finances, toujours aussi peu prolixe en commission législative, qui semble avancer à tâtons malgré un environnement économique plutôt favorable, et son collègue de la santé qui annonce allègrement aux administrateurs de la CPS que le budget du Pays va compenser pour l'année prochaine — et là, je le cite : « Tout en se félicitant d'une situation d'équilibre au sein de la Caisse grâce au niveau d'emploi salariés exceptionnel ». Fruit, je le rappelle au passage, du travail du gouvernement précédent.

Mais si la Caisse est à l'équilibre et la TVA sociale injustifiée, pourquoi le pays doit-il donner 2,6 milliards cette année et près de 8 milliards l'an prochain ? Vous l'aurez compris, nous ne savons plus à quel saint nous vouer. Or nous avons besoin de savoir où l'on va, notre pays a besoin de savoir où il est mené.

Alors certes, à partir du 1^{er} octobre, les ménages polynésiens ne verront plus apparaître la taxation exceptionnelle de 1 % sur leur ticket de caisse. À chacun de mesurer l'importance de l'économie ainsi réalisée et le réel impact sur leur pouvoir d'achat. Il n'est pas en effet dit que la population en ressente réellement les effets. C'est le ministre des finances lui-même qui l'affirmait lors d'une précédente commission des finances — je le cite : « Ce n'est pas parce qu'on va enlever la TVA sociale que les prix vont baisser. » Vous l'aviez vous-même soutenu, Monsieur le Président, lors d'une séance plénière suivante en expliquant qu'une baisse ne serait pas mécanique.

Je réitère ici une question que j'ai posée en commission : comment pouvez-vous nous garantir que les prix baisseront et que le pouvoir d'achat de nos concitoyens augmentera ?

Le ministre des finances nous dit attendre des entreprises commerciales et autres qu'elles jouent le jeu. Vous-même, Monsieur le Président, tenez le même raisonnement : « le Pays fait sa part, nous attendons que les distributeurs fassent la leur », avez-vous récemment déclaré.

Permettez-moi d'y voir un raisonnement un peu simpliste et naïf car à ce stade, les employeurs ne sont pas du tout dans le même état d'esprit. Il suffit de lire les dernières déclarations du patron du MEDEF Polynésie, Monsieur Frédéric Dock, selon lequel — et je le cite : « Les PGE (Prêts garantis par l'État) contractés durant la crise Covid pèsent lourdement dans les trésoreries des sociétés. De fait — il conclut —, cet impact va se retrouver dans les prix et c'est un élément inflationniste qui n'a rien à voir avec la taxe CPS.

Voilà encore bien la preuve que l'inflation n'est pas née de la TVA sociale mais bien d'un ensemble de paramètres préjudiciables à la stabilité des prix.

La seule certitude que nous avons, c'est que la suppression de la CPS entamera le budget de la collectivité constitué, je le rappelle, de nos impôts et taxes perçus durant l'année. Le budget général devra s'alléger de 2,580 milliards de francs pacifique cette année et près de 8 milliards l'année prochaine, comme annoncé par le ministre de l'économie et le ministre de la santé, correspondant au même montant que ladite TVA sociale aurait dû rapporter à la PSG durant le quatrième trimestre 2023 et toute l'année 2024.

Aussi, Monsieur le Président, je pense que vous aurez la noblesse de reconnaître que ce tour de passe-passe s'en trouve grandement facilité par un niveau de réserve budgétaire que vous n'osiez même pas espérer en arrivant à la tête du Pays. Même si nous aurions, nous, préféré et espéré que ces 2,6 milliards servent à autre chose, notamment à soutenir les mesures d'aides à l'emploi.

Par ailleurs, au-delà des choix qui peuvent être faits dans l'utilisation des deniers publics, la véritable question qui importe avant tout se résume en ces termes : la suppression de la TVA sociale va-t-elle engendrer une baisse générale des prix et dans quelle proportion ? En l'état actuel des choses, il faut craindre que non.

Vous m'affirmiez en commission, Monsieur le ministre, que ce qui changera, c'est que la ligne 1 % disparaîtra et le montant correspondant également. Mais, quand la ligne 1 % affiche zéro — parce que ça arrive lorsque le panier est constitué de PPN —, combien économiseront les Polynésiens quand cette ligne sera supprimée ? Zéro moins zéro, cela fait zéro.

Face à l'inflation internationale persistante, la première préoccupation des Polynésiens reste le pouvoir d'achat et leur faculté de disposer d'une somme d'argent suffisante pour nourrir leur famille, et en la matière, il n'y a pas de baguette magique, tout comme le gouvernement Fritch a eu les plus grandes difficultés à contenir l'explosion des prix, notamment pour tout ce qui touche à l'alimentation. Le gouvernement Brotherson sera confronté à la même réalité.

Je m'inquiète d'ailleurs quand j'entends en commission ou quand j'entends le Président du Pays compter sur les recettes confortables du Pays pour financer ce que la TVA sociale a financé jusqu'ici. Ne souhaite-t-on pas que les prix baissent à l'entrée de manière à ce qu'il y ait une baisse des prix à l'intérieur du Pays ? Mais si les recettes fiscales des produits importés baissent, le budget du Pays baissera aussi. Comment comblerons-nous alors le trou de la CPS ? Où trouverez-vous l'argent ? Qui taxerez-vous ? Même si je viens d'entendre que pour cet exercice, il n'y aura pas de hausse. Ça signifie donc qu'en 2024 peut-être que nous aurons des surprises.

Vous prévoyez d'augmenter la CST — vous l'avez annoncé hier soir au journal —, quelles tranches seront impactées, dans quelles mesures, quand, combien cette hausse de la CST rapportera-t-elle ? Au final, la question fondamentale à laquelle il nous faut répondre : lorsque vous aurez épuisé les réserves du Pays, où trouverez-vous l'argent pour garantir le paiement du *minimum vieillesse*, des allocations familiales et des retraites ?

Pour garder une note positive, je vous renvoie à la lecture des comptes économiques rapides de la Polynésie pour 2022 publiés ces jours-ci. Et il en ressort que : « la consommation des ménages durant cette période a progressé de 0,7 % en volume et qu'elle a contribué pour 0,5 % de point de croissance.

Par ailleurs — toujours selon l'IEOM —, la baisse du pouvoir d'achat constaté de l'ordre de 1,5 % en 2022 est restée limité par l'accélération des revenus d'activité (+7 % de masse salariale) dopés par le rebond du travail en volume (+8 % de salariés en équivalent temps plein). Ce qui nous amène aux fameux 70 000 qui émargent à la CPS aujourd'hui. Alors que le coût du travail a été plus contenu (+1,2 %) pour le salaire moyen. »

Ce résultat ne s'obtient pas par hasard ni par errance. Il est le fruit d'une gouvernance prudente, efficace et créatrice d'emplois, donc de richesse.

À ceux qui persistent en remettant en cause l'efficacité de cette taxe de 1 % payée par tous, je voudrais leur citer Christine Lagarde qui écrivait en 2008 alors qu'elle était ministre de l'économie — je la cite : *« Les impôts à assiette large et taux faible sont jugés plus efficaces économiquement que des impôts à assiette étroite et taux élevé. »*

Sans réponse claire et sérieuse à nos questions, le groupe Tapura huiraatira s'abstiendra sur la suppression de la TVA sociale.

Le second volet de cette loi du pays concerne les très petites entreprises avec un certain nombre de modifications apportées, d'une part par rapport aux obligations relatives pour pouvoir prétendre au régime fiscal simplifié, et d'autre part, aux conditions d'admission de ces mêmes TPE au régime de la franchise de base.

L'objectif, nous l'avons bien compris, est d'encourager l'entrepreneuriat dans notre pays et, dans un second temps, que ces petits patrons soient en capacité financière d'embaucher d'autres mains. C'est ce qui a déjà été fait par l'ancienne équipe. Dans cette perspective, vous créez deux nouvelles tranches d'impositions forfaitaires, comme le rapporteur l'a souligné, pour un chiffre d'affaire annuel dont le montant maximum devra rester limité à 7,5 et 10 millions F CFP, alors que le seuil de l'impôt sur les transactions passe de 5 à 10 millions F CFP. Sur le principe, l'intention est louable, d'autres auraient souhaité une plus grande générosité de votre part... mais avez-vous seulement mesuré l'impact budgétaire de ces nouvelles mesures en faveur des TPE ?

Une régularisation est également introduite en faveur des produits nécessaires à la confection de pain et autres produits boulangers pour qu'ils soient exonérés de TVA, ce qui était déjà le cas lorsqu'ils étaient classés dans la catégorie des PPN et PGC. En revanche, s'agissant des farines de plus de 2 kilogrammes non soumis à appel d'offres, c'est la taxation qui prévalait aujourd'hui, elle sera aussi exonérée. Cette mesure aura-t-elle une conséquence sur le prix du pain ?

Enfin, sans raison clairement exposée, vous souhaitez rétablir le dispositif initial en matière de défiscalisation dans le transport aérien interinsulaire et international. Jusqu'ici, seuls les aéronefs de moins de 5,7 tonnes étaient éligibles en vue d'une exploitation commerciale ou pour des évacuations sanitaires. Au prétexte que cette caractéristique technique serait de nature à entraver le bon développement touristique de nos îles, il est décidé de la supprimer. Alors là, je suis un peu étonnée parce qu'effectivement, lorsque l'on supprime donc ce tonnage, cela veut dire que l'on ouvre la défiscalisation aux gros porteurs. Je me demande en quoi des gros porteurs pourraient favoriser le développement de nos îles dans la mesure où, sauf erreur de ma part, il n'y a que Hao qui peut accueillir un gros porteur ! Et quand je vois dans le collectif budgétaire que Maupiti voit sa piste amputée et qu'il n'y a même pas un ATR 72 qui peut atterrir, alors je m'étonne qu'on puisse laisser un budget pour les gros porteurs, d'autant qu'il me semble aussi avoir entendu notre président intervenir en disant qu'il y avait déjà trop de gros porteurs qui venaient en Polynésie — et ça c'était pendant le conflit *Air Tahiti Nui* ! Donc voilà.

Tout ceci explique que nous ne partageons pas cette orientation, combien même nous défendons le principe d'une plus grande concurrence, parce que oui, la concurrence dans l'aérien, nous l'avons plébiscitée et nous l'avons permis au motif premier bien sûr, de faire baisser les prix au bénéfice des usagers qui est, comme je le disais, notre objectif premier.

Donc voilà, je n'ai pas fait de commentaires sur tous les autres dispositifs, mais c'étaient les quelques réflexions que je souhaitais partager avec vous au nom du groupe Tapura huiraatira sur ce projet de loi du pays modifiant le code des impôts.

Je vous remercie pour votre attention. **Merci.** (*Applaudissements dans l'hémicycle.*)

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui, merci Monsieur le président.

Monsieur le Président, bienvenu à l'assemblée ; Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'ensemble des médias et du public qui nous suit à distance.

Je ne vais pas revenir sur le détail des mesures qui sont préconisées dans cette loi fiscale, puisqu'elles ont été clairement explicitées par le rapporteur. Je vais, compte-tenu du temps de parole qui m'est imparti, être relativement synthétique.

Ce projet, pour reprendre les termes du ministre des finances, est effectivement le premier projet qui porte la patte du gouvernement actuel. Il comprend — enfin je le vois ainsi — trois mesures essentielles : la première est d'ordre politique, c'est la suppression de la taxe sociale, et je vais revenir sur cette suppression ; la deuxième mesure propose une simplification et une harmonisation du dispositif concernant les très petites entreprises, et c'est un sujet particulièrement important ; et enfin, une série de mesures plutôt techniques sur lesquelles nous n'avons aucune opposition de principe.

Concernant la taxe sociale, nous nous sommes déjà exprimés à de multiples reprises sur ce point et nous avons même voté contre l'adoption de cette taxe sociale lorsqu'elle a été présentée par le précédent gouvernement. Pour quelles raisons ? Simplement parce qu'à notre sens, ce n'est pas la création d'une taxe qui va résoudre un problème aussi complexe que l'équilibre du financement de la protection sociale généralisée. Cela se saurait ! Et donc, sur ce point — et c'est en ce sens que nous sommes intervenus en commission —, nous pensons que cette suppression était nécessaire mais qu'elle doit être accompagnée d'une profonde réforme de l'équilibre du financement de notre protection sociale qui ne passe pas par des mesures miracles, mais par une série de mesures qui concernent : une politique de santé publique adaptée ; la responsabilisation des assujettis face à leur propre comportement... Et en fait, toute une série de mesures et notamment l'accompagnement thérapeutique par rapport à certaines pathologies. Cela passe aussi par une maîtrise des dépenses qui doivent concerner l'ensemble des établissements et notamment celui qui est en charge de gérer notre protection sociale.

Comme beaucoup de Polynésiens, j'ai été choqué par les révélations issues du rapport de la Chambre territoriale des comptes qui vient d'être publié et qui indique un certain nombre de dérives qui sont, de mon point de vue, problématiques. Je souhaite interroger les deux ministres qui sont en charge de la tutelle de cet établissement sur le plan financier et sur le plan de la PSG, sur les mesures qu'ils comptent mettre en œuvre pour changer ces comportements.

Alors je n'ai plus la mémoire que j'avais il y a un certain nombre d'années, donc je vais m'aider de ce petit instrument et je lis les éléments de ce rapport qui nous dit « *La caisse a versé à ses salariés, entre 2017 et 2021 inclus, un total cumulé de 1,576 milliard de francs de primes et indemnités. Près des deux tiers de cette masse correspondent au versement de la prime d'assiduité. L'ensemble du personnel a droit à ce complément de salaire. Son montant, payé en décembre, est proratisé en fonction de la durée de la présence de chaque salarié [...]. Est ainsi déduit du montant de la prime le prorata des absences injustifiées ou des jours d'arrêt pour maladie ordinaire à partir du 4e jour.* » « *Dans n'importe quelle entreprise, les absences injustifiées sont sources de convocations et entretiens préalables à licenciement. Pas à la CPS où les absences ne font que faire baisser la prime. Dans les faits, cette prime masque un treizième mois déguisé.* » Je ne vais pas lire en détail l'ensemble des extraits qui ont été

publiés, mais cela nécessite, je pense, une action forte du gouvernement et je souhaite connaître les suites que donnera le gouvernement à cette série de révélations.

Concernant la taxe sociale, nous allons soutenir cette mesure de suppression qui a fait l'objet de débats pendant la campagne électorale. Nous proposons la suppression de cette taxe sociale et l'actuel gouvernement aussi et donc il faut le faire. Mais, c'est vrai que cet équilibre de la PSG passe par beaucoup de mesures. Tout n'est pas blanc ou noir sur cette question et encore moins bleu ou rouge, il y a aussi le vert qui existe hein, je le signale ! Je pense que c'est un sujet suffisamment complexe et dans les questions que nous avons posées aux deux ministres, lors de la commission, la question de la mise en œuvre de ces mesures était — je pense encore — doit être mise en place de manière urgente, parce que l'utilisation du budget général pour finalement combler ce manque à gagner peut être mise en œuvre compte tenu des réserves, mais ne pourra pas l'être de manière définitive, surtout en 2024, compte tenu du remboursement qui interviendra des deux emprunts dont on parlera, je pense, lors de la présentation du collectif.

Le deuxième point concerne les modifications qui ont été apportées au statut des très petites entreprises. Là aussi, cela a été un sujet de campagne. Nous avons proposé aussi d'autres mesures. Celles qui sont proposées par le gouvernement sont des mesures d'harmonisation et elles étaient nécessaires, notamment sur la franchise de base de TVA et sur l'adaptation aussi des seuils : 6 millions F CFP pour l'impôt sur les transactions qui passe à 10 millions F CFP. Mais, nous avons préconisé encore en commission que cette réforme, qui n'est que le début d'une vraie réforme, se poursuive, notamment avec l'harmonisation entre les entreprises individuelles et les sociétés de capitaux, puisqu'il y a une iniquité fiscale dans le texte actuel, et nous avons proposé aussi que ce seuil soit progressivement relevé. Il sera de 10 millions F CFP à partir du 1^{er} janvier 2024 compte tenu du texte qui a été adopté par l'ancien gouvernement, mais par le simple fait de l'inflation et de l'augmentation naturelle du chiffre d'affaire, je pense qu'il y a une nécessité à revoir effectivement ce seuil.

Et enfin, comme je le disais, les dernières dispositions concernant la défiscalisation me semblent aussi nécessaires. Ce sont des adaptations techniques, il me semble, et nous souhaitons que ces premières mesures soient complétées probablement lors de la présentation du budget qui interviendra à partir du mois de septembre.

Nous voterons donc en faveur de ce texte.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Avant d'intervenir sur ce dossier, je souhaitais d'abord adresser les remerciements de la petite délégation qui est accompagnée par le père Auguste Uebe-Carlson qui sont actuellement à Lisbonne. La 16^e édition des Journées mondiales de la jeunesse s'est ouverte ce matin et donc merci au gouvernement, et particulièrement à notre ministre Nahema Temarii et son cabinet, qui a permis à cette petite délégation de jeunes de Faa'a de participer à ce déplacement où il y a actuellement un million de jeunes et donc avec une autre délégation aussi de Tahiti qui est partie. Merci beaucoup. Ce sont les remerciements de père Auguste Carlson et de la petite délégation qui ont pris l'avion vendredi dernier.

Monsieur le président, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée.*

Nous sommes réunis aujourd'hui pour soutenir notre gouvernement sur le projet de loi du pays portant modification du code des impôts. Nous serons deux intervenants de notre groupe pour cette loi du pays : donc Monsieur le représentant député Tematai Le Gayic me succèdera, donc le meilleur pour la fin comme on dit.

J'interviendrai sur la partie relative aux précisions essentielles aux dispositifs fiscaux qui existent actuellement.

Je souhaite saluer le soutien du gouvernement en faveur de la transition énergétique. Comme nous l'avons mis en avant durant notre campagne électorale, nous avons la volonté d'encourager fiscalement l'installation de panneaux solaires afin de favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables comme l'alimentaire, l'autonomie énergétique est un objectif phare de notre majorité !

En effet, nous sommes confrontés au triste constat qu'aujourd'hui, 70 % de l'électricité produite à Tahiti reste d'origine fossile, et que le photovoltaïque représente seulement 5 % de la production énergétique totale. C'est pour vous dire l'écart !

Or, je tiens à vous rappeler l'ampleur de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons au regard de la situation climatique. Les données fournies à l'échelle mondiale montrent que nous vivons dans un monde où la consommation en ressources de l'ensemble de l'humanité dépasse ce que la Terre est capable de produire et de renouveler.

En *Mā'ohi nui* (NDT, l'équivalent de Polynésie française), nous appliquons le *rāhui*, un concept ancestral concernant la gestion raisonnée de nos ressources, que nous avons remis au goût du jour. Le monde nécessiterait des *rāhui* au vu de l'urgence actuelle. Nous ne pouvons pas imposer au monde, mais nous prenons notre part de responsabilité pour montrer le changement. Avant de vouloir changer le monde, nous devons nous changer nous-même.

Les conséquences de cette urgence environnementale concernent l'ensemble de l'humanité. Nous devons prendre conscience de l'importance de nos actions et ne pas oublier que ce sont nos actions d'aujourd'hui qui bâtiront notre monde de demain. Il faut agir ensemble et collectivement, afin de préserver notre avenir et nos générations futures.

C'est dans cette perspective que le gouvernement Brotherson affirme le maintien de l'incitation fiscale sur l'installation des panneaux photovoltaïques. Pour ce faire, ce projet de loi du pays portant modification du code des impôts vient préciser la nature des équipements photovoltaïques ouvrant droit au dispositif de réduction à l'impôt foncier sur les propriétés bâties.

Afin d'en maintenir une approche mesurée, ce dispositif est limité aux seuls logements qui font office d'usage d'habitation principale, et qu'il ne peut ainsi, être utilisé deux fois. Cela permet de préserver l'équilibre entre le soutien accordé par le territoire dans la valorisation d'un secteur aussi important et la nécessité de garantir une imposition juste et responsable pour l'ensemble de nos concitoyens.

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que le mécanisme de l'impôt foncier se divise en deux catégories distinctes : il y a la part attribuée à la commune et celle allouée au territoire. La mesure susmentionnée s'appliquera ici exclusivement sur la part du territoire à hauteur de 30 % et dans la limite d'un montant plafonné à 1 millions F CFP. Les recettes des communes ne sont pas impactées par ce dispositif.

Ceci étant, d'autres mesures relatives à notre système fiscal méritent également d'être explicitées.

Chaque année nous observons ce qui se passe en pratique et les difficultés qui sont rencontrées. Nous souhaitons aujourd'hui simplifier le régime d'intégration fiscale en limitant le bénéfice de ce régime, aux seuls cas de filiales de groupes détenus à au moins 95 % par des sociétés mères.

En résumé, ce mécanisme permet à un groupe de sociétés de limiter, voire supprimer, l'imposition en cascade des résultats (filiales puis sociétés mères). Cela signifie que leurs bénéfices et pertes sont regroupés vers les sociétés mères pour une imposition globale permettant ainsi de réduire, voire supprimer, la charge fiscale due par chaque filiale.

Ce mécanisme prévoit deux cas de figure :

Pour les groupes dans lesquels les filiales sont détenues à au moins 75 % par la société mère, les résultats de ces filiales sont remontés à la société mère à hauteur du taux de participation au capital, pour être imposés au nom de la société mère et les filiales ne sont imposées que sur la part des résultats qui n'aura pas été remontée. Par exemple, pour des filiales détenues à 80 % par la société mère, leurs résultats vont être remontés, puis compilés avec ceux de la société mère pour être imposés globalement au nom de celle-ci, et les filiales ne seront imposées que sur 20 % de leurs résultats.

Un second cas de figure concerne les groupes dans lesquels les filiales sont détenues à au moins 95 % par la société mère. Les résultats de ces filiales sont alors remontés en intégralité à la société mère pour être imposés au nom de celle-ci, et les filiales ne sont donc pas du tout imposées.

Après deux années d'application, il s'avère que ce mécanisme intéresse peu les groupes de sociétés et qu'il peut être particulièrement complexe à gérer par les services qui, entre autres complications, doivent constamment vérifier les taux de participation au capital pour savoir si le groupe est dans le premier cas ou alors dans le second cas. C'est pourquoi, il est proposé de supprimer le premier cas de sorte à ce que le mécanisme soit accessible qu'aux cas de filiales détenues à au moins 95 % par les sociétés mères.

En outre, la lutte contre la fraude fiscale est une priorité pour notre gouvernement. Nous sommes conscients que l'optimisation fiscale est une pratique courante, mais nous devons légiférer pour éviter les dérives, car tout le monde est redevable de l'impôt.

Ce texte vient réaffirmer l'importance de fixer une limite au cumul d'exonérations, de crédits d'impôt et de réductions d'impôt. Cette imputation ne pourra donc excéder 50 % du montant brut de l'impôt dû, ce qui veut dire que quel que soit le nombre et l'importance des exonérations qu'un contribuable peut faire valoir, il devra toujours payer au moins 50 % de l'impôt dû.

Enfin, je soutiens pleinement la volonté du gouvernement, de notre gouvernement, d'offrir aux contribuables la possibilité d'opter pour la signature électronique lorsqu'ils soumettent une réclamation. La signature électronique est un dispositif qui a été reconnu légalement chez nous depuis 2017, et qui est apprécié pour ces enjeux pratiques et sécurisés. Par ce biais, le gouvernement participe à l'évolution du numérique et encourage la dynamique de la modernisation de l'Administration.

Merci de votre attention.

Maintenant, j'invite Monsieur le représentant-député à me succéder. Monsieur le député.

Merci de votre attention.

Le président : Merci.

Monsieur le député.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le Président de notre pays polynésien, Madame la vice-présidente de notre pays, Madame la sénatrice, Monsieur le député, aux trois anciens présidents, au gouvernement de notre pays, Madame la présidente de la commission en charge de l'économie de notre pays, Monsieur le rapporteur de ce projet de loi, Mesdames et Messieurs les représentants élus du peuple au sein de la maison du peuple, à celles et ceux ici présents et à celles et ceux qui sont absents, bonjour et bienvenue à toutes et à tous dans l'amour de Dieu.*

Merci à notre collègue et présidente pour la première intervention du Tavini huiraatira sur ce projet de loi du gouvernement. Pour ma part, je viendrai juste conforter l'avis du groupe Tavini huiraatira concernant ce présent projet de loi.

Notre système fiscal trouve sa genèse dans le système fiscal occidental notamment français. En France comme au Royaume-Uni, la centralisation de l'impôt dans sa récolte, sa gestion et son utilisation est l'outil précurseur des États modernes. Entre autres, un État moderne est un État capable de lever efficacement un impôt sur l'ensemble de son territoire afin de financer son administration, sa défense, son système éducatif, son système social et sanitaire, ainsi que l'ensemble des missions qui incombent à la puissance publique.

Au fil des décennies, la légitimité de l'impôt n'était plus à construire. Chaque citoyen était conscient de l'importance de l'impôt par l'acte citoyen individuel et collectif de participer à l'effort commun. Mais, comme on l'a vu par le passé dans plusieurs pays — c'est la raison pour laquelle je vous parle du Royaume-Uni car l'impôt injuste est à l'origine de la guerre d'indépendance qui mène à l'indépendance des États-Unis — et comme on le voit encore aujourd'hui dans le monde et dans notre pays en particulier, plusieurs peuples viennent à se soulever contre leur propre gouvernant dès lors où le système fiscal s'avère injuste.

Notre responsabilité est de maintenir dans les consciences collectives l'importance de l'impôt et par conséquent de prouver à notre peuple *polynésien* notre capacité à proposer un système fiscal juste dans le but de financer un service public de qualité, de soutenir l'activité économique et de favoriser l'émancipation individuelle et surtout collective face au colonialisme et au capitalisme effréné.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe Tavini huiraatira, nous souhaitons remercier le Président Moetai Brotherson et l'ensemble de son gouvernement de concrétiser la volonté du peuple *polynésien* de supprimer la taxe sociale 1 % au 1^{er} octobre 2023, afin d'augmenter le pouvoir d'achat de chaque famille *polynésienne*, mais surtout d'envoyer un message fort et clair à l'ensemble de la nation *polynésienne* : en terre *polynésienne* désormais, avec un gouvernement indépendantiste, la justice sociale sera la règle et notre système fiscal n'y fera pas défaut.

Lorsque j'entends l'intervention du groupe Tapura huiraatira, nous sommes un peu désarçonnés : un coup socialiste parce qu'on ne fait pas assez confiance aux entreprises, mais un coup libéral en citant la présidente de la Banque centrale européenne. Finalement, vous êtes bien macroniste !

En responsabilité, nous sommes conscients qu'il est nécessaire de réformer la PSG pour un financement soutenable de notre protection sociale. L'augmentation du nombre de cotisants par la création d'emploi — aujourd'hui à 53 % et on espère une augmentation au moins de 10 points —, l'optimisation des dépenses maladie en rendant prioritaire la prévention, notamment l'éducation alimentaire — lorsqu'on sait que la majorité des dépenses de la CPS va vers les dépenses maladie —, l'appui financier du Pays mais également le remboursement par l'État français de sa dette nucléaire à la CPS, qui est de l'ordre de 100 milliards F CFP, sont des axes prioritaires.

Il reste que certaines craintes continuent de subsister. Dans le système économique libéral actuel — cher au groupe Tapura huiraatira —, le retrait d'une taxe sur la consommation n'engendre pas mécaniquement une baisse du coût de la vie — ce qui est vrai ! — car les commerçants peuvent profiter de remplacer l'appel d'air fiscal par une potentielle augmentation de la marge et des profits. À travers ces propos, nous faisons appel à la responsabilité de toutes les entreprises de contribuer à maintenir des prix concurrentiels afin de soutenir la consommation. C'est à la fois bénéfique pour les entreprises et pour l'ensemble des *polynésiens*. Également, pour confirmer un engagement de campagne, nous demandons au gouvernement, comme cela a été dit durant la campagne, d'augmenter le contrôle des prix dans l'ensemble des magasins de Tahiti, mais également dans les îles, et surtout dans les îles où est implanté un seul, voire deux magasins.

Le soutien à notre protection sociale passe également par la création d'activité et, par conséquent, par un soutien résolu de la puissance publique en faveur de nos entrepreneurs. Les différents dispositifs présents dans ce texte d'exonération fiscale — comme on le voit avec la farine — et de défiscalisation — dans ce texte en faveur du secteur aérien — contribuent à accompagner des entreprises, voire soutenir des secteurs d'activités dans leur entièreté. Faut-il le rappeler, ces avantages fiscaux au bénéfice du secteur privé sont financés par tous les contribuables. De ce fait, il est primordial que les projets qui bénéficient de ces avantages répondent aux besoins du peuple *polynésien*, notamment dans la lutte contre la vie chère.

Ce texte vise également à clarifier et simplifier le régime fiscal forfaitaire pour les TPE, comme l'a dit notre ministre des finances, dont le chiffre d'affaire est en deçà de 10 millions F CFP l'année ; l'augmentation du seuil de la franchise en base à 10 millions F CFP au lieu de 5 millions F CFP ; la possibilité d'être soumis au régime fiscal forfaitaire ou à la TVA pour les entreprises qui bénéficient de ce nouveau barème (entre 5 millions F CFP et 10 millions F CFP) ; ou encore la simplification des obligations comptables déclaratives desdites TPE par la suppression de l'obligation de recourir à un expert-comptable ou à une entité agréée et à l'embauche minimum de deux salariés. Toutes ces dispositions sont en concordance avec la demande des acteurs économiques — suite au rassemblement des acteurs économiques que vous avez entrepris en début de mandature — dans un souci de redynamisation de notre système fiscal pour les TPE qui représentent, on le rappelle, 65 % des entreprises de notre pays.

Ces dispositifs fiscaux dont les gouvernements précédents ont souvent, voire parfois trop, eu recours ne sont pas des dispositifs innovants. Ils font partie des outils à disposition de notre puissance publique afin d'orienter l'économie du pays. Ce qui différencie le collectif budgétaire de ce premier gouvernement Brotherson et des gouvernements précédents, c'est la vision qui en découle, l'âme qui en ressort, l'orientation qui permet à nos entreprises d'emboîter le pas du gouvernement et de concrétiser nos objectifs nationaux. *Car, ce pays est Polynésien !*

En ce sens, la majorité Tavini huirait à l'assemblée de *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)* défend une économie sociale et solidaire basée sur des valeurs de justice sociale et de redistribution des richesses. Nous ne voulons pas taxer plus à tout le monde, mais taxer mieux et surtout taxer juste !

En ce sens et pour toutes ces raisons, le groupe Tavini huirait voter unanimement pour ce projet de texte.

Merci et courage au gouvernement. Nous vous soutenons. Que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Y a-t-il un autre intervenant du groupe Tavini qui veut prendre la parole ? Il n'y en a pas. Si c'est le cas... Dans les autres groupes ?

La discussion générale est terminée.

Je cède la parole au gouvernement pour apporter les réponses.

M. Moetai Brotherson : *Monsieur le président de l'assemblée, aux présidents qui sont passés avant, bonjour à tous. Aux membres élus, à toutes et à tous, bonjour.*

Merci à tous les intervenants pour leur prise de parole.

Je suis toujours très amusé quand on cite Christine Lagarde parce qu'il y a du coup une autre citation, exactement dans la même veine, qui me vient à l'esprit et qui dit en substance : « Sire, taxons les pauvres, ils sont tellement plus nombreux. » C'est une citation de Colbert qui était ministre des finances

de Louis XIV. Sauf qu'ici aujourd'hui, ce n'est pas Colbert, c'est Pomare, et ce n'est pas Louis XIV, c'est Brotherson ! (*Rires dans la salle.*)

Donc, à un moment donné, quand on gouverne, je crois qu'il faut écouter son peuple. C'est assez simple à vrai dire. Et le peuple, dans sa très grande majorité et dès le départ, n'a pas voulu de cette taxe, et par le biais de ses représentants, autrefois dans l'opposition, a essayé de vous faire entendre sa voix, mais vous n'avez pas voulu écouter le peuple ! Et, aujourd'hui, vous êtes dans la minorité.

Cette taxe, est-ce qu'elle a résolu le problème de fonds ? Je tiens à remercier Nuihau pour son intervention. Non, elle est venue combler un trou en taxant. C'est pratique, c'est simple, c'est vrai c'est assez confortable, mais le problème de fonds, c'est celui de l'équilibre des comptes sociaux, c'est celui de la réforme de notre PSG, c'est celui de l'évolution de nos dépenses d'assurance maladie. C'est un sujet tellement plus complexe et, vous l'avez dit vous-mêmes, qui ne peut pas être résolu avec un seul moyen.

Pour autant, est-ce qu'il faut se priver de mesures qui répondent à la fois aux aspirations du peuple et à une logique aussi économique et financière ? Parce que supprimer cette taxe sociale, oui, cela va avoir un impact. Vous dire, aujourd'hui, si cela va réduire de 15 % ou de X % le coût du panier de la ménagère, je ne suis pas Madame soleil non plus. Mais je crois qu'à un moment donné, il faut aussi faire confiance dans les industriels, dans les entreprises de notre *pays*, à leur sens du patriotisme, à leur attachement à ce pays. Ce sont des Polynésiens comme nous qui ont investi leur temps, leur énergie, leur argent, mais ce sont des Polynésiens comme nous qui aiment ce pays. Cette suppression de la taxe sociale c'est le pays qui fait sa part, et on l'a dit. Si, à côté de ça, certains ne veulent pas faire la leur, ils seront face à leur responsabilité, mais moi j'ai confiance en eux. On va les rencontrer. On va discuter. Certains, vous voyez, ont déjà accepté de jouer le jeu. Je vais vous donner un exemple. C'est un petit exemple, mais c'est souvent les petits ruisseaux qui sont les grands fleuves.

Nous avons notre carte *Fa'atupu* qui est destinée aux plus démunis d'entre nous qui va être généralisée et étendue. Et nous avons une entreprise que je ne citerai pas parce que je ne suis pas là pour faire de la pub pour une entreprise qui a accepté sur présentation de cette carte *Fa'atupu* d'accorder des remises supplémentaires sur des produits qui ne sont pas des PPN. Ce sont des services auxquels on pourrait ne pas penser pour les populations démunies, c'est l'accès au sport. Ça fait partie de la politique générale de ce gouvernement de remettre notre population au sport. Parce que, c'est en mettant notre population au sport santé, en changeant les modes d'alimentation, c'est ces changements de fond-là, plus qu'une taxe qui vont venir rééquilibrer nos comptes sociaux et réduire nos dépenses d'assurance maladie.

Alors oui, nous supprimons cette taxe sociale à partir du 1^{er} octobre. Pourquoi le faire de cette sorte ? Ce n'est pas du tout en réponse à votre question orale, rassurez-vous. C'est tout simplement que nous avons fait les calculs et que c'était possible. Et comme c'est possible nous le faisons, c'est aussi simple que ça. Donc la question de fond demeure et, là-dessus, je vous rejoins. Qu'est-ce qu'on va faire passer 2024 ? Et c'est tout l'enjeu pour nous tous parce que nous ne comptons pas réfléchir tout seul dans notre coin sur ces sujets. Il va bien falloir que l'on se mette tous ensemble autour d'une table pour dire : qu'est-ce qu'on fait de notre PSG ? Vous citez le *minimum vieillesse* et tous les minimas sociaux que vous avez opportunément augmentés à la veille des élections. Il faut maintenant assumer cette augmentation.

C'est ce genre de réflexion qu'il va falloir mener : des réflexions sur les outils qui sont à notre disposition, la CPS en est un, la santé, l'outil de santé en est un autre. Est-ce ce qu'il est aujourd'hui bien dimensionné et performant à la fois en termes de prévention, de thérapeutique et financièrement ? C'est ces questions de fond-là qui vont résoudre le problème et c'est ce que nous devons mener tous ensemble sur l'année qui vient.

Concernant les mesures à destination des TPE, là aussi nous ne les avons pas sorties de notre chapeau ! Elles résultent des deux journées de prospective économique qui ont été menées à la Présidence sous l'égide de notre ministre de l'économie et des finances qui ont réuni la plupart des acteurs de l'économie locale. Les TPE étaient très largement représentées et c'est elles-mêmes qui sont venues expliquer le

point de blocage auxquelles elles sont confrontées. Alors ces mesures qui vous sont présentées aujourd'hui ne sont que les premières d'une série de mesures sur lesquelles nous sommes ouverts à toutes les propositions. Certaines ont été faites par les Verts, nous attendons celles des Rouges et même celles du peuple parce que nous n'avons pas, nous, le monopole des bonnes idées. Ça se saurait ! C'est là aussi, tous ensemble, que nous allons élaborer ce train de mesures pour venir susciter l'activité économique au travers du développement de nos TPE.

Concernant la défiscalisation des aéronefs, vous semblez dire que nous allons faire venir des dizaines d'airbus défiscalisés. Non, ce n'est pas du tout ça ! Vous n'ignorez tout de même pas que ces processus de défiscalisation ne se font plus au fil de l'eau comme ça a été le temps à une époque, mais qu'ils résultent d'AMI, d'appel à manifestation d'intérêt. À ce jour, il n'y a pas d'AMI prévu pour des airbus. En revanche, il est quand même étonnant de se dire que les ATR outils universellement reconnus de transport aérien interinsulaire ont été exclus jusqu'à aujourd'hui de ce dispositif de défiscalisation. Du fait du texte précédent, seuls les *Twin Otter* étaient éligibles. C'est ce que nous rétablissons aujourd'hui : la possibilité pour les ATR d'être défiscalisés. Alors, sauf à ce que j'ai raté un épisode, ce sont bien les ATR qui assurent aujourd'hui les transports interinsulaires.

Ne voyez aucune malice dans cette modification de la défiscalisation, c'est simplement le rétablissement de la possibilité pour les ATR d'être éligibles dans le cadre des AMI.

Sur les interventions de nos collègues du Tavini, on est bien évidemment d'accord avec votre analyse et on vous remercie. Et je crois que ces objectifs d'équité fiscale, je crois que ces objectifs de faire payer plus ceux qui peuvent payer plus et de moins taxer ceux qui ne peuvent pas, je crois qu'on les partage tous qu'on soit de tel ou tel bord politique. Il faut, encore une fois, qu'on se mette tous autour d'une table et qu'on réfléchisse à la meilleure façon d'arriver à cette équité fiscale. C'est dans cet esprit-là que nous travaillons. Nous ne sommes pas là pour dire que ce qui a été fait avant était totalement mauvais. Il y a d'ailleurs des choses que nous avons reprises sans hésiter et nous avons loué le travail qui avait été fait quand il était bon. Et puis, il y a des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Nous n'avons pas les mêmes conceptions du développement économique et social de ce pays. C'est ce que nous corrigeons. Voilà.

Et sur le financement de notre système de sécurité sociale, les vraies questions qu'il faut se poser c'est celle de la responsabilisation des Polynésiens face à leur santé. Ça passe par la promotion des activités sportives et par ces changements d'alimentation. Ces changements d'alimentation, ils nous interrogent également sur notre capacité à fournir une alimentation saine, équilibrée et si possible produite localement. Ils interrogent le ministre des ressources primaires et notre outil de production du secteur primaire. Ce n'est pas, encore une fois, juste la création ou la suppression d'une taxe qui va venir, comme par magie, équilibrer les comptes sociaux. Si c'était ça, je crois que tous les gouvernements du monde se seraient emparés de cette solution magique mais, c'est beaucoup plus compliqué que ça et vous le savez parfaitement.

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Nous passons maintenant à l'examen de la loi du pays. Je rappelle que, conformément aux dispositions du règlement intérieur, le rapporteur n'aura pas besoin de lire l'article examiné et que seulement la discussion devra être ouverte à propos de chaque article puisqu'on n'est pas en procédure simplifiée.

Article LP 1

Le président : Je vous propose de passer à l'article 1^{er} et de vous informer que la discussion est ouverte au titre de cet article. Qui veut prendre la parole sur l'article 1^{er} ?

Quelqu'un veut prendre la parole ? Personne ? Édouard, oui.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, *bonjour. Ravi que nous nous retrouvions ici ce matin.*

Une simple remarque, Monsieur le Président. Je crois effectivement que vous avez des réponses hautement philosophiques. Moi-même j'étais un peu étonné que ma collègue cite Lagarde, mais alors vous, vous êtes parti au-delà des espérances et des connaissances d'ailleurs des membres de cette assemblée.

Je vais intervenir, Monsieur le Président, sur cet article 1^{er}. Vous savez, nous allons nous abstenir, nous n'allons pas voter contre. Mais en commission, vous n'étiez pas présent, malheureusement Monsieur le Président, mais nous n'avons pas cessé d'insister sur les arguments qui nous sont mis en avant pour supprimer cette CST.

J'ai entendu, tout à l'heure, que c'était un engagement politique peut-être de votre part. L'engagement politique que j'ai retenu lors de la campagne électorale c'est que d'un, vous étiez divisés sur ce sujet. Une partie prônait le maintien de cette CST bien avant qu'on ait trouvé la solution. Bien sûr, c'est normal ! Que vous-même vous étiez engagés à supprimer une moitié 0,5 % dans un premier temps et, dans un deuxième temps, 0,5 % pour finalement, comme l'a dit mon collègue, cette décision brutale qui intervient aujourd'hui : la suppression totale de cette CST et effectivement de cette CPS, cette taxe qui avait été mise en place.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, nous ne l'avons pas fait pour nous faire plaisir comme certains veulent le faire comprendre ici. Nous l'avons fait parce qu'il y a effectivement une urgence. Nous avons répondu à une urgence qui est celle de la difficulté de la CPS aujourd'hui de faire droit. Et rappelez-vous qu'au mois de novembre dernier, le président de la CPS a reconnu que sans cette CST les populations allaient avoir des difficultés en matière d'allocations familiales et vieillesse. Nous sommes tous en train de nous battre ici pour sauver les pauvres.

Si j'ai bien compris ce qui a été dit pendant la campagne, les gens qui avaient peu de moyens étaient l'objet de nos préoccupations à tous et toutes ici et je ne pouvais pas imaginer, en ne prenant pas de mesures, que ces personnes qui ne vivent — et c'est le cas des personnes qui sont au RSPF — que des allocations familiales ou des allocations vieillesse soient un jour amputées de cet avantage. Cela aurait été un désastre, un désastre social ! Je ne le regrette pas. Je ne regrette pas de l'avoir mise en place. Je le redis ici car je pense effectivement — et vous le savez vous-même — que puisque vous allez prendre des décisions importantes au niveau du collectif budgétaire, en dégageant 2,5 milliards F CFP pour venir soutenir la CPS, c'est que le besoin est là. Mais, comme vous le dites si bien, c'est le principe de réalité.

Avant la campagne, on n'était pas dans le principe de la réalité ; aujourd'hui, on est dans le principe de réalité et vous découvrez effectivement beaucoup de choses sur lesquelles vous vous étiez avancés malheureusement, mais d'une façon imprudente. Je ne veux pas parler de mensonge — je ne parle pas de mensonge, je n'aime pas ce mot — mais je pense qu'il y a, quelque part, effectivement, aujourd'hui, un redressement de votre politique prônée pendant la campagne électorale et qui va nous faire descendre effectivement au niveau des réalités.

C'est effectivement une mesure d'ordre sociale importante et vous estimez aujourd'hui que la mise en place de cette contribution de solidarité dans un contexte d'inflation mondiale est venue participer à l'augmentation des prix. C'est ce que je veux essayer de vous démontrer aujourd'hui. C'est que cette CPS n'est pas le seul facteur qui augmente les prix, aujourd'hui. C'est une affirmation, à mon avis, qui est gratuite et qui n'est étayée par aucune démonstration chiffrée — chose que nous avions attendue en commission et qui n'est pas arrivée — et qui vise en contradiction avec les études économiques et principalement celles qui ont été faites par l'Institut de la statistique. Les prix à la consommation dépendent en premier lieu des prix à l'importation et je voudrais vous rappeler ici, Monsieur le Président, — je vous ai entendu sur une télévision locale, sur TNTV l'autre soir — que les prix à l'importation

nous ne les maîtrisons pas mais, par contre, c'est nous qui maîtrisons la taxation de ces prix. Ces prix à l'importation — pour mémoire —, les prix pour les consommateurs des produits importés dépendent de la valeur FOB de ce produit. Là, nous n'avons aucune marge de manœuvre sur les coûts d'approche, le transport qui, effectivement, a terriblement augmenté. Il a triplé entre la Nouvelle-Zélande et la Polynésie française et, fort heureusement, il est en train de redescendre aujourd'hui. Le niveau de taxation douanière qui varie selon l'origine, les produits de l'alimentation, ça c'est nous. Les taxes à la consommation, ça c'est nous, mais aussi la marge qui dépend du degré concurrentiel et de la réglementation sur des PPN ou sur les PGC. En moyenne, Monsieur le Président, le prix du bien importé représente entre 33 % et 50 % du prix final sur la nature du bien. C'est le coût entre 33 et 55 %. La fiscalité, elle, représente entre 11 et 22 % des prix toutes taxes comprises ici, 11 et 22 %.

S'il est facile d'isoler l'effet de la mise en place de la CPS sur les prix de l'électricité et sur les produits non concernés par cette taxe — je veux parler des PPN et des PGC qui représentent au passage plus de 20 % de l'indice des prix — il est plus difficile de quantifier l'impact global sur la fiscalité des prix car les comportements des entreprises en termes de taux de marge ne sont pas homogènes. Leur comportement n'est pas homogène. Ça dépend des distributeurs que nous connaissons. L'effet de la CPS sur les services ne dépasse pas un point sur les huit points d'inflation sur les services et sur les 10 points d'inflation sur l'alimentaire l'effet de la CPS n'excède pas 1 %. Un point sur l'année avec la réduction des marges des entreprises. Donc si le caractère non remboursable de la taxe CPS pouvait laisser craindre un effet cumulé sur l'inflation, ce dernier n'a été que partiel sur l'alimentaire.

D'ailleurs, entre janvier et décembre 2022, l'inflation constatée était de 8,5 %. L'année dernière, il était de 8,5 % en glissement annuel. Elle était déjà à +5 % sur un an avant la mise en place de la taxe au mois d'avril. Ainsi l'inflation mesurée au moment de la mise en place de la taxe qui est de l'ordre de 1 % s'explique en très grande partie par l'inflation des périodes précédentes et les anticipations sur les périodes à venir.

D'ailleurs, au regard de ces éléments, l'Institut de la statistique — j'ai demandé en commission qu'on puisse les réentendre à nouveau avant de prendre une telle décision — estime que la CPS a impacté l'indice du coût de la vie dans une moindre mesure et que son effet pouvait être estimé entre 0,75 % et 1,25 % sur l'année 2022, soit au maximum un point de moyenne et non pas 4 à 5 points comme nous l'avions entendu pendant la campagne électorale. Rappelez-vous de ce que vous aviez dit !

D'ailleurs, il suffit de bien regarder son ticket de caisse pour voir quel est le poids réel de la CPS dans le montant global de la facture. En regardant le ticket de caisse et en regardant la consommation de ces fameux *gens de condition modeste*, de ces gens qui vivent dans la pauvreté...

Vous savez, je suis allé faire des courses. Je suis allé faire des courses dans une grande surface qui est chez nous au bas de là où je loge aujourd'hui. Sur 8 000 F CFP d'achat, j'ai payé zéro franc de TVA, zéro franc de CPS pour des produits pourtant qui sont de consommation courante, que l'on mange tous ici, tous, et *a fortiori* ceux pour qui nous nous battons aujourd'hui. Je veux parler du *Chesdale*, je veux parler des sardines, je veux parler du lait UHT, je veux parler de l'huile tournesol, de notre biscuit *Arnott's*, du *Mā'ohi corned-beef*, du *Nestlé*, *Milo*, de l'*Anchor*, le beurre. J'ai acheté du *Blédilait* premier âge, de la vaisselle parce qu'on a encore des bébés, ça chacun son truc, mais... J'ai acheté du *Blédilait* premier âge, j'ai acheté du riz long, du petit pois, des maquerelles, de la farine, de la farine avec levure, lentilles, *Sunshine*... Monsieur le Président, zéro CPS, zéro TVA ! Comprenez que nous, aujourd'hui, lorsque vous dites que ces mesures viennent pour alléger le coût de la vie de nos consommateurs... Que consomment-ils ? La viande, aujourd'hui — et vous le savez — a subi le même sort que ce que je viens de vous dire. Le poisson est en PPN. Que visez-vous en enlevant cette CPS qui va peser 8 milliards F CFP dans le budget du pays ? C'est là où vous nous étonnez un peu.

Bien sûr qu'on vient nous dire que nous n'avons pas besoin de créer cette CPS en raison de l'augmentation des recettes fiscales. Il faut rappeler, comme cela avait été dit et démontré à l'époque, que les excédents fiscaux de 12 milliards F CFP proviennent pour 48 % de la fiscalité indirecte des taxes et 51 % de la fiscalité directe. S'agissant de la fiscalité indirecte, ce dont on parle, aujourd'hui, deux

composantes majeures interviennent, la TVA intérieure et la TVA sur l'importation. Sur les deux dernières années, 2021 et 2022, la TVA intérieure a rapporté 23 milliards F CFP en 2021 et, en 2022, 26 milliards F CFP plus 3 milliards F CFP. C'est ce qui explique qu'aujourd'hui effectivement vos caisses sont encore pleines.

Sur la TVA qui nous vient de l'importation, il était de 27 milliards F CFP en 2021 et il est encore de 27 milliards F CFP — d'ailleurs le ministre l'a dit tantôt — cette année. Il n'y a pas de gain, et les droits à l'importation pour 2 milliards F CFP. L'essentiel de nos recettes nouvelles proviennent bien de la TVA à l'importation et cela est lié à l'inflation internationale.

C'est la même chose pour la fiscalité directe. Je vais abrégé mon argumentation là-dessus. Mais cette présentation démontre bien que nous étions face à une augmentation conjoncturelle de nos recettes alors même que le pays a besoin de recettes pérennes — vous le savez, Monsieur le Président, parce que je sais que vous regardez cela — car structurellement, nous devons financer des dépenses durables comme le remboursement de nos prêts et de bien d'autres.

De même la question du financement de la Protection sociale généralisée est une problématique durable. Je relisais les procès-verbaux des dernières séances où la question a été posée, effectivement, nous avons un petit peu avancé sur la retraite, mais le gros reste à traiter c'est effectivement celui de la santé. Et celui de la santé pour lequel, vous le savez, il y a actuellement le régime de la santé un déficit que nous trainons depuis un certain temps qui est de l'ordre de 10 à 12 milliards F CFP et c'est à cela que nous pensons aujourd'hui car c'est aussi à cause de cela que nous avons mis en place la CPS. Il y a eu les allocations, mais il y a au niveau du régime général de couverture santé il y a ce déficit auquel il faudra faire droit parce que, comme vous l'avez rappelé ici, il y a encore 3 000 demandes de carnet rouge qui sont en attente ici. Ça ne pourra qu'aggraver la situation du régime santé.

Alors en tout état de cause, Monsieur le Président, Monsieur le président de l'assemblée, nous ne nous opposerons pas à cette suppression de la CPS puisque, comme nous l'avions créée nous-mêmes, mais nous avons dit qu'elle était temporaire. Rappelez-vous, elle devait durer deux ans et je m'étais engagé à la réduire de 0,5 % en 2024 si l'État venait à nous accompagner sur la convention santé. Bon, ça n'a pas été le cas donc nous avons maintenu.

Maintenant, nous attendons, Monsieur le Président, que le ministre en charge des finances, nous fasse part de manière claire des prévisions de prix avec la suppression de cette contribution. J'ai bien entendu. Je ne vous considère pas comme Madame Soleil, Monsieur le Président, encore moins votre ministre des finances, mais lorsqu'on fait prendre à l'assemblée une telle mesure, une telle suppression de 8 milliards F CFP qui viennent alimenter le régime de protection sociale, je pense que vous devez quand même faire un effort pour nous rassurer sur l'avenir. Comment allons-nous faire ? Aujourd'hui, vous avez de la chance, il y a de l'argent dans la caisse (2,5 milliards F CFP). C'est même supérieur aux prévisions puisque c'est 2,3 milliards F CFP qu'on a besoin pour la fin de l'année. Vous mettez 2,5 milliards F CFP c'est très bien mais, dès l'année prochaine — Monsieur le Président, nous avons besoin de savoir —, comment vous allez procéder pour atteindre l'équilibre de ce régime de protection sociale ? Nous demandons encore une fois, nous insistons, pour que vous nous donniez des informations là-dessus et surtout d'une manière claire. Car la décision que vous prenez est claire, vous faites une croix sur 9 milliards F CFP de recettes, mais cela ne nous explique pas comment vous allez faire à l'avenir et nous attendons encore aujourd'hui une réponse là-dessus.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire.

Monsieur le président de l'assemblée, excusez-moi, j'ai été un peu long, mais... *ce que vous allez faire aujourd'hui, selon moi, est crucial. Comme je vous le disais précédemment, j'ai été voir et comparer (NDT, les prix) des produits de grande consommation et le seul produit ayant subi une légère hausse est la boîte de corned-beef. La boîte de corned-beef Maohi coûtait 537 francs, aucune taxe ne lui étant imposée, et celle-ci coûte désormais 554 francs aujourd'hui. Je ne sais pas pourquoi mais cette*

contribution n'en n'est pas la cause. La contribution pour la solidarité n'est pas responsable de l'inflation dans les commerces aujourd'hui.

Et, je pense que la population attend aujourd'hui que vous leur annonciez ce que vous prévoyez de mettre pour faire baisser les prix des PPN et des PGC puisqu'il s'agit là de produits consommés quotidiennement par la population polynésienne.

Et donc, actuellement, nous ne comprenons pas très bien votre démarche qui consiste à supprimer cette « recette » versée au régime de protection sociale, c'est-à-dire à la Caisse de prévoyance sociale (CPS), sans préciser ce qui va remplacer celle-ci derrière. Comment allez-vous faire pour trouver ces 9 milliards ? Je vous rappelle également qu'elle ne venait pas uniquement soutenir les allocations familiales et de vieillesse, puisque la situation de notre Hôpital, autrement dit celle de la santé, constitue une préoccupation majeure aujourd'hui.

Vous nous dites qu'il faut essayer de changer notre alimentation et qu'il ne faut plus consommer de produits importés, n'est-ce pas ? Je pense — le maire de Faa'a est présent — que ce sera très difficile pour nos enfants, et je crois même qu'il faudra attendre que cette génération soit passée pour que l'on puisse espérer un changement dans notre manière de nous alimenter. Ceci dit, comme le maire de Faa'a l'a suggéré, ce serait bien de chercher une solution dès maintenant pour soutenir et conforter l'idée de trouver des moyens pour consommer les produits locaux de notre pays. Avec la décision qui sera prise aujourd'hui, je ne sais pas où cela nous mènera.

Merci bien pour votre attention.

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres d'interventions chers membres de l'assemblée, non ?*

Je donne la parole au gouvernement du pays. Levez le doigt ! La parole est à vous, Monsieur le maire de Bora-Bora.

M. Gaston Tong Sang : *Merci bien* président.

Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Messieurs les parlementaires, chers collègues, *par la grâce de notre Seigneur, bonjour.*

Monsieur le Président, je ne vais pas remonter jusqu'à Colbert parce que c'est trop loin pour moi. Il y a, par contre, une devise qui ne change pas avec le temps qui dit « gouverner c'est prévoir ». Et justement sur la suppression de la CPS comme disait notre président de groupe, au sein même de votre groupe, il y a eu deux tendances : celle qui dit « attend, nous prenons le temps » parce que remplacer les 8 milliards F CFP de recettes produites par la CPS, la taxe et quand je regarde vos chiffres 2,580 millions F CFP de pertes de recettes CPS si vous supprimez à partir du mois d'octobre, c'est-à-dire sur les trois derniers trimestres ça veut dire que le rendement de la CPS n'est pas de 8 milliards F CFP est de 10 milliards F CFP. Donc ce n'est pas 8 milliards F CFP qu'il faut trouver, c'est bien 10 milliards F CFP en année pleine. Et je pense que l'attitude la plus sage aurait été effectivement d'attendre la fin de cette année fiscale pour mieux décider, pour mieux réfléchir, pour mieux orienter vos décisions.

C'est l'occasion du projet de budget 2024 qui va arriver assez tôt, il va falloir annoncer déjà les mesures à partir du 15 septembre, date d'ouverture de notre session budgétaire. Je sens qu'on saura déjà, à partir du 15 septembre, comment les 10 milliards F CFP de recettes, de manque de recettes dans la protection sociale généralisée, vont être remplacées et par quel impôt ou taxe. Il faut le dire maintenant ! Bien sûr, Monsieur le Président, je vous ai bien compris, vous souhaitez une large concertation.

Ce qu'il ne faut pas oublier, notamment pour nos nouveaux élus, cette réforme de la PSG ne date pas d'hier ! Moi je pense qu'il y a trois gouvernements, si ce n'est pas cinq gouvernements, qui se sont

penchés sur la question. Même à l'époque du *Taui*, ils avaient même inventé le fameux Te Autaeaeraa et on sait comment cela s'est terminé, cela n'a pas arrangé l'affaire de notre PSG.

Et aujourd'hui, donc l'on vient proposer la taxe CPS, à la demande de qui ? Il ne faut pas oublier que c'est à la demande des salariés eux-mêmes et des patrons qui disent tous : « arrêtez de financer le déficit de la CPS par l'augmentation des cotisations patronales et salariales ! ». N'est-ce pas, Monsieur Cliff Loussan, vous l'avez dit, « on a atteint des limites » ! Tous ont demandé une fiscalisation de notre protection sociale généralisée et cette fiscalisation est liée à la réforme de la protection sociale généralisée qui a démarré l'année dernière. On a refendu l'organisation des régimes. On tend d'ailleurs vers un système de régime par branche, et non pas le régime des salariés, le régime des RST et des non-salariés. Et la contrepartie du Pays à cette refonte, c'est justement d'apporter un peu plus de fiscalité dans le financement de la réforme de la PSG et c'est là où se trouve justifiée la CPS. Cela fait des cotisations en moins de la part des salariés et des patrons, c'est normal ! Même si la CPS évite de frapper directement ces familles que l'on considère de familles pauvres, la meilleure preuve c'est la facture que vient de dire notre président : zéro CPS sur cette facture de 8 000 F CFP, pour n'importe quelle famille que vous qualifiez de pauvre pourrait aller acheter dans un magasin. Cela n'a pas touché ces familles, au contraire, ils bénéficient du 1 % parce que c'est le 1 % qui finance notre régime de solidarité. C'est grâce au 1 % qu'on a su payer les allocations familiales. Sinon, cette année même, on serait en cessation de paiement des minimas sociaux. Il faut quand même savoir reconnaître à cette CPS, à cette taxe certains avantages !

Bon, vous supprimez quand même à partir du 1^{er} octobre. Moi, je comprends que notre Président doit aller à la télévision présenter son bilan de 100 jours, et ce serait bien effectivement qu'il aille avec une suppression de la CPS ! Mais, il faut aussi une réponse à comment la remplacer ?... Parce que, je pense que l'opinion ne va pas se contenter de la suppression ; les salariés ont besoin de savoir de combien la CST va être augmentée ; et pour les patrons, ils ont besoin de savoir de combien l'impôt va être augmenté, parce que c'est 8 à 10 milliards de recettes supplémentaires qu'il va falloir trouver en 2024.

Les 2,580 milliards F CFP que le budget du Pays va verser à la CPS pour compenser la suppression de la CPS, c'est le produit de l'inflation, et on ne peut pas construire une réforme de la protection sociale sur des produits ponctuels ! Ce sont des dépenses pérennes parce que c'est 10 milliards qu'il faut chaque année à la CPS, et il faut mettre en face les 10 milliards de dépenses et de recettes pérennes. Voilà. Il n'y a pas mille solutions, Monsieur le Président. C'est celle-là, ou alors faire participer encore le monde du travail au financement de notre protection sociale. Oh, bien sûr, il y a la solution qui a été avancée qui consiste à dire c'est à l'État de payer ! Non, c'est la seule compétence pratiquement où le Pays assume pratiquement à 100 % notre protection sociale généralisée : c'est 130 milliards F CFP ! Il faudrait même féliciter notre Pays et tout le monde du travail, tous ceux qui contribuent ! C'est la seule compétence où l'on assume pratiquement à 99 % du financement. Il faut en être fier !... À votre place, je serai le premier à dire « bravo ! », mais pas demander à l'État de financer ! Que l'État finance autre chose, oui. Au moins, qu'on assume pleinement cette compétence.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres intervention ? Madame Teura Iriti.*

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. Mes salutations à nous, chers représentants ainsi qu'à celles et ceux qui nous regardent et nous écoutent.*

Monsieur le Président, par rapport à ce premier point que nous examinons, l'on peut dire que nous partageons la même préoccupation concernant les plus démunis de notre peuple. Lorsqu'on regarde cette contribution pour la solidarité qui est de 1 %, il serait juste de rappeler que les recettes obtenues ne seront pas reversées dans les caisses du Pays, mais qu'elles iront directement dans la Caisse de prévoyance sociale (CPS). Que faut-il comprendre ? En fait, celle-ci étant reversée dans les comptes de la Caisse de prévoyance sociale, cela rejoint en quelque sorte cette préoccupation qui est celle d'aider

les plus démunis au travers des allocations familiales, du minimum vieillesse, etc. On sait que la CPS aide énormément notre population. Ceci est la première préoccupation.

Ensuite, Monsieur le Président, vous disiez que « vous n'avez pas voulu écouter la voix du peuple ». Pourtant, lorsque nous avons examiné cette loi, l'explication était bien claire : cette taxe n'aura aucune incidence sur les produits que nous, notamment les plus démunis, consommons, et c'est ce qui vient d'être démontré. Autrement dit, même si nous supprimons cette taxe aujourd'hui, cela n'aura aucun impact sur les prix lorsqu'on ira, notre peuple ira acheter ces produits. Certes, je suis consciente que notre préoccupation commune, la vôtre tout comme la nôtre, est de veiller sur les plus démunis, mais je m'interroge sur ce qui viendra remplacer celle-ci une fois que cette taxe sera supprimée. Vous dites que « l'on doit réfléchir ensemble » mais, à un moment donné, ne faudrait-il pas plutôt dire « réfléchissons ensemble et dès maintenant à une solution de remplacement avant de supprimer celle-ci » ? Si on la supprime aujourd'hui, il faut dire les choses comme elles sont, c'est une stratégie politique et cela ne changera pas la vie de notre population ! C'est cela qui nous préoccupait lorsqu'on avait voté cette taxe. C'est tout, Monsieur le Président, c'est la manière d'organiser les choses.

Ce qui me préoccupe et nous préoccupe tous, c'est que la Caisse de prévoyance sociale aide énormément notre population et que ces 1 % sont directement reversés dans ladite caisse, donc trouvez quelque chose assez rapidement. Vous souhaitez la supprimer aujourd'hui, supprimez-la ! Par contre, hâtez-vous de trouver une solution pour éviter que cette Caisse ne soit en difficulté demain.

Voilà. Merci.

Le président : Merci. Monsieur Teagai.

M. Ernest Teagai : Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays ainsi qu'à vos ministres, à l'ensemble des représentants élus par le peuple, mes salutations à toutes et à tous en ce nouveau jour.

Monsieur le président, j'ai entendu certaines interventions et, en regardant les factures que j'ai réglées, sachez que le peuple ne se nourrit pas que de Sunshine (NDT, lait en poudre de la marque Nestlé) et de café ! Le peuple se nourrit également de pâté ! Le peuple paye les 1 % sur le pâté de foie et sur le pâté (NDT, de la marque) Armour ! Les produits dont parlent nos collègues sont des produits de première nécessité (PPN) comme le Sunshine, le Milo (NDT, chocolat en poudre de la marque Nestlé), le Nescafé (NDT, café en poudre de la marque Nestlé). Mais enfin, devraient-ils se contenter uniquement de cela ! ? Ces 1 % sont taxés sur des produits alimentaires comme le jambon, les boîtes de corned-beef (NDT, de la marque australienne) Hellaby ou bien (NDT, de la marque locale) Maakera. Il faut dire la vérité ! Ne parlons pas seulement des produits de première nécessité (PPN) — c'est normal — sinon l'on perturbe la réflexion des gens ; mais parlons plutôt de l'ensemble des produits alimentaires qui sont impactés par la taxe de 5 % et celle de 1 % ! Je regardais d'ailleurs cela sur les factures que j'avais pu régler dans de grands hypermarchés.

Ensuite, Monsieur le président, je voudrais que l'on arrête de dire que notre Caisse de prévoyance sociale (CPS) est en difficulté. Je souhaite que l'on demande au président Galenon de venir un jour ici nous en parler. En effet, lorsqu'il a été interrogé par cette amie (Monsieur le représentant montre du regard celle-ci.) de la presse sur l'existence d'un trou au sein de la CPS, Monsieur Galenon lui avait répondu : « Qui a dit cela ? Qui a dit qu'il y avait un trou au sein de la CPS ? Il n'y a pas de trou à la CPS ! ». Partant de ce fait, je voudrais savoir où est ce trou dont on parle au sein de la CPS ? Quel est ce trou que l'on serait en train de remplir ? Montrez-nous de quel trou il s'agit pour que nous, élus du peuple, puissions en prendre connaissance ! Ne nous contentons pas de dire qu'il y a un trou à remplir ! Dites-nous quel est le trou que l'on doit remplir : sommes-nous en train de remplir celui de 25 milliards qui a servi à acheter durant plusieurs années un ou quatre avions ! Sommes-nous en train de remplir celui-là ou bien de quel(s) trou(s) s'agit-il ? C'est la question que je pose, Monsieur le président.

L'on ne devrait pas instrumentaliser la CPS à notre guise ! Non ! En tout cas, c'est mon avis. Et les produits que l'on taxe font partie des produits qui sont consommés et payés par la population ! Il y en a ! Ne parlons pas uniquement du Sunshine (NDT, lait en poudre de la marque Nestlé) ! Le peuple ne se nourrit pas que de Sunshine, mais aussi de pâté et de pain sur lequel étendre ce pâté !

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Bien. Une dernière intervention. Lana.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants élus, Messieurs les députés, à notre peuple qui nous suit, mes salutations chaleureuses en cette nouvelle matinée.*

Une taxe est un sujet complexe. Celle-ci avait été mise en place par la majorité du Tapura huiraatira, puis instrumentalisée à des fins politiques par certains lors de la campagne électorale. Aujourd'hui, vous êtes la majorité et on respecte la décision que vous allez prendre. Par contre, le point positif que l'on peut retenir, c'est que pour couvrir les derniers mois de cette année, vous utilisez les réserves confortables préparées par le gouvernement Fritch ! Des réserves confortables pour boucler, compléter le budget qui viendra aider justement les plus démunis de la population, aujourd'hui.

J'ai ri en entendant le maire de Tatakoto, car c'est tellement plus facile pour nous, maintenant que nous siégeons ici et que nous avons une indemnité mensuelle, de parler ainsi ! Le discours d'aujourd'hui est bien différent de celui d'il y a quatre mois !

Je pose une question. Lorsque la TVA sociale fut appliquée, la filoché de loches dans nos îles coûtait jusqu'à 3000 F CFP alors qu'avant, elle était à 1000 F CFP ! Le paquet de taro aujourd'hui est à 2000 F CFP ! Le paquet de châtaignes tahitienne aux bords des routes est à 300 F CFP alors qu'il était à 150 F CFP auparavant ! Enfin, pour ceux qui mangent bien évidemment la nourriture des personnes démunies comme les châtaignes tahitienne ! La bouteille de « mitihue (NDT, sauce crémeuse à base de coco accompagnant les mets polynésiens) » est à 1500 F CFP aujourd'hui ! J'ai interrogé moi-même nos concitoyens : « Dites-moi, l'on vous a imposé également cette TVA sociale ? » C'est une question que je pose car, en matière de santé, nous encourageons notre peuple à retourner vers ces produits-là, c'est-à-dire nos produits locaux. Et que nous répondent les gens ? C'est moins cher d'acheter une cuisse de poulet, des petits pois et un paquet de riz avec un budget de 2000 F CFP ! Si l'on devait opter pour nos produits locaux, rien que pour la filoché de loches, on en aurait pour 3000 F CFP ! C'est une réalité, les amis !

La question que je pose, comme dirait notre *maire de* Bora Bora, gouverner c'est prévoir. Je vous mets au défi : j'espère qu'en décembre — en tout cas, pour la petite Tetuanui que je suis, qui continue toujours à manger *de la loche au lait de coco*, Monsieur le Président, délicieux des *Îles Sous-le-Vent* avec du *fruit de l'arbre à pain pillé* —, le prix *de la filoché de loches* va revenir à 1 500 F CFP, pour que cela reste un peu abordable à nos familles.

Pour en revenir à la CPS, eh bien bien sûr que je souscris à ce qui a été dit par mes collègues du Tapura huiraatira ! Quand le Tapura était à la gouvernance de ce pays, tout allait mal à la CPS ! Comme par magie aujourd'hui, tout va très bien ! Monsieur le maire de Tatakoto, *il faut être précis dans nos propos*, il ne faut pas confondre... Il y a plusieurs branches à la CPS, il y a plusieurs branches ! Il faut savoir aussi de quoi on parle ici ! Il y a la retraite à la CPS, on parle de l'assurance maladie, la TVA sociale était fléchée directement pour les minimas sociaux ! C'est de ça qu'on parle ! C'est de ça qu'on parle !

J'écoutais attentivement la réaction de Cyril Le Gayic hier soir, syndicaliste. Quand on lui posait la question : est-ce qu'avec le retrait de la TVA sociale, les prix vont-ils baisser dans ce pays ? *Avez-vous entendu la réponse de Cyril ?* « Je ne rêve pas, cela ne va pas baisser les prix. » Le pire, c'est que vous avez figé toute votre campagne politique sur cette TVA sociale en disant : « *En supprimant, le coût de*

la vie va baisser. » Le peuple est en train d'attendre, surtout ceux qui ont voté pour vous ! » J'espère en tout cas que le coût de la vie va baisser, sans jeter l'opprobre sur quiconque. Mais il y a des réalités aujourd'hui ! Ne menons pas de réflexion pour savoir comment faire baisser (NDT, le prix de vente) de la boîte de corned-beef, mais plutôt comment faire baisser (NDT, le prix de vente) de la filoché de poissons, du paquet de taro et de la bouteille de « mitihue » au sein de notre pays !

Merci.

Le président : *Bien, l'avant dernière intervention revient à Monsieur Tapati et la dernière à Monsieur Temaru. Merci.*

C'est à vous.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, bonjour à toutes et à tous. Mes salutations au gouvernement, à l'assemblée de « Mā'ohi Nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française) » et aux représentants élus par ceux de « Mā'ohi Nui ».*

Autrefois, le discours d'origine du Polynésien était qu'une seule orange suffisait pour l'ensemble. Dès que le mensonge a commencé à se répandre au sein de notre pays, le discours a changé : Tihoni et les siens la mangent, tandis que Paraita et les siens les observent. Question : aujourd'hui, comment faire pour que l'orange puisse nous rassasier tous ? Parce qu'aujourd'hui, c'est la majorité du peuple qui est privée d'une partie de l'orange. Il ne peut en être autrement, puisque la plus grande part de l'orange est entre nos mains.

Un jour, on m'a dit — comme ce que vient de dire Lana — que nos produits étaient trop chers ! J'ai répondu que nos produits n'avaient pas de prix. Si vous plantez les vôtres, vous les mangerez ! Si vous pêchez les vôtres, vous les mangerez ! Si vous élevez vos propres porcs, vous les mangerez ! En fait, l'on a organisé notre vie sur la base que notre peuple était soi-disant originaire de la ville de Paris ! Mais enfin, ce peuple est polynésien : il faut l'organiser et le nourrir de paroles, de pensées et de mets polynésiens ! Cela n'a pas de prix ! (Réaction dans la salle.) Et le Polynésien, lui, ne coupe pas la parole de l'autre lorsqu'il s'exprime car il sait respecter les gens ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.) Aujourd'hui, nous échangeons.

Autrefois, grâce à nos aînés, nos montagnes étaient recouvertes d'étendues de cocotiers, alors qu'aujourd'hui, ce sont des étendues de falcata que l'on retrouve partout ! Au fil des années qui se sont écoulées, l'on a cessé d'apprendre à notre peuple à cultiver sa propre nourriture. L'on a tracé un chemin différent du chemin d'origine pour notre peuple ! Ce qu'il faut comprendre au travers de ces échanges, c'est qu'il nous faut ramener notre peuple sur le droit chemin ! Un exemple concret : regardez ces hommes et frères âgés qui continuent à grimper dans la vallée de Punaruu, certains ont 68 ans et d'autres 70 ans, et ceux de Punaauia commencent à y amener les enfants. Notre problème, c'est que la voie prise par le parent est différente de celle prise par l'enfant. Autrement dit, le parent a une vision et une voie différentes.

Rappelez-vous de cet enfant qui disait ce matin : « moi et mon parent ne faisons qu'un ». Quand nos enfants ne feront-ils qu'un avec nous ? Ce que j'attends de nos échanges, c'est qu'ils puissent permettre une répartition équitable des richesses de notre pays.

Enfin, dernier point, lorsqu'un ministre me confie cette semaine que son/sa directeur(trice) de cabinet a démissionné de son poste de fonction parce que son indemnité est inférieure et que dans son service d'origine, celui-ci/celle-ci gagne plus d'un million par mois, mais enfin ! Je partage finalement ce qu'a dit Nuihau ce matin : il y a énormément de choses que l'on fait et qui n'ont aucun sens ! Cherchez une solution. Si le coût de la vie doit baisser lundi, Monsieur le Président, faites-le ! Il diminuera.

Merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci.*

Monsieur le maire, c'est à vous.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour.*

Je voudrais vraiment vous (À l'adresse du Président du gouvernement) féliciter pour votre déplacement au Vanuatu et en Papouasie Nouvelle-Guinée qui sont deux états indépendants. Je suis persuadé, même si vous ne l'avez pas indiqué, que le président de la Papouasie a dû vous dire qu'il fallait obtenir notre indépendance. J'en suis certain ! Je les connais très bien car c'est un état, un peuple qui nous a soutenu sans relâche durant toutes ces années et notamment lors de mes déplacements à l'assemblée parlementaire des Nations Unies, pour trouver des solutions afin que la Calédonie ainsi que notre pays deviennent indépendants.

Pour en revenir à notre sujet actuel, il y a une expression française qui dit ceci : « Qui casse paie ! » Il y a trois ans maintenant, des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont venus à ma rencontre à la mairie de Faa'a et cette délégation, menée par un médecin d'origine allemande, était composée de médecins européens (espagnol, français...). Lorsque je les ai reçus, je leur ai dit ceci : « Bonjour et bienvenue à vous qui êtes arrivés ici à Tefana. Sachez que je suis né dans ce district et que mon placenta est enterré sur cette terre. Lorsque je suis venu au monde, il n'y avait ni médecin ni pharmacie à Faa'a. Nos petits remèdes provenaient de la nature et nos aînés, qui connaissaient très bien telle et telle famille, étaient en charge de la santé. Aujourd'hui, il y a cinq pharmacies à Faa'a et beaucoup de médecins — mais je ne connais pas leur nombre exact. Vous me direz que ce mode de fonctionnement (pharmacies, médecins...) est parfait ! Pourtant, il y a une explication derrière. En effet, ce peuple a été victime de maladies qui n'existaient pas autrefois, et que l'on appelait les nouvelles maladies de civilisation. Il n'y en avait pas à cette époque-là (NDT, avant l'arrivée des premiers occidentaux) !

C'est lorsque le Centre d'expérimentation du Pacifique de l'État français est arrivé en 1963 que le Polynésien a commencé à changer son mode de vie au sein de ce pays, à s'acculturer et à aller travailler pour ces sociétés françaises. Cinquante, soixante ans plus tard, voilà la richesse qui a été laissée par ce centre d'expérimentation nucléaire français !

Le 27 avril 2017, notre ami le président Macron était en déplacement en Algérie pour rencontrer le président Bouteflika et, suite à leur rencontre, ce dernier s'est exprimé en ces termes : « la colonisation est un crime contre l'humanité. » Ma requête enfin mon humble demande à toutes et à tous — je ne ferai pas de distinction entre vous qui êtes du Tapura ou de tel ou tel (NDT, parti), non, nous ne sommes qu'un seul et même peuple — : comment expliquer l'affirmation « est un crime contre l'humanité » ?

Aujourd'hui, on sait que la grande partie de notre peuple vit dans une très grande pauvreté. On sait tous que ce ne sera pas grâce à la gestion du budget de notre pays (par la taxation, etc.) que l'on sortira de cette situation problématique ! On n'y arrivera pas ! On n'y arrivera pas ! L'on se demande comment faire.

Chers amis, je remercie encore notre Seigneur d'avoir créé Mā'ohi Nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française), une terre si luxuriante, tant convoitée et gorgée de ressources. Notre pays a une superficie de 5 millions de kilomètres carrés et lorsque l'on convertit cela en mètres carrés, cela revient à 5000 milliards de mètres carrés. J'entends souvent certains dire que la richesse est celle que nous octroie la France chaque année. Si l'on essayait de chiffrer les 5000 milliards de mètres carrés, l'on n'atteindrait même pas 1 franc/le mètre carré. La dotation réelle qui est versée pour la population est de 100 milliards, que ce soit pour l'éducation, la part des communes... On le sait, et puis c'est tout ! Posons-nous plutôt la question de savoir qui est à l'origine de ce problème ! Ne fermons pas les yeux !

Qui casse paie ! La colonisation est un crime contre l'humanité. Oui, Monsieur Macron ! Et c'est tout ça les conséquences de la colonisation. Et j'appellerai ces maladies-là, non pas une nouvelle maladie de civilisation, mais une maladie de la colonisation !

C'est ce dont on se plaint aujourd'hui et l'on sait évidemment qu'il n'y a pas d'issue et que le système dans lequel nous sommes ne fonctionne pas. Nous savons aussi que notre pays regorge de ressources. Notre Président revient de Papouasie et il nous a confié hier que la Papouasie ne savait plus où investir leur argent. Je connais la situation de ce pays. Je ne vois pas d'autres solutions ! Monsieur le président Édouard Fritch, Monsieur le président Gaston Tong Sang, chers collègues de A here ia Porinetia, ne pourrait-on pas prendre une décision commune ? L'année prochaine, nous accueillerons les Jeux Olympiques chez nous et le monde entier sera ici. Avec l'État français, convenons ensemble d'une date et faisons-en sorte que notre pays devienne indépendant ! Rendons-lui son indépendance pour que nous puissions valoriser ses richesses ! Monsieur le président Fritch, en vous entendant dire à un moment donné que vous aviez fait en sorte que la Corée ne puisse plus pêcher dans nos eaux et qu'on allait garder cette ressource pour nous, je me suis dit « ah, l'on immobilise nos ressources et on laisse notre peuple dans la pauvreté ! » Ce pays regorge de ressources et on le sait tous ! L'on ne pourra jamais exploiter la majorité des ressources de notre pays avec ce qui est prévu actuellement par le statut ! C'est impossible ! Notre pays doit être indépendant. Cette affaire ne concerne pas uniquement le Tavini huiraatira, c'est l'affaire de tous !

Quelle décision a été prise par l'Assemblée générale des nations unies jusqu'à ce jour vis-à-vis de la volonté formulée par l'État français de retirer notre pays de la liste des pays désirant être indépendants ? Vous le savez ! La réponse apportée par l'Assemblée générale des nations unies a été de veiller au respect de la pleine souveraineté du peuple Polynésien sur sa terre et que son statut de propriétaire de l'ensemble des ressources présentes sur sa terre soit reconnu. La pleine souveraineté est essentielle pour ce pays. Qui la détient aujourd'hui ? C'est l'État français, n'est-ce pas ! Elle est entre les mains de l'État français. On est un peu comme ces groupes dansant le 'ōte'a (NDT, danse polynésienne durant laquelle les danseurs sont disposés en plusieurs rangées et exécutent divers mouvements), c'est-à-dire que nous, nous dansons aux abords et on a cet État qui reste là et qui nous fait nana ! C'est ce qu'à voulu démontrer Monsieur Tapati lorsqu'il disait « qu'il n'y avait qu'une seule orange à partager pour tous. » Notre terre est notre mère nourricière. La terre ne ment jamais ! Quel serait votre position si on louait notre pays de 5 milliards de mètres carrés à 1 franc le mètre carré ? Cela reviendrait à 5000 milliards de francs par an ! Ah... un pa'umotu (NDT, personne originaire des Tuamotu) dirait : « qui donc pourrait se le permettre ? » C'est de cette manière seulement que l'on pourra améliorer la situation des plus démunis. Il faudra prévoir ce que l'on appelle des « royalties » pour cette classe de la population. Lors de l'exploitation du phosphate de Makatea, on sait que la population n'a rien eu, et c'est également ce que l'on constate actuellement en Nouvelle-Calédonie. À Nauru, j'ai constaté qu'une part était destinée à la population et, en anglais, on appelle cela des « royalties ». Pour ma part, je traduirais cela par « pierre royale » dans notre langue (NDT, langue tahitienne). Parfois, il nous arrive de dire que nous n'avons aucune pierre, c'est-à-dire pas d'argent, pourtant cette « pierre royale » provient de notre terre ! J'ai écrit une chanson à ce sujet et on l'entendra un jour.

Un scientifique s'est exprimé sur l'intérêt d'exploiter les terres rares dans notre pays. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de visionner ce documentaire, mais le bénéfice engendré serait de l'ordre de 10 à 15 milliards de dollars (US) le kilomètre carré. Faisons le calcul pour 1000 kilomètres carrés. La superficie de cette terre n'est pas énorme puisqu'elle est de 30 à 35. En faisant l'aller-retour d'ici jusqu'à Papara, c'est 1000 kilomètres carrés. Avez-vous fait le calcul ? Notre bénéfice serait d'un milliard (NDT, ou bien 1 million de milliard) ! On atteindrait même les un million cinq cent mille milliards ! On pourrait même régler la dette de trois cent mille milliards de l'État français ! Par contre, je ne pense pas que l'on agira ainsi. La ressource est présente. Eh bien, serions-nous devenus comme cet animal que le pa'umotu (NDT, personne originaire des Tuamotu) appellerait le chien ? Il y a celui qui reste attaché à une laisse et celui qui reste sauvage. Le chien sauvage, lui, dit que sa vie est meilleure dans la brousse. Nous ne sommes pas des animaux, mais des êtres humains ! Ne pourrions-nous pas prendre une décision commune avec l'État français de manière apaisée et en la soumettant aux yeux du

monde ? L'on se prépare encore à aller à New-York au mois d'octobre, et j'espère que vous viendrez aussi Monsieur le président Édouard ! Ne faites pas cela ! On a l'habitude de nous y rendre !

Enfin, je dirais à tous que la richesse première d'un pays, ce n'est ni l'or, ni le fer, ni le pétrole, c'est l'être humain, c'est nous !

(Applaudissements dans la salle.) Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur le président, c'est à vous. Je pense que là, ça suffit !

Rappel au règlement. *L'ancien ou le nouveau ?*

M. Édouard Fritch : *On en discutera jeudi, d'accord ? Monsieur le président, nous sommes complètement sortis du sujet, n'est-ce pas ? Ceci dit, il était important également qu'on l'entende. Ce qui m'ennuie et me mets en colère, c'est pourquoi n'a-t-il pas été élu Président du Pays ? Vous avez pris quelqu'un pour mener la politique donc pourquoi ne l'avez-vous pas élu en tant que Président ? Voilà. C'est la raison de ma colère car il continuera à dire que j'étais au courant. Au fait, par rapport à ce qu'il disait sur l'ONU, c'est lui-même qui m'a demandé de dire aux Français (NDT, l'État français) de ne pas nous retirer, et je l'ai dit à la France ! Et jusqu'à ce jour, on ne nous retirera pas. Attention, j'espère que cela n'arrivera pas dans les années à venir ! Cher Doyen, prenez garde !*

Le président : *Oui, merci bien.*

C'est à vous.

M. Moetai Brotherson : *Oui, merci au doyen. Merci bien.*

Dans l'intervention du *maire* de Bora Bora, j'ai noté quand même deux paradoxes : si d'un côté il dit on ne va pas pouvoir se substituer à la taxe sociale et de l'autre côté, il nous vante finalement les réserves extraordinaires que nous laisse le Tapura et c'est exactement sur ce débat-là quand la mise en place de la taxe sociale a été votée par vous et que nous nous sommes élevés contre cette taxe sociale. Nous avons dit à l'époque qu'il y avait suffisamment d'argent dans les réserves pour ne pas lever cette taxe sociale. C'est le premier paradoxe.

Le deuxième paradoxe c'est que vous me dites qu'il faut s'enorgueillir que sur la sécurité sociale c'est nous et nous seuls qui en assurons le financement, mais dans le même temps, vous me dites on est allé demander trois fois 5 milliards F CFP à l'État. Enfin bon, voilà. Il y a quelques paradoxes quand même dans votre discours.

Et je rejoindrais partiellement le représentant Teagai parce que oui, on peut tous aller faire une liste de courses ciblée pour faire une démonstration du non impact de la taxe sociale, mais c'est encore une fois avoir une vision bien réductrice de notre peuple et c'est aussi se dire que seuls les plus démunis des démunis ne doivent compter à notre esprit. Il y a aujourd'hui une paupérisation de la classe moyenne, il y a aujourd'hui des gens qui ne sont pas ressortissants du RST mais qui tirent la langue ; ceux-là, je peux vous garantir qu'ils ne consomment pas que les produits que vous avez mis sur votre liste. Il faut penser aussi à ces personnes.

Et puis ensuite, se féliciter qu'on offre à la population de les enfermer dans une liste de produits qui sont tous néfastes à la santé. Je ne pense pas qu'on puisse s'enorgueillir de ça. Il faut qu'on cherche tous ensemble les moyens : soit que nous plantions et que nous puissions récolter ce que nous plantons chez nous, mais tout le monde ne peut pas. Quand on vit dans un appartement au troisième étage au fond de Hamuta, c'est évidemment plus difficile que quand on habite dans les îles ou les districts, mais ce sont des réflexions qu'il faut qu'on ait sur l'aménagement sur les lotissements sociaux sur — ce sont des

réflexions que vous avez eues également avec des kits de production qui ont été distribués dans certains lotissements sociaux : c'est sur ces voies-là qu'il nous faut continuer l'action et la réflexion.

Maintenant sur la suppression de cette taxe sociale, je pense que nous ne serons jamais d'accord, mais nous avons le droit de ne pas être d'accord. C'est aujourd'hui la démocratie qui va s'exprimer et va entériner la suppression de cette taxe sociale. Lors de l'examen du budget primitif 2024, nous reviendrons vers vous avec d'autres mesures, à ce moment-là nous reprendrons la discussion, parce que ce n'est pas aujourd'hui dans le cas de ce collectif que nous allons débattre de la réforme de la PSG. Il faut être raisonnable ! Ou alors vous voulez faire un marathon de six jours. Donc il faut être raisonnable. Septembre c'est dans un mois, je pense qu'on aura largement le temps de débattre de ces sujets au moment de l'examen du débat du budget primitif.

Merci, que l'amour règne.

Le président : Merci.

Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Qui est pour ?... 41 pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions. Très bien.

Article LP 2

Le président : On poursuit avec l'article 2.

La discussion est ouverte sur l'article 2. Qui veut intervenir ? Pas d'interventions, je mets aux voix l'article 2. Même vote pour l'article 2 ? Même vote.

M. Édouard Fritch : Nous sommes pour l'article 2.

Le président : O.K. À l'unanimité pour l'article 2. *Merci.*

Article LP 3

Le président : On poursuit avec l'article 3. Pas d'interventions ?... Même vote pour l'article 3. Article 3 à l'unanimité, adopté. Très bien.

Article LP 4

Le président : On poursuit avec l'article 4. La discussion est ouverte. Pas d'interventions ? Même vote pour l'article 4. Article 4 adopté à l'unanimité. *Merci.*

Article LP 5

Le président : On poursuit avec l'article 5. Article 5, la discussion est ouverte. Pas d'interventions ?

Monsieur Édouard.

M. Édouard Fritch : « Monsieur Édouard », ça fait restaurant-café. *(Rires dans la salle.)*

Le président : Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : C'était bon pour « Madame Claude », mais enfin « Monsieur Édouard » c'est un peu compliqué !

Merci, Monsieur le président de me donner la parole.

Nous étions intervenus en commission sur cet article, car nous allons sûrement avoir un vote qui ne va pas aller tout à fait dans le sens de notre philosophie dans cette affaire.

Nous sommes ouverts à la concurrence et vous le savez très bien et c'est la raison pour laquelle le gouvernement précédent avait attribué la licence à la nouvelle compagnie concurrente de celle qui existe aujourd'hui déjà et a ouvert le ciel à *United Airlines* et *Delta Airlines*.

Cependant, nous estimons que favoriser la concurrence n'implique pas obligatoirement un soutien ou une subvention aux nouveaux entrants dans la filière du transport domestique ou international.

Aujourd'hui, le gouvernement veut ouvrir largement les portes de la défiscalisation au secteur du transport aérien interinsulaire ou international. Mais je voudrais demander au ministre des finances, savez-vous quel est le niveau du montant de défiscalisation pour un ATR, — en tous les cas je pense que l'assemblée est demanderesse d'avoir ces informations — et donc nous attendons une réponse de votre part. Mais j'espère que vous confirmerez que pour un ATR, cette défiscalisation coûte 1,3 milliard F CFP pour un ATR. Or nous savons qu'il y a en projet l'acquisition de quatre nouveaux ATR dans le pays : trois pour la nouvelle société et un ATR pour l'ancienne société *Air Tahiti*, et cela, ça fera donc quatre fois 1,3 milliard F CFP, soit 5,2 milliards F CFP rien que pour le transport interinsulaire, celui qui nous intéresse au prime abord aujourd'hui.

En outre, vous et nous, sommes informés d'un projet international d'avion-cargo pour le Pacifique. Pour le Pacifique ! Parce que comme on l'a dit dans notre intervention au début, je ne pense pas que cet avion-cargo si c'est un jet, puisse opérer ici en Polynésie française puisque nous n'avons pas suffisamment d'aéroports aux normes pour recevoir de tels appareils.

Cet avion qui serait un avion de type Airbus 320, capterait dans une défiscalisation seule pour un appareil au-delà de 2,5 milliards F CFP si vous maintenez l'assiette défiscalisable à 50 %.

Alors pour le secteur des transports domestiques et international, nos estimations montent déjà à 8 milliards F CFP avec les projets dont nous avons connaissance aujourd'hui.

Je voudrais vous demander, Monsieur le ministre, est-ce que vous pouvez nous garantir que le budget du Pays a les moyens de porter la proposition fiscale que vous nous soumettez aujourd'hui ? Avons-nous les moyens d'ouvrir la défiscalisation au secteur des transports aériens avec tout type d'appareils ? La question elle est surtout-là. C'est l'ouverture enfin de compte de cette défiscalisation à d'autres appareils, puisque c'est l'objectif de l'article que vous nous proposez aujourd'hui.

Merci.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Bonjour à nouveau.

Effectivement, la défiscalisation d'un ATR est de l'ordre de 1 milliard F CFP. Aujourd'hui, le gouvernement a décidé de favoriser la concurrence. Si on veut favoriser la concurrence, il faut permettre à cette concurrence d'exister. Et nous, on veut donner les moyens aux entreprises de favoriser cette concurrence. Parce que cette concurrence, c'est ce qui va rendre du pouvoir d'achat aux Polynésiens.

Merci.

Le président : *Voilà, on poursuit.*

On passe au vote de l'article LP 5. Même vote pour l'article LP 5 ou abstention ? Même vote ? Abstention ? (**M. Édouard Fritch, hors micro** : « *Je n'ai pas eu de réponse, Monsieur le président.* ») Qui est pour ? Qui est pour ? 38 pour, 41 pour. Abstention ? 16 abstentions.

Article LP 6

Le président : On poursuit avec l'article LP 6. Qui est pour ? La discussion est ouverte. Il n'y a pas de discussion ? Même vote ? Même vote.

Article LP 7

Le président : On poursuit. Article LP 7, pas d'interventions ? Même vote, je suppose. LP 7, même vote. Vous êtes pour l'article LP 7 ? La 6 également ? Très bien, on rectifie le vote.

Les articles LP 6, LP 7 à l'unanimité. Merci.

Article LP 8

Le président : On poursuit avec l'article LP 8. La discussion est ouverte. Pas d'intervention. Même vote pour l'article LP 8, à l'unanimité.

Article LP 9

Le président : On continue avec l'article LP 9. Même vote, je suppose. À l'unanimité. Merci.

Article LP 10

Le président : L'article LP 10. Pas de discussions, même vote ? Même vote. Merci.

Article LP 11

Le président : L'article LP 11, pas d'interventions, même vote, à l'unanimité. Merci.

Article LP 12

Le président : La LP 12, pas d'interventions. Merci, à l'unanimité.

S'agissant d'une loi de pays, je vais demander à la secrétaire générale de faire constater les votes individuellement. Merci.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	pour
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	pour
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	pour
M ^{me}	Tahia	Brown	pour
M.	Michel	Buillard	abstention
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	abstention
M.	Steve	Chailloux	pour
M.	Mike	Cowan	pour
M.	Henri	Flohr	absent, procuration à M ^{me} Sonia Punua-Taae, abstention
M.	Bruno	Flores	pour
M ^{me}	Rachelle	Flores	pour

M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	pour
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente, procuration à M ^{me} Yseult Butcher-Ferry, abstention
M.	Édouard	Fritch	abstention
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	pour
M.	Antony	Géros	pour
M ^{me}	Pascale	Haiti	abstention
M.	Ueva	Hamblin	pour
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	pour
M.	Tevaipaea	Hoiore	pour
M ^{me}	Odette	Homai	pour
M ^{me}	Teura	Iriti	abstention
M.	Benoit	Kautai	abstention
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	pour
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	absente, procuration à M ^{me} Vahinetua Tuahu, pour
M.	Nuihau	Laurey	absent, procuration à M ^{me} Nicole Sanquer, pour
M.	Heinui	Le Caill	pour
M.	Tematai	Le Gayic	pour
M.	Simplicio	Lissant	abstention
M.	Cliff	Loussan	pour
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	pour
M.	Vincent	Maono	pour
M.	Tahuhu	Maraeura	abstention
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant-Cross	absente, procuration à M ^{me} Jeanne Vaianui, pour
M ^{me}	Pauline	Niva	pour
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	pour
M ^{me}	Cathy	Puchon	abstention
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	abstention
M.	Frédéric	Riveta	abstention
M.	Allen	Salmon	pour
M ^{me}	Nicole	Sanquer	pour
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	pour
M.	Tafai, Mitema	Tapati	pour
M.	Ernest	Teagai	pour
M.	Ah Ky	Temarii	pour
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	pour
M.	Tevahiarui	Teraiarue	pour
M.	Ruben	Teremate	pour
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	abstention
M.	Pierre	Terou	pour
M.	Félix, Hoa	Tetua	pour
M ^{me}	Lana	Tetuanui	abstention
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	pour
M.	Gaston	Tong Sang	abstention
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	pour
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	pour
M ^{me}	Elise	Vanaa	pour

Le président : Cela fait 41 voix pour et 16 abstentions. Donc, la loi du pays est adoptée. *Merci bien.*

Il est actuellement 11 heures 52 minutes, je vous propose deux options : la première, c'est qu'on fasse la pause déjeuner maintenant, sinon on intercale la 61-223 concernant l'Organisation sanitaire 2016-2020 et quand on termine cela on fait la pause et on laisse les collectifs pour après la pause.

Qu'en pensez-vous ? Ceux qui sont pour l'option un, c'est-à-dire on fait la pause sans examiner la 61, la main en haut. Bon je pense que la majorité souhaite aller *déjeuner*. Donc, on fait la pause et puis on revient après. Je vous invite à revenir à 1 heure 30 minutes. Voilà. *Merci*.

(Suspendue à 11 heures 50 minutes, la séance est reprise à 13 heures 48 minutes.)

RAPPORT N° 59-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 3 DU BUDGET GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2023

RAPPORT N° 60-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 4 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2023

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

Le président : Bon, on va procéder à la reprise de notre séance et je propose de passer aux deux rapports groupés. À la conférence des présidents, on a demandé d'accorder une discussion générale pour les deux rapports n° 59-2023 et n° 60-2023 qui intéressent les deux collectifs, le collectif modificatif n° 3 du budget général et le collectif des comptes d'affectation spéciale.

Je demande au gouvernement s'il voulait prendre la parole pour résumer un peu, synthétiser... Non, donc je rends la parole au rapporteur. Qui intervient ? Donc voilà Heinui, *c'est à vous*.

M. Heinui Le Caill : *Merci*.

Internet, public et médias, agents de l'assemblée, membres des cabinets ministériels, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la vice-présidente, Madame la sénatrice et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le président de l'assemblée, *bonjour*.

Le troisième collectif budgétaire du budget général et le quatrième collectif budgétaire des comptes d'affectation spéciale que nous allons voter aujourd'hui sont les premiers engagés par notre nouveau gouvernement. Ces nouvelles orientations budgétaires du pays marquent un réel changement, un changement d'orientation politique porté par trois principes : « *fa'atura* », respecter notre population et nos engagements ; « *fa'aora* », soutenir notre population pour améliorer son quotidien en compensant les effets d'inflation notamment » ; « *fa'atupu* », bâtir sur de nouvelles bases saines en amorçant le désendettement du Pays et en créant de l'activité tout en favorisant une meilleure insertion.

Faire un budget le plus adapté au besoin de la population et pour tirer vers le haut notre pays ne peut pas être un sprint mais un marathon : c'est avancer à un rythme constant et durablement vers le meilleur pour tous et toutes.

Ce collectif n° 3 du budget général marque une volonté gouvernementale forte, celle de maîtriser les dépenses publiques et d'améliorer la capacité d'autofinancement du pays, afin de limiter l'appel à l'emprunt et de réduire l'encours de la dette. Le redéploiement des crédits pour couvrir les besoins supplémentaires et les créations de postes dès lors qu'elles étaient déjà financées sont privilégiées.

Ce troisième collectif budgétaire abonde ainsi la section de fonctionnement à hauteur de 17,347 milliards F CFP et la section d'investissement à hauteur de 8,389 milliards F CFP, pour un total de 25,736 milliards F CFP. Il est principalement financé par le reliquat issu du report à nouveau de l'exercice 2022 de 15,763 milliards F CFP.

Ce collectif n° 3 est présenté sous le prisme de quatre grands points.

1) Les dépenses obligatoires qui atteignent environ 4,889 milliards F CFP : elles sont composées d'un complément de 2,783 milliards F CFP à verser au FIP, d'une subvention d'équilibre et d'un complément au mandat de gestion dédiée à l'Huilerie de Tahiti pour 590 millions F CFP, de diverses inscriptions budgétaires (83,9 millions F CFP pour le règlement des indemnités pour les contentieux relatifs à des marchés publics, 320 millions F CFP pour le budget de la Direction de la santé, 93 millions F CFP pour l'OPH), d'un complément de 200 millions F CFP pour le marché de la farine, des compléments également au titre des écritures techniques pour 612 millions F CFP et enfin une enveloppe de 45 millions F CFP destinée à l'annulation de titres émis dans le cadre du dispositif ETIS.

2) Le financement des engagements déjà pris afin d'assurer la continuité des opérations déjà débutées mais non financées sous l'ancienne mandature. Les principales sont : la construction du pôle de santé mentale pour un surcoût de 1,435 milliards F CFP, la construction d'un espace scénographique sur Paul Gauguin à la place de son musée actuel pour 448 millions F CFP, la participation de la délégation *polynésienne* aux Jeux du Pacifique 2023 aux Îles Salomon pour 160 millions F CFP, les travaux entourant l'organisation des Jeux Olympiques de surf de 2024 pour 1,120 milliard F CFP, plus 149 millions F CFP pour le logement des athlètes sur un bateau dédié et le relai de la flamme olympique, la préparation des Jeux du Pacifique de 2027 par le lancement des études pour la construction du centre aquatique pour 92 millions F CFP et le lancement des études pour la construction d'un terrain de squash pour 12 millions F CFP, les travaux d'aménagement de la zone biomarine de Faratea pour 600 millions F CFP et un complément budgétaire (pour la masse salariale) lié au protocole de fin de conflit à la Direction de l'aviation civile pour 17 millions F CFP.

3) Les mesures nouvelles lancées par notre gouvernement pour compenser au mieux les effets de l'inflation qui pèse sur nos familles et nos entreprises. Ce collectif prend en compte la suppression prochaine, à compter du 1^{er} octobre 2023, de la contribution pour la solidarité en versant au fonds pour la protection sociale universelle (FPSU) un montant de 2,580 milliards F CFP. De même, pour préserver le pouvoir d'achat de tous les foyers, les subventions complémentaires sont destinées au fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour 1,2 milliard F CFP afin d'éviter la hausse du prix de l'électricité d'ici fin 2023, et pour le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) il est prévu un apport de 200 millions F CFP pour maintenir le coût du carburant dans les îles au même prix que celui sur Tahiti. Ensuite, financé par les recettes de la taxe sur le transport aérien de passager, un versement du budget général au fonds de continuité territoriale interinsulaire (FCTAI) est prévu à hauteur de 200 millions F CFP, car il est constaté que les recettes de contribution de solidarité territoriale du transport aérien interinsulaire sont insuffisantes.

Pour créer de l'activité et favoriser une meilleure insertion des personnes dans le respect de notre culture, un montant de 300 millions F CFP est accordé au titre des aides à l'emploi pour financer la mise en œuvre de 1 500 stages-CAE — CAE suspendus depuis janvier 2023 — dans les secteurs prioritaires visés par le gouvernement. Et enfin, des compléments de 2 millions F CFP sont alloués aux artisans et associations artisanales. Pour aller au plus près des gens, le financement de la tranche 5 du déploiement de l'opération *Fiber to the home* (FTTH) avec un objectif de raccordement de 13 200 lignes supplémentaires, ne nécessite pour l'heure que le versement d'une avance de 154,8 millions F CFP, des crédits de paiement pour 370,8 millions F CFP sont également accordés pour la continuation des autres opérations de raccordement déjà démarrées. Enfin, pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet à la maison, pour faire leur démarche administrative en ligne, une solution leur sera offerte par le développement des espaces Fare Ora équipés pour 10 d'entre eux d'ici fin 2023 pour 3 millions F CFP.

4) L'amorce du désendettement du pays. La dette cumulée du pays atteignait à fin 2022 plus de 156 milliards F CFP. Il est prévu l'annulation partielle du second PGE pour un montant de 3 milliards F CFP. La particularité de cet emprunt est que le taux d'intérêt n'est fixé qu'au moment où les sommes sont décaissées. Dans un contexte d'évolution haussière, il faut s'attendre à des taux allant de 4,5 à 5 % sur les prochaines tranches. Désendetter le pays n'est pas une fin en soi et recourir aux emprunts à taux bonifiés, taux réduits, tant que cela sera possible en réorientant les investissements diminuera le poids des intérêts sur les finances du pays. Enfin, pour ne pas réduire nos capacités

d'investissement et la commande publique qui aurait des effets néfastes sur le développement du pays, l'amélioration de nos capacités d'autofinancement par une meilleure maîtrise de nos dépenses publiques sera la priorité.

Le collectif n° 4 des comptes d'affectation spéciale :

Reflète du collectif du budget général, le quatrième collectif des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 procède lui à l'ajustement de certains montants de la section de fonctionnement, du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH), du fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH), du fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) et du fonds de la protection sociale universelle (FPSU).

Le FRPH est augmenté d'un montant de 1,2 milliard F CFP en provenance du budget général afin de permettre de rétablir un équilibre économique dans la concession de service public de fourniture de l'électricité entre le Pays et la société EDT-Engie. En effet, face à l'envolée du prix des hydrocarbures en 2022, le prix auquel était facturé le gazole à cette société avait été multiplié par deux. Cette dernière avait donc proposé en conséquence une hausse des tarifs de l'électricité à raison d'une hausse tarifaire chaque semestre jusqu'en 2025. La mise à contribution du FRPH permettra ainsi à l'utilisateur de ne pas voir sa facture d'électricité augmentée tous les six mois.

Le budget du FPPH est abondé quant à lui de 200 millions F CFP par un versement du budget général en raison des prévisions de rendement de la taxe de péréquation des hydrocarbures inférieures au niveau escompté. L'objectif étant de maintenir le coût du carburant dans les îles au même prix que celui qui s'applique sur Tahiti. De plus, pour prendre en charge des annulations de titres de recettes, il est également proposé de redépenser des crédits d'un montant de 5 millions F CFP de la mission « 966 : Économie générale » à la mission « 990 : Gestion fiscale ».

Le budget du FCTAI est abondé d'un montant de 200 millions F CFP par un versement du budget général permettant ainsi de compléter le règlement des dépenses en faveur des délégataires de missions de service public. Cette mesure est financée par les recettes de la taxe sur le transport aérien de passagers qui, compte tenu de la fréquentation touristique record à fin juin 2023, dépasse de 253 millions F CFP le rendement de l'exercice précédent.

Enfin, le budget du FPSU est abondé par un versement du budget général d'un montant de 2,580 milliards F CFP pour compenser les pertes des recettes provenant de la contribution pour la solidarité — la taxe CPS — compte tenu de la suppression de cette dernière à compter du 1^{er} octobre 2023.

Des travaux en commission, il ressort : les présents projets de délibération ont été examinés en commission, le 20 juillet 2023. Les échanges ont principalement porté sur les Jeux Olympiques de surf 2024 et leur organisation.

S'agissant de l'impact économique de l'évènement, il est évalué à plus de 130 millions F CFP, grâce notamment aux arrhes déjà versées pour les réservations de chambres. À ce titre, il est prévu de faire loger les officiels dans les pensions de famille et les compétiteurs sportifs sur le navire *Aranui* afin de respecter la règle de l'égalité de confort.

Par ailleurs, dans un souci environnemental, une étude a été commandée et est en cours de réalisation pour déterminer le positionnement optimal du bateau afin que son ancre soit placée dans un espace sablonneux.

Il est à noter que le coût prévisionnel d'investissement de cet évènement, jusqu'en 2024, s'élève à près de 1,300 milliard F CFP.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de *Mā'ohi nui (NDT, l'équivalent de la Polynésie française)* d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Améliorer le quotidien de notre peuple et le respecter c'est aussi lui rendre une part de liberté.

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Pour la discussion générale, je rappelle que la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : groupe Tavini huiraatira 36, Tapura huiraatira 15 et non-inscrits 3 minutes chacun.

J'invite sans plus tarder l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M. Tevaipaea Hoïore : *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, chers représentants siégeant au sein de la maison du peuple, chers médias, à toutes et à tous rassemblés ici, par la grâce du Seigneur, mes salutations à toutes et à tous.*

Il nous est donné aujourd'hui d'examiner deux projets de délibération : le premier, que nous allons aborder ensemble, est relatif à la modification n° 3 du budget général de la Polynésie française à l'effectif de l'année 2023 ; et le second est relatif à la modification n° 4 des budgets de comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023, et nous clôturerons avec cette dernière.

Cela ne vous aura pas échappé, chers collègues, la campagne du Tavini huiraatira s'est basée sur trois piliers de valeur, *fa'atura (NDT, respecter), fa'aora (NDT, soutenir), fa'atupu (NDT, bâtir)*.

Fa'atura le respect : c'est d'abord honorer la confiance que notre peuple nous a accordée, en respectant les engagements que nous avons pris face à lui lors de cette campagne électorale. C'est pourquoi, ce texte est au reflet du programme pour lequel notre *peuple* nous a permis de siéger dans cet hémicycle.

Fa'aora soutenir : c'est soutenir notre peuple, là où justement l'action du gouvernement est la plus attendue, je veux parler notamment — puisque ce sont les points que ce collectif nous invite à aborder — de l'accès à l'emploi, de la suppression de la taxe sociale, pour ne citer que ceux-là.

Fa'atupu bâtir : c'est développer une économie endogène, afin de nous affranchir du modèle économique sous perfusion des transferts de l'État, sur lequel repose notre Pays depuis trop longtemps. Pour ce faire, nous devons créer les conditions de ce développement, notamment dans un secteur jusqu'à présent sous-estimé, celui du numérique et de l'audiovisuel.

Mais pour l'heure, la première mesure que j'aborderai avec vous, chers collègues, concerne la question du financement du Fonds intercommunal de péréquation (FIP). Comme vous le savez, ce fonds permet à nos communes de disposer de ressources financières stables et pérennes, c'est dire l'importance qu'il convient de lui accorder.

Pour ce qui est de l'approvisionnement financier de ce dispositif, le Pays contribue à hauteur de 15 % *a minima* des recettes fiscales, comme le prévoit l'article 52 de la loi organique statutaire. Pour rappel, le financement du FIP a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part du Tavini huiraatira. Souvenons-nous, c'est en 2006, sous la présidence de notre *père* Oscar Temaru, que ce chiffre de 15 % a été augmenté et s'est stabilisé depuis à hauteur de 17 %.

C'est pourquoi, compte tenu du taux des recettes fiscales engrangées au budget général du Pays, un crédit complémentaire de 2,783 milliards F CFP devrait être versé au FIP. Nous hisserons ainsi le financement de ce dispositif de 16,466 milliards F CFP en 2022, à 19,249 milliards F CFP en 2024, soit une mobilisation à 18,2 % des recettes fiscales, et une augmentation de 17 % par rapport à l'année dernière.

Je venais juste de parler de respect : ce fonds que nous envisageons d'augmenter est un signe de respect que nous avons vis-à-vis de nos communes.

Toujours en ce qui concerne les dépenses obligatoires du Pays, une subvention d'équilibre et un complément au mandat de gestion devrait être versé à l'Huilerie de Tahiti à hauteur de 590 millions F CFP, en remplacement du mécanisme de soutien au prix du coprah. Ceci conformément à la convention qui lie notre collectivité à cette dernière.

Une enveloppe de 83,9 millions F CFP est inscrite aux dépenses obligatoires, pour régler des indemnités liées à plusieurs contentieux, relatifs à des marchés publics. De plus, 320 millions F CFP devront être attribués au budget de la Direction de la santé, afin de permettre à celle-ci de régler des factures de laboratoire à l'Institut Malardé, factures qui s'élèvent à 240 millions F CFP, ainsi que des factures de transport de médicaments de 80 millions F CFP. Enfin, 93 millions F CFP seront versés à l'OPH pour l'aide familiale au logement.

Une autre préoccupation sur laquelle il convient que nous nous penchions concerne le marché de la farine. Ce dernier présente les signes d'une fragilité financière qui demande une action rapide afin d'éviter la rupture. Les estimations de dépenses font état d'un besoin de 200 millions F CFP avant la fin de l'année 2023.

Un crédit supplémentaire de 612 millions F CFP devra être mobilisé en complément de l'enveloppe destinée aux dotations aux amortissements et aux provisions, alors que des provisions pour dépréciations de l'actif pour 100,3 millions F CFP, devront être passées, suite aux liquidations des SEM : Tahiti Rava'āi, Te mau ito 'āpi et la société *Bora-Bora cruises* dans lesquelles le Pays est actionnaire.

Enfin, une enveloppe de 45 millions F CFP permettra l'annulation de titres émis dans le cadre du dispositif ETIS.

C'est la signification également qui est donnée au terme soutenir que l'on considère comme étant notre pilier-guide.

Comme le Président Brotherson l'a annoncé à plusieurs reprises déjà, durant la campagne territoriale, l'heure n'est pas à la rupture, il ne s'agit donc pas de couper aveuglément les ponts avec les actions entreprises par l'ancienne gouvernance quand celles-ci sont bonnes, là, n'est pas notre intérêt ; pour autant, ce collectif amorce un réel changement dans l'action politique de notre gouvernement : la suppression de la taxe CPS, la modification du code des impôts, le désendettement vis-à-vis des PGE contracté par l'ancien gouvernement, sont autant de mesures qui marqueront cette nouvelle trajectoire.

Avant d'aborder ces sujets, il nous appartient pour l'heure, de nous pencher sur un certain nombre de projets, que nous héritons de la précédente mandature et qui nécessitent des financements :

C'est le cas de la construction du Pôle de santé mentale, qui entame sa phase finale, le projet de construction d'un espace scénographique sur Paul Gauguin, mais aussi le financement de la participation de la délégation polynésienne aux Jeux du Pacifique 2023, aux Îles Salomon, pour laquelle une subvention devra être versé à l'IJSPF.

Il convient également de ne pas oublier, l'organisation de l'épreuve de surf des Jeux Olympiques de 2024 que notre Pays à l'honneur d'accueillir, et qui nécessite d'abonder le budget d'investissement

d'1,120 milliard de crédits de paiement, soit : pour l'aménagement de la Pointe Riri ; la construction de la tour d'arbitrage ; ainsi que l'aménagement des voiries sur le domaine Rose.

De plus, une subvention de fonctionnement devra être accordée à l'IJSPF pour 149 millions F CFP, dont 131 millions F CFP pour la location du bateau destiné à loger les officiels et les athlètes, et 18 millions F CFP pour le relais de la Flamme Olympique, cet événement représentera un moment fort de l'Histoire de notre Pays. C'est la première fois que la Polynésie accueillera ces jeux mythiques, 180 000 euros.

La candidature de la Polynésie ayant été retenue pour accueillir les Jeux du Pacifique de 2027, il convient désormais de démarrer la réalisation des infrastructures. La construction du centre aquatique confiée à l'IJSPF, est toujours en phase d'étude complémentaire, et celle-ci nécessite des crédits de paiement supplémentaires. Des études pour la construction d'un terrain de squash, au centre sportif de Pater, sont aussi lancées pour un montant prévisionnel de 40 millions F CFP, dont 12 millions F CFP sont demandés à ce collectif.

Pour ce qui est de la zone biomarine de Faratea, les travaux d'aménagement de la zone ont débuté, et une augmentation du coût d'objectif de l'autorisation de programme est sollicitée pour 600 millions F CFP, plus un complément en crédit de paiement de 300 millions F CFP.

Enfin, en ce qui concerne le protocole de fin de conflit à la Direction de l'aviation civile (PAC) et, afin de respecter ledit protocole, 17 millions F CFP devraient être versé en complément de la masse salariale afin de permettre aux pompiers de la DAC de compléter leurs heures de travail.

Pour ce qui est des nouvelles mesures introduites par ce collectif budgétaire, elles sont de trois ordres : fiscal, professionnel et numérique. Comme je l'ai exprimé tantôt, et comme nous l'avons annoncé dans notre programme de campagne, la suppression de la « TVA sociale » est à l'ordre du jour de ce collectif. Cette mesure tant attendue par les populations de notre pays, sera effective dès le 1^{er} octobre 2023. Sa suppression entraînera un manque à gagner de 2,580 milliards F CFP pour les trois derniers mois de l'année en cours, c'est la raison pour laquelle une subvention du budget général au fonds de la protection sociale universelle (FPSU) devra venir compenser cette perte.

De même, une subvention complémentaire au FRPH permettra d'éviter la hausse du prix de l'électricité d'ici la fin de l'année. Elle permettra un retour à l'équilibre financier de la concession de service public de fourniture de l'électricité en passant par une baisse du prix du gazole destiné à EDT pour l'alimentation des centrales de production d'énergie électrique sur Tahiti fixé dès le mois d'août. Cela impliquera une dépense pour le FRPH estimée à 1,2 milliard F CFP. Cette estimation se base sur les valeurs issues de la structure des prix des produits pétroliers de juillet 2023.

De plus, les prévisions de recettes de péréquation étant inférieures aux prévisions budgétaires, une subvention de 200 millions F CFP au fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) est nécessaire pour maintenir le coût du carburant dans les îles, au même prix que sur Tahiti.

Ces trois mesures, totalisant 3,980 milliards F CFP, participent à pondérer les effets de l'inflation sur les familles et les entreprises.

Pour ce qui est de la question de l'emploi, et nous le savons, c'est une des attentes les plus urgentes de notre peuple, c'est pourquoi — et nous l'avons souhaité durant la dernière campagne — 300 millions F CFP devront être versés au titre des aides à l'emploi afin de financer la mise en œuvre de 1 500 stages-CAE. Le dispositif CAE n'est pas une fin en soi, nous en sommes parfaitement conscients, c'est un dispositif qui a ses limites, quoi qu'il en soit nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, l'usage qui en avait été fait jusqu'à présent, ne permettait pas une insertion durable des bénéficiaires dans la vie professionnelle. Aussi, et comme nous nous sommes engagés à le faire dans notre profession de foi, nous souhaitons optimiser l'usage du dispositif CAE, en orientant les futurs bénéficiaires de ce contrat dans les secteurs prioritaires visés par le gouvernement, que sont : le tourisme,

le secteur primaire, les énergies renouvelables, l'économie numérique et l'audiovisuel. Augmentant ainsi les chances d'embauches à la fin du contrat CAE, et permettant de propulser ces secteurs essentiels à notre politique gouvernementale.

Toujours dans le secteur de l'emploi, nous avons le souhait de soutenir nos artisans dans leur création d'entreprises. Pour ce faire, des aides leurs sont désormais dédiées, celles-ci ont rencontré un véritable succès auprès de ce public, autant par la simplicité du dispositif et son accessibilité. L'artisanat traditionnel n'est pas uniquement ce patrimoine précieux que nous devons chérir, c'est également un pourvoyeur de travail non-négligeable. Aussi, ce collectif nous propose de compléter le budget primitif d'un crédit de 2 millions F CFP. À cela de s'ajouter un complément de 2 millions F CFP, pour les subventions aux associations artisanales, qui elles aussi, bénéficient désormais d'un régime simplifié.

Afin de valoriser tout ce savoir-faire Polynésien, mais aussi à l'échelle de notre région natale qu'est l'Océanie, un festival devrait être organisé au mois de novembre. Cet événement vise à soutenir la transmission et la valorisation du secteur au niveau local, régional et international et s'inscrit dans la période du *Matari'i i ni'a (NDT, des pléiades, période d'abondance)*. Comme nous le savons, nos traditions ancestrales nous apprennent que cette période marquait le début de grandes festivités agraires, et des grands départs des pirogues sur l'océan, préambule de la rencontre entre les peuples de notre région. Aussi, le choix de cette période pour organiser un tel festival est très approprié. Un budget de 13,5 millions F CFP devrait lui être consacré, pour les transferts et hébergements d'invités de la région et des archipels, ainsi que pour son organisation générale.

Sur le plan numérique enfin, et pour permettre à l'OPT de poursuivre son programme de raccordement des Polynésiens à la fibre, une nouvelle opération d'investissement est créée en co-financement avec l'État, pour déployer la cinquième tranche du réseau de fibre optique jusque dans les îles de la Société. Le financement de la tranche 5 du déploiement FTTH (*Fiber to the home*) a un objectif de raccordement de 13 200 lignes supplémentaires.

Cette opération ne nécessite pour l'heure que le règlement d'une avance de 154,8 millions F CFP, le coût total de l'objectif étant de 860 millions F CFP. Des crédits de paiement pour 370,8 millions F CFP sont également accordés pour la continuation des autres opérations de raccordement déjà démarrées.

Pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet à domicile, une réponse leur est donnée par le développement des espaces Fare Ora, dans les communes du *pays*. Ceux-ci seront équipés de bornes de consultation à usage libre, avec imprimante et scanner, pour permettre aux usagers de faire leurs démarches administratives à distance. En 2023, ce sont 10 de ces équipements qui sont nécessaires et les premières consultations révèlent une estimation du coût de production à 300 000 F CFP pièce, d'où un besoin en crédits de paiement de 3 millions F CFP.

Le chant du Tavini disait ceci : « Le Tavini ne dispose pas d'argent pour te soudoyer, il n'a qu'un seul instrument, dire la vérité ! » C'est ce que nous mettons en place aujourd'hui au travers des projets qui ont été cités précédemment, comme l'augmentation du fonds destiné aux communes ou bien la suppression de la contribution pour la solidarité qui a été une source de préoccupation pour notre peuple et nous l'avons également promis à la population de notre pays.

Le dernier point de présentation, concernant ce collectif budgétaire, nous amène à nous intéresser à la trajectoire de désendettement du Pays. À titre d'information, la dette cumulée du Pays à fin 2022 est de plus de 156 milliards F CFP et son annuité, qui restait en deçà des 12 milliards F CFP il y a 3 ans, est désormais de 16 milliards F CFP.

La nécessité de soutenir la protection sociale universelle et la compagnie aérienne *Air Tahiti Nui* en sont les principales explications.

Aujourd'hui, le niveau de crédits de paiement atteint plus de 60 milliards F CFP et la trésorerie s'élève au 3 juillet 2023 à 36 milliards F CFP. Pour équilibrer des inscriptions budgétaires non réalisables, la

collectivité a dû contracter et mobiliser des emprunts (à des taux d'intérêt croissants), dont les deux prêts garantis par l'État (PGE) contractés en 2020 et 2022, pour respectivement 28,640 milliards F CFP et 35,8 milliards F CFP.

Si le premier PGE et une partie du second PGE (20,6 milliards F CFP) ont été totalement consommés et justifiés, il reste encore à ce jour, 15,2 milliards F CFP du second PGE qui n'ont pas été mobilisés auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). La particularité de cet emprunt est que le taux d'intérêt n'est fixé qu'au moment où les sommes sont décaissées. Dans un contexte d'évolution haussière, les taux pourraient s'établir de 4,5 à 5 % sur les prochaines tranches. Par ailleurs, pour que les tranches du PGE soient décaissées, il est nécessaire de justifier de dépenses effectives.

Au regard de ces circonstances, et dans le sillage de la volonté du gouvernement d'amorcer une trajectoire de désendettement du Pays, conjointement à l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la collectivité, comme indiqué, il est prévu l'annulation partielle du second PGE, en lui consacrant une partie du résultat de 2022, pour un montant de 3 milliards F CFP.

Déduction faite des dépenses à justifier, le solde à mobiliser de ce PGE s'élève à 8,2 milliards F CFP. En conséquence, à la fin de l'exercice 2023, l'encours de la dette devrait redescendre à 151,5 milliards F CFP.

Le dernier projet de délibération soumis à notre examen aujourd'hui concerne la modification n° 4 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

Notre territoire possède, en 2023, 11 comptes d'affectation spéciale (CAS). Ce projet de délibération concerne trois de ces fonds spéciaux.

La première mesure concerne la mise à contribution du fonds de régulation des prix des hydrocarbures face à l'augmentation des prix des hydrocarbures qui, depuis le premier semestre 2022, pose un défi financier à notre Pays.

Pour rappel, avec l'envolée des prix des hydrocarbures à la période que je viens de mentionner tantôt, la société EDT-Engie avait dû proposer une hausse des tarifs de l'électricité pour compenser le déséquilibre de la concession de service public de fourniture de l'électricité. Néanmoins, face au niveau de l'accroissement requis pour atteindre l'équilibre, une hausse tarifaire progressive avait été convenue à partir du 1^{er} octobre 2022 jusqu'en 2025, à raison d'une hausse tarifaire à itération semestrielle (6 hausses tarifaires au total).

Cependant, afin d'éviter ce schéma d'ajustement tarifaire, qui pénaliserait inévitablement les usagers polynésiens, il est proposé de mettre à contribution le FRPH afin de réinstaurer l'équilibre économique dans cette concession de service public, et éviter ainsi une nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité. C'est pourquoi le budget du FRPH devra être abondé par un versement du budget général d'un montant d'1,2 milliard F CFP.

La deuxième mesure concerne, quant à elle, la nécessité d'abonder le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, le FPPH. Ce fonds spécial permet d'uniformiser le prix des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire polynésien par la prise en charge du fret et des charges annexes. Ce fonds est alimenté par une taxe dénommée « Taxe de péréquation des hydrocarbures ».

Cependant, les prévisions de rendement de cette taxe annoncent que celle-ci ne générera pas le niveau de recettes escompté. Pour être plus précis : au lieu du 1,5 milliard F CFP attendu, elle ne générera qu'1,3 milliard F CFP.

Aussi, il est proposé d'abonder le budget du FPPH d'un versement de 200 millions F CFP en provenance du budget général. Le FPPH est une garantie de la stabilité des prix des hydrocarbures dans notre pays,

le soutenir est un devoir. Par ailleurs, pour prendre en charge des annulations de titres de recettes, il est également proposé de redéployer des crédits d'un montant de 5 millions F CFP de la mission 966 « Économie générale » à la mission 990 « Gestion fiscale ».

Le dernier point de mesure sur lequel il nous est donné de nous pencher concerne le fonds de la protection sociale universelle, le FPSU. Ce fonds, créé en mars 2022, a pour objet le financement de la protection sociale de la Polynésie. Il tire ses financements d'un certain nombre d'impôts et de taxes, dont la contribution pour la solidarité (la CPS). Cette contribution dite CPS, appliquée depuis le 1^{er} avril 2022, a pour objectif de rétablir les financements de la protection sociale généralisée, ceci par la contribution de l'ensemble des organismes publics, semi-publics, privés et de la population de la Polynésie française. Elle s'applique à l'intégralité des biens et services importés, livrés, consommés ou utilisés en Polynésie française, à l'exception de certains cas particuliers.

Toutefois, et c'est là où le bât blesse, l'application de cette contribution financière dite CPS, à chaque stade des opérations, associée à l'absence du principe de déductibilité par les acteurs économiques, a participé à l'augmentation des prix des biens et des prestations de service déjà impactés par la forte inflation présente au niveau planétaire.

Il est donc proposé de supprimer cette contribution dite CPS à compter du 1^{er} octobre 2023. Pour compenser cette perte de recettes pour le FPSU, le budget du fonds est modifié en conséquence et doit être abondé par un versement du budget général d'un montant de 2,580 milliards F CFP.

Lors de l'examen du présent projet de délibération en commission le 20 juillet 2023, un amendement a été adopté afin d'apporter des ajustements au fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire, le FCTAI.

Ce fonds cible le désenclavement de nos populations, en intervenant directement ou indirectement au niveau des mobilités interinsulaires. Les ressources du fonds proviennent notamment du produit de la contribution de solidarité de la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire — due par les entreprises de transport aérien public, assurant le transport des passagers interinsulaire au sein du pays — et des pénalités y afférentes.

Voilà cependant qu'ici aussi les recettes de cette contribution sont insuffisantes. Il est, pour cela, proposé d'effectuer le versement d'un crédit depuis le budget général, à hauteur de 200 millions F CFP au budget du FCTAI, de manière à compléter le règlement des dépenses en faveur des délégataires de mission de service public.

Cette mesure est financée par les recettes de la taxe sur le transport aérien de passagers qui, à fin juin 2023, dépasse de 253 millions F CFP le rendement de l'exercice précédent, compte tenu de la fréquentation touristique record en Polynésie française.

Merci pour votre attention, et que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.* J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M. Édouard Fritch : *Merci bien, Monsieur le président.*

Par respect pour votre personne, pourriez-vous m'accorder ne serait-ce que 3 à 4 minutes supplémentaires ? Et non pas, comme ce qui vient de se passer à l'instant, l'intervention du précédent intervenant a duré 10 minutes de plus alors que votre compteur s'était déjà arrêté ! (Rires dans la salle.)

Le président : *Je vous l'accorde.*

M. Édouard Fritch : *Merci bien.*

Le gouvernement nous présente un collectif de plus de 25 milliards F CFP, presque 26 milliards F CFP, et affirme que la trésorerie du Pays s'élève à 36 milliards F CFP au 13 juillet de cette même année.

Cela fait une belle pluie de milliards et, encore une fois, démontre que le Tapura huiraatira vous a laissé un Pays en très très bonne santé financière.

Je le dis parce que, bon, c'est peut-être une rengaine, me direz-vous, de notre part, mais je me réfère aux déclarations que vous faites et que vous continuez à propager chez vos militants que « nous avons mis ce pays en grande difficulté financière » ! C'est une tromperie — je ne veux pas dire un mensonge parce que je n'aime pas le mot « mensonge » —, mais c'est une énorme tromperie bien sûr, et surtout une manipulation puérile de l'opinion publique.

Avoir la capacité de faire un collectif de 25 milliards F CFP, de 26 milliards F CFP, c'est bien la preuve incontestable que les caisses du Pays sont bien garnies. Et je crois, de mémoire d'homme, Monsieur le Président, nous qui sommes là depuis un certain temps, c'est la première fois ! C'est la première fois qu'ici, à l'assemblée, on examine un collectif aussi important que cela.

Notre Vice-présidente — parce que je ne vais pas citer le vice-président, il n'est pas là —, mais notre vice-présidente, dans une interview du 3 juillet dernier sur *Tahiti Infos*, disait — je la cite : « *Vous avez une situation budgétaire quasiment muselée jusqu'à la fin de l'année* », et que « *changer les choses, c'est difficile, c'est quasiment impossible, tout est verrouillé* » ; et vous continuez en affirmant qu'« *on a très peu de marge de manœuvre pour agir efficacement car le budget est voté en fin d'année 2022 et il va falloir le mener jusqu'au 31 décembre 2023* ». Je ne vous cache pas que là, j'ai été très désagréablement surpris !

Madame la Vice-présidente, nous avons bien compris que, lors de cette interview, vous aviez du mal à expliquer l'immobilisme du gouvernement. Et le simplisme vous a conduit à noyer le poisson, à insinuer et à faire croire à la population que vous ne pouvez pas retoucher le budget du Pays. Or, je rappelle que vous siégez ici au sein de cette assemblée depuis quand même 2013 ! Et depuis 2013, je crois qu'on a examiné ici un certain nombre de collectifs budgétaires, plus d'une dizaine ! Donc, le 3 juillet 2023, vous saviez très bien qu'un budget n'est jamais verrouillé et muselé. Ou bien alors, durant vos dix années ici au sein de cette assemblée, on ne vous a jamais expliqué ce qu'était un collectif budgétaire. Je m'arrête là.

Aujourd'hui, vous faites un collectif pour apporter vos corrections — très bien — mais parmi vos annonces du fameux 3 juillet, vous avez dit, et je vous cite encore, que « *le Président a acté une baisse de 10 % du fonctionnement des ministères* ». Fin de citation. À cet égard, nous n'avons vu aucune baisse dans ce collectif, mais bien une hausse de plus de 90 millions sur les pouvoirs publics (la mission 960), dont 24,8 millions F CFP uniquement pour les rémunérations de vos personnels de cabinet.

Alors, ma chère Éliane, entre vos citations d'exemplarité, de baisse, de réduction, du 3 juillet dernier et la réalité du présent collectif, y a-t-il eu tromperie ou simplement, comme je disais ce matin, un principe de réalité ? Terme qu'adore votre Président... notre président. Pardon, c'est le mien aussi, ce n'est pas que le vôtre ! En d'autres termes, avec ces hausses budgétaires, le train de vie de votre gouvernement risque d'être supérieur au nôtre ! On verra cela.

Concernant les rémunérations des personnels des cabinets, vous aviez fait une très grosse campagne sur une fausse information — *respect* — concernant la rémunération au sein de mon cabinet, la directrice de mon cabinet. Maintenant que vous avez les chiffres, et je suis sûr que vous avez déjà regardé, vous savez que les plus grosses rémunérations de directeur de cabinet datent de 2004, sous une gouvernance Tavini, à plus de 1,7 million F CFP par mois ! Il y a 20 ans... (**M^{me} Tepuaurii Teriitahi** : « Non ! ») Il y a 20 ans — ne me coupez pas, s'il vous plaît, mes collègues —, vous accordiez déjà 1,7 million par mois. Ce montant de 1,7 million F CFP n'a jamais été dépassé par les gouvernements suivants. Vérifiez, contrôlez et vous verrez ! Vous êtes encore à ce jour classés parmi les champions !

Je suis resté beaucoup plus économe et beaucoup plus courtois vis-à-vis de vous durant mes neuf années de présidence et je n'ai jamais utilisé ces informations vraies pourtant pour faire campagne et dénoncer vos allégations, vos pratiques. Là, c'est ça la vérité !

En outre, vous avez pris l'arrêté 984/CM du 5 juillet — il n'y a pas très longtemps, c'est le 5 juillet dernier — portant modification de l'arrêté 2156/CM de novembre 2009 fixant le régime de rémunération des personnels de cabinet du Président et des ministres du gouvernement de la Polynésie, supprimant les secrétaires particulières des cabinets de la liste des emplois de cabinet afin de faire supporter leurs rémunérations sur une autre ligne budgétaire. Tout le monde a compris la manœuvre, je pense. Je suppose en tous les cas que vous les avez employées... pardon, vous les avez renvoyées vers le SMG afin de les faire monter dans les cabinets en personnel mis en service et les rémunérer sur le budget général comme des fonctionnaires. Or, tout le monde le sait, cette fonction de secrétaire particulier du ministre est bien une fonction politique et non une fonction administrative. Les responsables du contrôle de légalité sauront apprécier cet arrêté pris en Conseil des ministres. C'est à eux de le faire, nous ne le ferons pas.

Vous aviez également annoncé le 3 juillet dernier une baisse des produits de grande consommation en disant même à la journaliste — je ne citerai pas son nom parce qu'elle est là — « *Patiencez quelques semaines* ». Dans ce collectif, aucune mesure sur des produits n'a été prise. Les semaines passent et c'est toujours silence, en espérant sans doute que la population aura oublié vos déclarations.

Mais par contre, pour lutter contre la vie chère, la seule mesure proposée — une des seules mesures proposées parce qu'elle est importante — est de subventionner EDT à hauteur de 1,2 milliard soi-disant pour éviter une hausse du prix de l'électricité. Oui, très bien pour les consommateurs que nous sommes bien sûr, sauf que dans cet hémicycle ici, et je crois qu'elle était votre voisine, combien de fois avons-nous été vilipendés par Madame Tina Cross sur le sujet sensible posé par *Engie*, sur ce sujet de *Engie* ! Avec cette dépense de 1,2 milliard en faveur d'*Engie*, vous dérogez à nouveaux à vos convictions ! Là encore, le principe de réalité vous a, sans doute et à nouveau, frappé allant jusqu'à déroger vos convictions anti-multinationales !

Bien sûr, il n'y a que peut-être des gens comme nous, mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ! **Respect**, exemplarité, tout cela sonne de plus en plus creux dans vos bouches ! Encore aujourd'hui, nous l'avons constaté ici.

Mais ce n'est pas fini ! Le gouvernement a augmenté son soutien à EDT, lors du dernier conseil des ministres de la semaine dernière, en baissant le gazole d'EDT à 60 francs au lieu de 95 francs. Vous avez baissé de 95 à 60 francs le gazole d'EDT, tout en maintenant — et c'est là où je ne comprends plus — le gazole des centrales des îles à 86 francs ! C'est clair, 60 F CFP pour EDT et 86 F CFP pour les archipels ! Comment qualifiez-vous cette aide substantielle à EDT et ce *statu quo* pour nos îles ? Il y a une logique, là, que nous avons du mal à capter. À moins que les habitants des îles, les Polynésiens sont... (**M. Gaston Tong Sang, hors micro** : « Plus riches. ») non, des gens à part. Pas plus riches, ce n'est pas possible, des gens à part.

Monsieur le ministre des finances, l'aide à EDT de 1,2 milliard, qui est inscrit ici dans ce collectif, servira donc à éviter les hausses des tarifs obligatoires dues à l'augmentation des cours mondiaux des hydrocarbures au cours du premier semestre 2022, et j'ai bien compris les explications qui m'ont été données et ce, malgré les négociations que nous avons menées avec EDT pour essayer d'étendre ça sur plusieurs années, mais cette hausse nécessaire et réelle des tarifs a été donc étalée sur trois ans après un accord avec le concessionnaire. Cette subvention, si je comprends bien, vaut pour solder le passé. Mais la question que je vous pose, c'est *quid*, *quid* pour l'avenir, Monsieur le ministre ? Vous l'avez dit, on l'a dit ici, le pétrole n'arrêtera pas d'augmenter et avec lui le dollar. Le transport, ça va, il vient de baisser.

De plus, au dernier Conseil des ministres, nous avons découvert cette augmentation de la stabilisation du carburant en faveur de EDT en abaissant donc de 95 à 60 F CFP la stabilisation *via* le FRPH. Monsieur le ministre, à combien estimez-vous, avec cette baisse de 35 F CFP — parce qu'on ne le donne pas, vous ne donnez pas d'explications bien sûr —, à combien estimez-vous l'accompagnement supplémentaire en faveur de la société *Engie* ? Nous l'avons chiffré mais là encore, ce n'est pas évident, mais il sera de l'ordre du milliard. Quel est donc le coût, en d'autres termes, pour la collectivité d'une telle manœuvre ?

Vous avez également affirmé que l'assemblée va suivre votre exemple et qu'il y a une volonté de baisser le fonctionnement de cette institution, d'augmenter les crédits de chaque représentant ici à l'assemblée, c'est ce que la majorité a décidé et je sais que le président de l'assemblée a cédé à vos exigences, mais la volonté que vous manifestez n'est que dans la parole, mais les actes sont aujourd'hui, et nous le constatons, à l'opposé de vos intentions. Votre approche du principe de réalité est surprenante.

Votre président de groupe, c'est vrai, disait à la sénatrice dernièrement qu'il faut savoir perdre. Oui, nous avons su perdre et nous avons agi d'une manière républicaine en faisant toutes les passations et sans gêner, sans trop gêner qui que ce soit dans ses prises de fonction, et nous nous sommes tus pour vous laisser travailler. Mais perdre les élections ne nous oblige pas à nous taire, et surtout ne vous donne pas le droit de nous faire taire ! D'ailleurs, vous ne vous êtes pas privés de nous critiquer quand vous étiez dans l'opposition. C'est ce qu'on appelle l'exercice de la démocratie, donc je vais un petit peu continuer ce que j'ai à dire malgré tout.

La grande annonce de ce collectif, c'est la suppression de la contribution pour la solidarité à partir du 1^{er} octobre prochain.

Durant votre campagne, notre Président Moetai Brotherson parlait de suppression progressive. Notre président de l'assemblée, Monsieur Tony Géros, plus réaliste, s'inquiétait déjà de savoir comment, comment allons-nous remplacer les 9 milliards de recettes destinées directement au financement des régimes sociaux. En bref, beaucoup d'hésitation : « j'y vais, je n'y vais pas » ! Et tout récemment encore dans cet hémicycle, Monsieur le ministre des finances avançait, comme nous l'avions d'ailleurs proposé, la réduction de moitié de cette contribution. Vous rappelez-vous ?

Soudain, de manière précipitée — comme l'orage qui arrive alors qu'on ne l'attendait pas —, vous y allez dans le style d'un plongeon dans l'inconnu. Certes, c'est l'une de vos grosses promesses de campagne, oui, mais notre devoir ici, et je l'ai dit en commission, c'est de garantir l'intérêt général, c'est de garantir l'avenir des prestations sociales de tous les Polynésiens. Notre souci à tous, gouvernement, représentants, administrateurs de la CPS, cotisants, nous dans l'opposition, c'est de garantir d'une manière pérenne l'assurance maladie, les pensions de retraite, les allocations familiales, les indemnités d'handicapé dont on parle beaucoup aujourd'hui ! Mais c'était ça l'objectif au départ.

Lors de la commission des finances, même le président Géros a tenté de vous suggérer un débat de fond avant cette prise de décision, et il a posé les mêmes questions de fond que nous. Les ministres, et en particulier le ministre des finances, mais celui de la santé, ont évité les interrogations du président de l'assemblée et les nôtres.

Aujourd'hui, vous allez voter — la loi modifiant le code des impôts a été votée — la suppression d'une importante recette, mais personne ne semble savoir ici les pistes envisagées consistant à mettre en place de nouvelles taxes ou une hausse des cotisations ou une baisse des prestations rendues par la CPS aux Polynésiens, pour compenser ces 9 milliards de recettes. En d'autres termes, vous prenez une décision très lourde de conséquence et vous renvoyez les solutions à demain, à plus tard. Votre décision effectivement est purement politique mais empreinte, je suis désolé de le dire, d'irresponsabilité. Votre politique écrase les soucis de gestion.

Hier soir, j'entendais notre Président — parce que je suis très attentif, je le suis de très près votre Président —, annoncer effectivement qu'il allait augmenter la CST pour les salaires supérieurs à

600 000 francs. Je me suis posé la question pourquoi 600 000 ? Je me suis rappelé qu'ici à l'assemblée, nous gagnons 500 000 francs et quelques. Donc effectivement, nous ne sommes pas dans ce coup-là. Mais en augmentant la CST, pour ceux qui payent 600 000 francs dans ce pays, il faudra pratiquement doubler, sinon aller au-delà du taux de 50 % d'augmentation ou — pardon —, de fixation du taux de cette CST sur les dernières tranches. Le problème, c'est qu'il n'y a pas nombre de personnes qui cotiseront à ce niveau-là. Ce qui veut dire quoi ? Ceci veut dire que pour remplacer les 8 milliards, cette augmentation de CST ne suffira jamais !

Mais nous le savons aussi et je l'ai dit, par votre décision, nous sommes également soucieux pour l'avenir du financement du CHPF. Celui-ci reçoit chaque année une dotation de plus de 16 milliards de francs de la Caisse de prévoyance sociale pour son fonctionnement. Les incertitudes qui pèsent sur l'avenir des 9 milliards de recettes de TVA sociale vont provoquer une incertitude sur le financement du CHPF par la Caisse. Le ministre de la santé a reconnu dernièrement en commission que le CHPF nous coûte cher. Mais encore une fois, nous avons demandé en commission, je crois qu'il est plus qu'urgent maintenant que la CPS vienne ici et soit entendue par la commission des finances, afin que nous sachions et que nous ayons des idées précises sur ce que coûtera la santé demain.

Ce matin, on nous a rappelé qu'il y a 3 000 demandes de dossiers de carnet rouge en instance sur le bureau de je ne sais pas de qui, de la CPS. 3 000 carnets rouges supplémentaires, ça a un coût ! Et vous savez très bien — je parle au ministre de la santé — que les carnets rouges pèsent énormément dans les coûts de la maladie.

Donc, par votre décision de suppression de cette TVA, et en l'absence de toute solution d'un financement solide de remplacement, c'est en fait toute la PSG que vous fragilisez.

Le ministre de la santé a rassuré le conseil d'administration de la CPS sur une garantie de financement pour 2024. Donc nous avons compris que le Pays mettra la main à la poche. Nous prenons acte de cet engagement, mais nous attendons les mesures qui garantiront dans le temps les 8 ou 9 milliards utiles à nos régimes sociaux car c'est nous, c'est nous tous qui allons voter ces mesures ici et nous avons besoin de le savoir. Malheureusement, comme l'a déclaré le président du conseil d'administration de la CPS, ces dépenses n'iront qu'en s'augmentant et ça, c'est un phénomène mécanique.

Pour l'heure, le ministre des finances a annoncé en commission des finances une augmentation donc de la CST, nous en avons parlé. Pour atteindre un rendement substantiel de cette CST, ceux qui doivent être appelés à la contribution seront ceux qui gagnent entre 250 000 F CFP et 700 000 F CFP par mois, c'est-à-dire 35,5 % uniquement des salariés. Ils sont déjà soumis à des taux importants de CS et je crains que les marges de manœuvre sur la CST deviennent de plus en plus étroites. D'ailleurs, je laisserai aux fonctionnaires et à la classe intermédiaire d'apprécier vos intentions.

De plus, le même ministre des finances qui annonce sur une antenne de la place que le delta des recettes sera comblé par l'essor de l'économie et de la création d'emplois. Ouais, eh bien pourquoi pas... Mais là aussi, comme disait votre Président ce matin, je crois que vous jouez à Monsieur Soleil ou alors vous avez une boule de cristal ! Car, Monsieur le ministre, en bon spécialiste en la matière, à combien estimez-vous, sur une année, le nombre d'emplois nécessaire pour combler la perte de cette ressource de TVA sociale ? Combien ? Je pense que vous avez le chiffre en tête, alors dites-le nous.

Ce qui est certain, c'est que, pour en revenir à notre sujet, les centaines de produits de consommation courante n'ont eu aucun effet sur l'inflation locale alors que l'inflation enregistrée sur le premier trimestre 2022 était déjà de 5 %. Et la suppression de cette TVA sociale n'aura aucun impact sur les prix dans les magasins, et les patrons l'ont déjà annoncé.

J'ai fait mes courses samedi, comme je pense vous aussi, vous allez tous au magasin, j'espère, et je crois que vous avez aussi constaté qu'en l'espace d'un mois, *la boîte de corned-beef* — je cherche les chiffres parce que je ne veux pas vous raconter d'histoires —, *la boîte de corned-beef*, produit de première nécessité, a déjà augmenté de près de 50 francs entre le mois de juin dernier et le mois de juillet. *La*

boîte de corned-beef, il n'y a pas de 1 % dessus, vous le savez, il n'y a pas de taxe ! Il a subi une augmentation de près de 50 francs, à tel point que... J'ai acheté par trois parce que je pense que c'est plus économique. Vous savez, acheter des *boîtes de corned-beef* par pièce, ce n'est pas bon ! Donc en achetant par trois et je veux vous donner les chiffres parce que c'est quand même intéressant : au mois de juin dernier, les trois boîtes coûtaient 1 467 F CFP. Je suis retourné là, pour préparer ma séance à l'assemblée, les trois boîtes coûtent aujourd'hui 1 663 F CFP. Trois boîtes ! Pauvre 1 %... Pauvre 1 % !

Enfin, ce qui est certain, c'est que vous allez, sur un coup de tête de nature politique, priver notre PSG d'une ressource sociale certaine de 9 milliards sur la base d'une fausse évaluation de l'impact de la TVA sociale sur l'indice des coûts de la vie.

Mais vous semblez également compter sur les augmentations de recettes de la TVA à l'importation. Or, ces excédents annuels de l'ordre de 3 milliards — je l'expliquais ce matin, en tous les cas, sur ce qui concerne la TVA intérieure — sont conjoncturels et donc non pérennes, alors que les besoins de financement de la PSG, on le sait puisqu'on en parle depuis pratiquement le début des années 2000, sont pérennes. Et nous nous battons tous — je vous encourage à battre — pour cela ! Il faut trouver des recettes pérennes. Mais nous allons la supprimer ; parce que cette TVA sociale est une recette pérenne.

Par ailleurs, comme vous l'avez annoncé en commission des finances, compter sur les augmentations de l'impôt sur les sociétés est plus que risqué, car on sait que ces sociétés doivent faire face, dès cette année, au remboursement des PGE et qu'il va mettre plusieurs d'entre eux en situation difficile. Ce matin, vous avez ouvert la défiscalisation aux gros porteurs avioniques, c'est-à-dire que ce ne sera pas que les ATR mais d'autres avions, on vous a fait la démonstration ce matin que ce n'est pas 4 milliards et demi qu'il faudra inscrire pour la défiscalisation, mais bien au-delà de 6 ou 7 milliards. Ça, c'est le produit des impôts directs.

Une autre surprise — enfin, c'est vous qui voyez, vous avez le manche de pilotage puisque je parlais d'avion, ce sera votre décision et votre responsabilité et je ne vous cache pas en effet que c'est surprenant — réside dans les 240 millions F CFP que vous avez alloué à l'Institut Louis Malardé comme dépenses obligatoires ! Outre le fait que la notion de « dépenses obligatoires » est bien définie dans notre comptabilité publique, et que l'ILM n'en fait pas partie. Mais je voudrais rappeler ici qu'au budget 2023, sont inscrits 800 millions F CFP pour l'ILM, entre la dotation de 400 millions F CFP, sa dotation annuelle habituelle, et les 400 autres pour le paiement des factures liées aux analyses médicales que nous ont transmis les services de l'institut. Alors, nous sommes surpris bien sûr qu'aujourd'hui ces mêmes établissements nous présentent une requête soudaine de 240 millions supplémentaires ! Mais je pense que vous allez nous donner des explications, ou le ministre de la santé qui est le ministre bénéficiaire de cette subvention.

Mais à ce même ministre de la Santé, je voudrais savoir si vraiment c'est une demande qui a été omise d'être faite par les responsables de l'établissement puisqu'on ne l'a pas eu, ou alors effectivement c'est une facture qui n'a pas été rendue comme il se doit au ministère de la Santé. Mais je dois vous dire que voir apparaître 240 millions de factures supplémentaires pour cet institut est surprenant. Je ne peux m'empêcher de vous poser cette question que je vous ai posée précédemment : dites-nous à quoi vont servir cette subvention de 240 millions F CFP ? Nous attendons une explication, Monsieur le ministre, sur votre demande de rallonge de 240 millions, d'autant, et nous l'avons vu sur les comptes financiers de cet établissement, que le fonds de roulement de l'établissement au 21 juillet dernier était de 1 milliard F CFP. Enfin, je vais arrêter là pour l'ILM.

Une autre surprise de taille, c'est l'amputation du Plan de relance pour satisfaire la pensée ou le dogmatisme de quelques fonctionnaires qui en font du désendettement massif une politique publique de première priorité.

Attention, attention ! Je profite puisque le Président vient d'arriver pour lui souhaiter un bon après-midi, mais je voudrais dire à Monsieur le Président, manquerez-vous aujourd'hui de projets

d'investissement pour décider d'amputer le Plan de relance d'un tel montant ? Car je vous rappelle que dans le PGE2, il a été destinataire, ce Plan de relance, aussi des crédits qui ont été empruntés à l'AFD. Manqueriez-vous de projets qui portent nos nécessaires transitions alimentaire, énergétique et environnementale ? Parce que, vous savez bien que lorsque vous injectez 3 milliards de travaux dans notre économie, vous générez 2 à 3 fois plus de retombées économiques, soit 6 à 9 milliards de chiffres d'affaires irrigués dans notre économie.

En amputant le Plan de relance de 3 milliards F CFP, quel message êtes-vous en train d'envoyer aux acteurs économiques ? Quels messages êtes-vous en train d'envoyer aux communes qui ont d'importants besoins en matière d'investissements pour traiter les déchets, fournir de l'eau potable pour traiter les eaux usées ?

Alors que les économies mondiales aujourd'hui sont menacées par la déflation, il faut maintenir toutes nos capacités de financement afin de lutter aujourd'hui et demain, contre cette déflation par un soutien de la demande.

Par ailleurs, je reviens à notre ministre des Finances, pouvez-vous nous indiquer comment allez-vous régler la question de la provision de 9,5 milliards F CFP issue du PGE2, et résultante de l'application de la règle d'or ? Parce qu'il apparaît naturellement en section de fonctionnement.

Et d'ailleurs, rappelez-vous qu'il est prévu qu'au budget primitif de 2023, nous avons déjà prévu un désendettement de 3 milliards. J'entends dire aujourd'hui que c'est nouveau, c'est une politique nouvelle ! Nous avons, au niveau du budget 2023, commencer ce désendettement effectivement en empruntant que 9 milliards en investissement, plutôt que 12.

De plus, sur le sujet de l'endettement, je pense qu'il ne faut pas trop crier au loup.

Certes, la dette du Pays est en apparence élevée, mais elle reste dans les ratios financiers tout à fait acceptable pour une collectivité de notre taille. En effet, les recettes réelles de fonctionnement sont d'environ 160 milliards F CFP et l'endettement de 156 milliards F CFP.

Sur les 156 milliards d'endettement, 17 sont remboursés par la CPS. Ceci réduira l'encours de la dette à 139 milliards F CFP. Par ailleurs, et pour mémoire, je vous rappelle que 55 milliards F CFP sur cet emprunt sont garantis par l'État.

Même si l'encours total de la dette est en apparence élevée, elle n'est pas hors norme, elle représente 28,27 % du PIB en fin 2022. Pourquoi, ne pas le reconnaître et être transparent sur ce point au lieu de hurler comme des loups et surtout ne pas oublier que nous avons traversé une crise qui a duré deux ans et qui nous a coûté, non seulement de l'énergie mais aussi beaucoup d'argent ?

En outre, je vous rappelle que l'agence *Moody's* n'a pas rétrogradé la note de notre collectivité, ce qui démontre que notre endettement, critère éminemment surveillé par *Moody's*, n'est pas un problème.

Mais, encore une fois, vous avez le manche de pilotage, et ce sera votre décision et votre responsabilité.

Je voudrais ici vous rappeler, parce que je sais que le Président de la Polynésie française détient ces documents, qu'il y a un débat qui s'est construit autour de cet emprunt, de ce PGE que nous avons contracté auprès de l'État : « a-t-il un taux fixe, a-t-il un taux variable ? ». Je pense que Monsieur le Président, vous avez lu cette convention et, effectivement, nous avons emprunté à un taux fixe de 1,8 % mais ce taux fixe était sujet effectivement aux variations du marché. Et comme vous le savez — je vais être court là-dessus, le marché international et surtout la Banque européenne, effectivement a décidé de faire varier les encours des emprunts contractés par les collectivités et dont nous sommes une de ces victimes aujourd'hui.

Mais, ce que je veux dire, c'est que persister à dire que cet emprunt était un emprunt à taux variable et que ça soit un taux qui est excellemment élevé, je vous demande de vous référer — je ne vais pas vous citer ici — mais le Pays a emprunté d'ailleurs à l'époque déjà, avant que nous arrivions, pour solder certains emprunts. Et dernièrement, nous avons effectivement remboursé les emprunts obligataires du Pays, et les taux étaient largement au-dessous de ce que l'on est aujourd'hui. Et ça, ce sont d'autres qui l'ont contracté, mais pas nous. En d'autres termes, faire tout un tollé autour de cette affaire, moi ce que je sais, c'est que lorsque j'ai signé, je l'ai signé à 1,8 %. Enfin voilà. Je vais être court, Monsieur le Président.

Pour conclure mon propos, je relève que dans l'exposé des motifs de votre collectif, vous indiquez que vous ne pouvez vous satisfaire « de simples ajustements comptables sur des opérations déjà arbitrées et démarrées par la précédente équipe gouvernementale ». Qu'est-ce que vous voulez ? Pour financer certaines opérations, on parle beaucoup des Jeux Olympiques, nous pensions que nous allions revenir, nous n'avions pas besoin de financer immédiatement, puisque... Je voudrais vous dire quand même, Monsieur le Président, que vous devriez apprendre à vos différents ministères, que les financements sont des financements pluriannuels. C'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de prévoir à l'année N ce qui va être payé à l'année N+2. C'est ce qui se produit aujourd'hui, mais ne nous jetez pas la balle, parce que nous sommes tous d'accord, nous voulons des Jeux Olympiques, nous voulons des Jeux du Pacifique ! C'est une programmation pluriannuelle et c'est ce que nous respectons effectivement, puisque les financements sont là. Parce que, s'il n'y avait pas de financements, je vous autoriserai à dire que c'est de l'irresponsabilité de l'ancien gouvernement, mais ce n'est pas le cas !

Vous ajoutez que « ce collectif, par les mesures qui le composent, annonce la direction qui sera prise ». Quelle direction ? Vous m'excuserez, mais je ne vois pas vraiment quel est le cap indiqué par ce collectif. Ce matin, j'ai écouté le président du Tavini huiiraatira, ça c'est un cap ! Lui, il a été clair ! ***Il faut mettre la France dehors !*** D'autres nous ont traité de Macronistes ! Aie, moi je ne suis pas allé au Vanuatu pour suivre Macron ! Les Macronistes, où ils sont ? De quel côté de cet hémicycle sont les Macronistes ? Je ne lui cours pas après moi, Macron ! Ah, il faut faire attention à ce que vous dites ! Parce que, effectivement, ce que l'on dit des fois peut se retourner contre nous. Mais j'ai l'impression que vous êtes plus Macronistes que moi ! C'est la conclusion que j'en tire ! N'est-ce pas ? Voilà. Donc faites attention à ce que vous dites !

Mais, entre les annonces contradictoires que l'on entend et l'illustration que nous voyons aujourd'hui, franchement, je ne vois pas le cap où vous voulez nous envoyer.

En tout état de cause, ce n'est pas là que nous allons trouver les vraies solutions pour faire baisser les prix, argument premier de votre campagne.

Par contre, nous avons bien compris que vous promettez de taxer encore un peu plus les classes moyennes avec une hausse de la CST, ça, nous en prenons acte. Et tous ceux qui ont cru en vous vont commencer, je pense, à réfléchir aujourd'hui ou plutôt à déchanter.

Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Combien même c'eut été laborieux merci quand même. Je crois qu'on va supprimer l'article du règlement intérieur qui limite le temps de parole dans les discussions générales mais je vous ai laissé le temps de vous exprimer parce qu'il y a un certain nombre de questions qui rentrent dans la pertinence des propos et, bien entendu, le gouvernement va apporter les réponses qu'il faut en son temps.

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, chers internautes.

Je serais moins longue !

Par lettre n° 4949/PR du 12 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, deux projets de délibération relative à la modification n° 3 du budget général de la Polynésie française et l'autre relative à la modification n°4 des budgets et des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

Il s'agit du premier collectif défini dans ses orientations par l'actuel gouvernement et s'inscrit dans la volonté affichée d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques de la collectivité, en limitant l'appel à l'emprunt et la réduction de l'encours de la dette.

D'un montant de près de 25 milliards de F CFP financés essentiellement par la reprise de résultat de l'exercice 2022 ce collectif se résume par deux actions. La première concerne la suppression de la contribution pour la solidarité, dite « TVA sociale » qui porte sur l'octroi d'une subvention de 2,6 milliards au Fonds de la Protection Sociale Universelle pour compenser la suppression de la taxe CPS dans le cadre de la loi fiscale à compter du 1^{er} octobre prochain. Et la deuxième traite de la politique de désendettement qui se traduit par la non mobilisation de la deuxième tranche du PGE 2, pas totale, mais partielle.

Concernant la première mesure et au regard des débats qu'il y a eu ce matin et des interventions de ce matin, nous souhaitons apporter quelques corrections à ce qui a été dit, nous pensons qu'il est faux de croire que la taxe sociale n'a pas participé à l'augmentation du coût de la vie car la taxe sociale a un effet cumulatif et elle a donc été appliquée à toutes les étapes de la chaîne de distribution et se référer uniquement au ticket de caisse final est une erreur.

De plus la suppression de la TVA sociale ne conduira pas à la suppression du paiement des aides sociales, du minimum vieillesse et nous tenons à rassurer les familles sur ce point en rappelant que le Pays assure leur financement par le FPSU qui est, fort heureusement, alimenté par d'autres produits des impôts mais également des subventions du Pays qui seront en capacité de répondre à leurs besoins de paiement.

La suppression de la TVA sociale va nous conduire à l'allègement direct de la pression fiscale sur la formation des prix mais n'altère pas la capacité du Pays à soutenir le budget de la CPS. La hausse des produits des impôts liés à la hausse de l'inflation répondant pour l'heure naturellement à abonder notre budget au-delà de nos prévisions.

Et c'est en cela que nous apportons notre soutien aujourd'hui à sa suppression.

Comme exprimé dans nos différentes interventions, nous sollicitons le gouvernement à exposer lors de la session budgétaire les mesures compensatrices pour financer notre PSG et nous souhaitons aussi qu'un état financier et pluriannuel soient régulièrement présentés à l'assemblée dans l'optique de l'élaboration d'une loi de Pays dédiée à ces grandes orientations.

Nous nous attarderons davantage sur les mesures d'assainissement de gestion de la dette que nous soutenons pleinement. Comme évoqué en commission, la dette de notre Pays a enregistré un doublement de son montant au cours des trois derniers exercices budgétaires pour désormais atteindre près de 156 milliards de F CFP et conduit à des montants d'annuités qui sont passés de 12 à 16 milliards de F CFP dont 4 milliards concernent le remboursement des seuls intérêts. Concrètement ces mesures se traduisent par une absence de mobilisation d'une partie du second PGE 2 liée à la réalisation du plan de relance économique qui ne sera pas poursuivi dans son exécution par l'actuel gouvernement mais se justifie

surtout par la hausse des taux d'intérêts liées à l'inflation justifiant l'amorce d'une politique de désendettement.

En effet, faute d'avoir négocié lors de la période post Covid avec une bonification, ce taux d'emprunt s'élève aujourd'hui à près de 4,5 % et pourrait encore évoluer à la hausse selon les débats tenus en commission alors que les collectivités locales quelle qu'elles soient, à cette époque-là, pouvait emprunter entre 1 et 2 %.

De plus, sur ce plan, il est particulièrement remarquable de constater l'existence d'une trésorerie excédentaire de plus de 35 milliards signifiant tout simplement que l'ancien gouvernement avait trop emprunté, trop taxé pour finalement ne pas savoir quoi faire de cet argent qui en définitive nous coûtera collectivement très cher. Cette situation plaide comme nous l'avons fréquemment rappelé pour une baisse des impôts et taxes en faveur de nos familles pour améliorer leur pouvoir d'achat et en faveur de nos entreprises qui peinent à maintenir leur activité avec en sus des PGE à taux fluctuants à rembourser.

Seul bémol, on soulignera que les mesures nouvelles en faveur *de la création d'activité visant à mieux insérer les personnes* portant sur le financement de 1500 stages-CAE pour un montant de 300 millions de F CFP et dont l'attribution a été interrompue en janvier 2023 n'apparaissent pas comme des mesures nouvelles significatives mais s'inscrivent davantage dans la continuité de l'action du précédent gouvernement.

Il en va de même concernant la poursuite du déploiement de la fibre optique dès lors que les crédits de paiement pour 370,8 millions F CFP sont également accordés pour la continuation des autres opérations de raccordement déjà démarrées.

Quelques questions avant de conclure, Madame la ministre en charge du travail, pourriez-vous nous indiquer à cette occasion quelle est la nouvelle procédure pour bénéficier de ces CAE rénovés ?

Enfin, pour Madame la ministre en charge des sports, pourriez-vous nous indiquer plus précisément le coût des JO 2024 pour le budget du Pays ainsi que la participation de l'État ? Vous nous avez annoncé en commission, un montant avoisinant les 1 milliard 200 millions. La construction de la tour des juges estimée aujourd'hui à plus de 500 millions est-elle incluse dans ce montant ?

Je vous remercie.

Le président : Merci.

La discussion générale étant close, j'invite le gouvernement à répondre aux questions des orateurs.

M. Moetai Brotherson : *Bonjour Monsieur le président.*

Ah, c'est dommage il est sorti, mais ce n'est pas grave ! Je ne sais pas si c'est l'abus de 777 ou l'abus de *Blédilait*, mais visiblement il est revenu de son déjeuner un peu énervé !

Il y a des points qui sont tout de même assez cocasses parce que j'ai entendu que l'on nous reprochait d'avoir supprimé l'arrêté qui permettait d'embaucher indûment des secrétaires particulières. C'est un arrêté qui a été plusieurs fois invalidé par l'État et qui demeurait dans le corpus légistique polynésien. On a juste fait du ménage. Vous voyez, ça ne sert à rien d'avoir des arrêtés qui traînent alors qu'ils sont inapplicables ! On ne va pas en faire un fromage, mais je ne vois vraiment pas où est le débat à venir se plaindre qu'on ait supprimé la possibilité théorique, mais en pratique impossible d'embaucher des secrétaires particulières, surtout quand on a un service qui s'appelle le SMG avec un pool de personnes qui sont tout à fait capables d'assurer ces fonctions. Je crois d'ailleurs que c'est ce que vous aviez fait à l'époque, Monsieur le président. Là-dessus, on va passer, on va mettre ça sur le compte du 777 ! Je ne parle pas de la date, je parle de l'aliment qui est sur votre liste de courses.

Sur le fait qu'on aide indûment *Engie*, ce n'est pas *Engie* qu'on aide, c'est les Polynésiens qui, sans cet abondement du FRPH, verraient les prix à la pompe augmenter et le prix de l'électricité également augmenter. Mais c'est aussi là assez cocasse d'entendre les membres des gouvernements qui ont — je crois que c'était en 2009, si ma mémoire ne me trahit pas — renouvelé en quatrième vitesse une concession pour 30 ans, venir aujourd'hui nous accuser de nous accoquiner avec *Engie*. Mais bon, passons !

Sur le reste des remarques qui ont été faites par Monsieur Fritch, là aussi on n'a pas forcément la même conception des mathématiques, parce que pour moi, un taux fixe est un taux fixe. Alors quand on fait un taux fixe à 1,8 et qu'aujourd'hui on est à + 4, c'est un taux fixe variable. C'est une innovation, mais dans les faits, ce n'est pas un taux fixe. On peut faire de la politique politicienne et on peut rester ici jusqu'à minuit à débattre de choses qui finalement ne sont pas très constructives, mais la réalité c'est que vous avez, comme l'a très bien dit Nicole Sanquer, trop emprunté et trop taxé au mauvais moment. C'est ça la réalité ! Voilà.

Pour ce qui est des projets, rassurez-vous, ils ne manquent pas, il faut les engager au bon moment, dans les bonnes conditions et on aura l'occasion lors de l'examen du budget primitif 2024 de débattre de quelques engagements que vous avez pris et sur lesquels il y a ce que j'appellerai des coquetteries susceptibles de nous coûter quelques milliards de francs ; et à ce moment-là, on débattrait de rigueur budgétaire à nouveau. Voilà.

Je ne vais pas m'étendre dans ma réponse plus que ça.

Le président : *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la première délibération. Pardon ? Il y a d'autres intervenants ?

Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : Monsieur l'ex-président déchu, il faut accepter votre défaite ! Alors je t'entendais nous donner la leçon, mais tu es vraiment risible ! Tu t'es cru plus malin que les autres ! Tu viens nous donner des leçons et en plus tu viens me donner des leçons à moi, Monsieur l'ex-président déchu que la population n'a pas remis en place ! Laissez-nous diriger notre pays pendant cinq ans et arrêtez de venir nous donner des leçons de morale, on n'en a pas besoin ! Venant de vous surtout ! Alors je vous voyais ricaner ainsi que vos sbires là derrière vous et vous vous disiez : « ah, je vais m'attaquer à la vice-présidente, hein ! » Voilà. Je trouve que vous manquez d'élégance, Monsieur l'ex-président déchu.

Le président : Merci.

Je disais que nous passons à l'examen de la délibération portant... Pardon ?

Bien, ben, voilà allez-y !

M. Cédric Mercadal : *Bonjour à toutes et à tous.*

C'était pour répondre sur l'ILM. Très clairement, il s'agit en réalité de titres émis régulièrement en 2022 au profit de l'ILM sur les conventions de concessions ILM/DSP dans le cas du Covid. La première ligne, c'était pour les 190 millions F CFP et qui ont été présentés, qui n'ont pas été retenus pendant les arbitrages du COL 4 2022 du BP 2023 et du premier COL 2023. En fait, nous représentons le titre aujourd'hui parce que c'est une créance qui existe depuis longtemps. Donc il ne s'agit pas de faire quoi que ce soit là-dessus.

En ce qui concerne la deuxième ligne qui est à hauteur de 80 millions F CFP, et en fait 50 millions F CFP pour l'ILM, ce sont des créances du même genre qui ont été émises régulièrement et qui

concernent des analyses de biologies médicales au bénéfice de la Direction de la Santé. Ceux sont des créances qui sont dues à l'ILM depuis longtemps.

Le président : Oui, le ministre des finances.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Merci pour l'héritage. Merci pour les leçons. On aurait préféré que vous montriez l'exemple et que vous nous souteniez parce que nous sommes ici pour corriger les erreurs du passé. Et, aujourd'hui, on va devoir faire des réformes qui n'ont pas été faites. Voilà.

Concernant la TVA sociale et les résultats positifs, il ne faut pas oublier que les résultats sont aussi positifs parce qu'on a emprunté 35 milliards F CFP de PGE, l'année dernière, et que c'est pour cela aussi qu'on a une trésorerie confortable ; mais l'on n'a pas besoin d'une trésorerie aussi confortable. Aujourd'hui, on paie des intérêts parce qu'on a levé des emprunts qu'on n'utilise pas. On a décidé de désendetter parce qu'il faut aussi qu'on maîtrise nos dépenses, qu'on ait une gestion saine des dépenses publiques parce que c'est important. Et que si nos prédécesseurs n'avaient pas eu la sagesse de désendetter avant, vous n'auriez pas pu lever des emprunts pour faire face à la crise qui est venue. Voilà.

Concernant la TVA sociale, vous nous avez annoncé que, d'abord, c'était trop lent. Donc, en juin, en commission, on vous a dit « on réfléchit et on revient vers vous rapidement ». On est revenu en commission des finances en juillet, on nous a dit : « c'est trop rapide ».

Ce matin, on arrive, Gaston Tong Sang nous dit qu'« il faut attendre ». Donc moi je comprends que quoi qu'on fasse, on n'est jamais content ! Ce matin, Monsieur Édouard Fritch annonçait que cette taxe était temporaire. Il a encore annoncé que ça devait durer deux ans. Deux ans, cela veut dire qu'en avril 2024, c'est terminé puisqu'elle a été mise en place en avril 2022 ! Mais 2024, c'est dans six mois ! Oui, puisque gouverner, c'est prévoir ! Qu'est-ce que vous aviez prévu alors pour 2024 ? Oui, on nous dit que gouverner c'est prévoir, il faut prévoir le financement des dépenses, mais aujourd'hui, on a plus de conventions de partenariat avec l'État !

J'ai entendu pendant la campagne que « *oui, on aura une convention triennale de 5 milliards F CFP.* » ! Aujourd'hui, on n'a plus de convention. Qui est le bon père de famille qui peut nous dire que « oui, aujourd'hui, grâce à nous, l'État n'est plus là pour participer au financement de la Protection sociale et de la Santé ? » La dernière fois qu'on a raté, on va dire, le coche, cela a duré six ans. J'espère que cela ne va pas durer six ans aujourd'hui ! Donc, on va retourner, on va discuter avec l'État en espérant qu'il comprenne et qu'il agisse sur la solidarité nationale, notamment au niveau de la Santé.

Donc, la taxe sociale, on nous a dit : « elle est là et a été construite en fait pour payer des déficits structurels », mais au final, on se rend compte que ça n'a pas été utilisé pour ça, ça a été détournée ! Elle a été utilisée pour financer l'augmentation des minimas sociaux dont le *minimum vieillesse*, les allocations familiales, qui sont oui des mesures politiques ! Avant, on n'avait pas de souci au niveau de ces minimas sociaux, on arrivait à les payer facilement.

L'année dernière, on a levé 5,8 milliards F CFP au titre de la taxe sociale, mais seulement 2,8 milliards F CFP ont été donnés à la CPS, en 2022 ! Pourquoi avoir gardé 3 milliards F CFP alors si on avait besoin de 5,8 milliards F CFP ? Je pense que cette taxe sociale, elle n'a pas été mise là. Elle a été mise là parce qu'on était dans l'urgence et parce qu'avant on n'a pas fait de réforme structurelle.

Aujourd'hui, vous êtes tous là à nous dire : « oui, c'est quoi la réforme ? » mais, une réforme structurelle prend du temps !

J'entendais ce matin Gaston Tong Sang qui disait que cela fait au moins cinq gouvernements là qui ont essayé de faire cette réforme structurelle. Cela fait quelques jours que nous sommes-là ! Je pense que la campagne est terminée. Certains n'ont pas compris ! Aujourd'hui, il faut travailler. Nous, on travaille et on n'attend pas. On fait ce que l'on peut et on fait de notre mieux, dans un contexte qui est difficile où

il faut réparer les erreurs, et les erreurs ont des conséquences et des extranéités négatives qui ne disparaissent pas du jour au lendemain.

En parlant, par exemple du PGE, donc le taux fixe à 1,8 % qui, miraculeusement, augmente à 4,50 %. Donc, on a décidé de désendetter aujourd'hui parce que, pour bon nombre en fait des mesures qui sont prévues dans le plan de relance, pour beaucoup d'entre elles, rien n'a été engagé. Donc on a décidé de désendetter pour ne pas emprunter à des taux élevés, parce qu'aujourd'hui les taux sont importants !

Revenons sur l'exemple de la CPS. Au début, on a levé 10 milliards F CFP à un taux de 1,8 % et, ensuite, on a attendu, on a attendu pour lever 7,4 milliards F CFP à un taux de 3,48 % alors que le besoin était connu en avance ! Pourquoi avoir attendu aussi longtemps ? Je ne comprends pas ! On nous a dit pendant longtemps « on ne peut pas financer la Protection sociale généralisée » et en bon père de famille, en période de crise, on a augmenté ces dépenses.

Moi, je trouve que ce n'est pas une bonne gestion et ce n'est pas une gestion saine.

Concernant la dotation de 1,2 milliard F CFP au titre du FRPH, cette dotation vient stabiliser le prix de l'électricité parce qu'effectivement — vous l'avez rappelé —, il était prévu d'augmenter les prix de l'électricité tous les semestres à hauteur de 7 %. Nous ne pouvons pas accepter qu'à terme le prix de l'électricité soit 50 % plus cher ! Donc nous, on entend la population qui a du mal à finir le mois.

Moi, je suis content parce qu'on apprend aujourd'hui qu'Édouard Fritch fait ses courses. Je suis content. Je ne l'ai pas encore croisé, mais moi je l'invite à aller dans les quartiers faire du porte-à-porte pour dire à tout le monde que la taxe sociale n'a aucun impact sur les prix — voilà — et continuez à manger du PPN ! On ne peut pas. On sait très bien que la taxe sociale a eu un effet sur l'augmentation des prix. On ne va pas venir débattre à nouveau sur le niveau de cet effet. Les dernières études de l'ISPF nous disent que c'est un taux autour de 1,8 %. Donc, en juin, le niveau de l'inflation était à 3,8 %. Effectivement, il y a eu un impact sur les prix. On ne va pas revenir dessus ! Vous nous demandez des engagements pour faire baisser les prix. Nous, on prend déjà des décisions ! On n'attend pas !

Le président : Voilà. *Êtes-vous arrivés au bout de vos interventions concernant les éléments de réponse ? Nous poursuivons donc par l'examen du projet de loi... Ah, finalement, il y a encore une...*

Ah, Vannina et, ensuite, Nahema.

M^{me} Vannina Crolas : *Bonjour à toutes et à tous ! Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président fondateur du Tavini huiraatira, Monsieur le Président et chers ministères, bonjour ; chers membres de l'assemblée, recevez mes salutations et mes respects à votre égard.*

Je vais juste répondre à la question de notre représentante Nicole Sanquer sur les CAE.

Effectivement, vous dites qu'il ne s'agit pas de mesures nouvelles. En fait, il s'agit de mesures nouvelles au titre budgétaire puisqu'on a inscrit de nouveaux crédits, donc 300 millions F CFP pour les CAE, parce qu'en fait ce dispositif a été stoppé net en décembre 2022. Il n'y a pas eu de nouvelles inscriptions de crédit. Et, dans la mesure où nous avons quand même reçu d'importantes demandes concernant ce dispositif, nous avons donc pris la décision d'inscrire les 300 millions F CFP dans le cadre de ce collectif, mais en orientant le dispositif vers nos secteurs que nous avons identifiés comme prioritaire. Donc je l'ai rappelé lors de la dernière session : l'agriculture, la pêche, les énergies renouvelables, le tourisme, l'économie numérique et l'audiovisuel.

Ce sont donc les dispositions que nous avons voulues mettre en place, mais en recadrant également le dispositif vers son objectif qui est, en fait, d'insérer le demandeur d'emploi et non pas pour combler un manque de main-d'œuvre dans une commune ou dans une entreprise. Il s'agit d'un stage de formation et d'insertion avec une montée en compétence et une réelle perspective d'insertion à l'issue du CAE.

La question était : quelle est la procédure pour y accéder ? Eh bien, il faut juste que nos demandeurs d'emploi s'adressent au SEFI, soit au siège soit sur une des quatre antennes du SEFI (à Taravao, Mahina, Moorea et à Raiatea), pour pouvoir justement, avec un accompagnant, construire son projet professionnel et ainsi trouver les employeurs susceptibles de répondre à son projet professionnel. Donc, voilà la démarche. Mais cette question, en fait, nous révèle qu'il n'y a peut-être pas assez de communication sur le sujet donc on va y remédier pour que, justement, l'ensemble des demandeurs d'emploi puissent accéder à ce dispositif.

Merci bien.

M^{me} Nahema Temarii : *Chers Polynésiens et Polynésiennes, bonjour !* Je pense qu'on a fait le tour du protocole depuis, ce matin, donc on va aller droit au but Madame Sanquer.

Pour répondre à votre question, donc, effectivement, aujourd'hui, on annonce un budget de 1,3 milliard F CFP pour les Jeux Olympiques et, malheureusement, ce n'est pas terminé. Les 1,3 milliard F CFP c'est le budget de fonctionnement sur l'année 2024 et la tour des juges qui, aujourd'hui, coûte 527 millions F CFP n'est pas dans ce même budget. J'aurai adoré pouvoir vous dire que j'ai réussi à récupérer tous les éléments nécessaires qui me permettent de vous donner le montant global de cet événement, mais malheureusement, nous sommes encore à la pêche d'informations. On parlait tout à l'heure de passation de dossiers. Le dossier des Jeux Olympiques, lors de la passation, faisait trois fois moins que ça (*Madame la ministre montre un recueil.*) ! Donc ce n'est pas grave, on y va parce qu'on est là pour travailler pour notre *peuple*, pour notre Pays ! Les Jeux olympiques sont là.

Le cap, vous parliez de ne pas avoir de cap ; moi, j'ai le sentiment d'avoir un cap, clairement. Donc on y va, mais on est prudent. On est prudent parce qu'aujourd'hui il est nécessaire de se focaliser sur la phase héritage. On est à moins d'un an de la compétition, tout est en ordre. Le dernier comité de pilotage a permis quand même — mais ça, je tiens à le rappeler — de ressouder *Maires*-État-Pays parce qu'on est arrivé sur un sacré chantier ! Donc j'ose espérer pouvoir vous présenter comme promis en commission, la dernière fois, les Jeux Olympiques de manière générale et globale, mais cela me prend encore un peu de temps parce qu'on est en train de tout caler, notamment toute la partie « célébration des sites » qui est prévu dans l'engagement du Pays et, dès lors que ce sera fait, comme évoqué en commission, il sera question de présenter à l'ensemble des élus de l'assemblée qui souhaite le projet JO Paris 2024 incluant le relai de la flamme et les sites de célébration.

Merci.

Le président : Bien.

Enfin, nous allons attaquer l'examen de la délibération faisant l'objet du rapport n° 59-2023 et qui est relatif à la modification n° 3 du budget du Pays pour l'année 2023.

Comme convenu dans le cadre du règlement intérieur, nous n'allons pas donner lecture des articles mais, par contre, nous allons ouvrir la discussion générale sur chacun de ces articles.

Article 1^{er}

Le président : Au niveau de l'article 1^{er}, je vous rappelle juste que les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées compte tenu de la modification prévue dans le cadre de ce collectif à 25 735 881 090 F CFP.

La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Qui est pour ?... À l'unanimité, non ? Donc qui est pour ?... À l'unanimité. Merci beaucoup.

Article 2

Le président : On poursuit avec l'article 2. Cet article, par contre, va nous obliger à faire une adoption et une discussion bien entendu mission par mission. Au niveau de l'article 2, je vous propose de vous reporter à la mission, c'est celle dont le montant des recettes de fonctionnement sont modifiées dans le cadre de chacune de ces missions.

Mission 002

Le président : Donc sur la mission 002, la discussion est ouverte. Il s'agit du « résultat de fonctionnement reporté ». Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote.

Mission 960

Le président : On procède dans la poursuite de notre examen à la mission 960 « Pouvoirs publics ». Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Même vote. Adopté.

Mission 962

Le président : Ensuite, on poursuit avec la mission 962 « Personnel ». Pas d'intervention ? Très bien. Donc la mission 962 est adoptée.

Mission 964

Le président : Mission 964 « Tourisme », y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention, donc adoptée.

Mission 965

Le président : La mission 965 « Développement des ressources propres », y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Donc même vote, adoptée.

Mission 967

Le président : Mission 967 « Travail et emploi » ? Pas d'intervention. Donc même vote, adoptée.

Mission 969

Le président : Mission 969 « Enseignement » ? Pas d'intervention. Donc même vote, adoptée.

Mission 970

Le président : Mission 970 « Santé » ? Pas d'intervention. Donc même vote, adoptée.

Mission 971

Le président : Mission 971 « Vie sociale », là il y a une diminution de 11 803 960 F CFP. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Même vote, adoptée.

Mission 974

Le président : Mission 974 « Réseaux et équipements structurants », y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Même vote, adoptée.

Mission 975

Le président : Mission 975 « Transports » ? Pas d'intervention. Donc même vote, adoptée.

Mission 990

Le président : Mission 990 « Gestion fiscale » ? Pas d'intervention. Même vote, adoptée.

Mission 991

Le président : Mission 991 « Gestion financière », il y a une diminution de 61 802 698 F CFP. Pas d'intervention ? Même vote, adoptée.

Total

Le président : Total 17 347 108 684 F CFP, pas d'intervention ? Donc adopté.

L'ensemble de l'article 2, même vote, adopté. Merci.

Article 3

Le président : On poursuit avec l'article 3. Donc là, je vous laisse... Vous voulez intervenir ? Pas d'intervention dessus ? On n'a pas besoin de lire.

Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Enfin juste pour la forme, le règlement intérieur, vous êtes devenu le président rapporteur de la délibération ? Enfin, je pose la question, une question de forme.

Sinon, pour en revenir à l'article 3, et là je vais associer mes collègues élus de Raiatea, des Îles-sous-le-vent, des Îles-sous-le-vent tout entier. Là, je parle pour l'intérêt général de notre hôpital de Uturoa, enfin des Îles-sous-le-vent surtout. Surtout que vous vous êtes réunis il n'y a pas plus tard que quelques jours avec les représentants syndicaux de l'hôpital des Îles-sous-le-vent pour continuer le travail qui avait été initié par votre honorable sénatrice, à savoir la demande de création de postes pour subvenir à un besoin récurrent de personnel dans notre hôpital de *Îles Sous-le-Vent*. J'ai fait ma part des choses. Certains m'ont dit que vous auriez promis que ça allait être acté dans notre collectif alors que les écrits sont là, je ne vois rien du tout ! Qu'en est-il, Monsieur le ministre de la santé, de cette demande provenant de l'hôpital, pas de Uturoa, je dirais, des *Îles Sous-le-Vent* concernant le reste de création de postes tant demandée par les organisations syndicales ?

Merci de me répondre.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre de la santé, vous avez la parole.

M. Cédric Mercadal : On a décidé de passer ces postes en redéploiement interne au niveau du Pays en relation avec la fonction publique. Donc, en réalité, pas besoin de le passer au collectif. On va redéployer les postes en interne au sein de la Direction de la santé pour pouvoir répondre à la demande qui avait été faite au niveau de l'hôpital de Uturoa. Et on sait que c'est important, c'est un hôpital qui nous tient tous à cœur.

M. Édouard Fritch, hors micro : Président !

Le président : Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question ? Je mets aux voix l'article 3. Oui, il y a quelqu'un qui veut intervenir ?

Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui, président, est-ce que l'on peut avoir des précisions sur les créations de poste en catégorie A, donc au « II – Emplois non permanents d'une durée supérieure ou égale à un an » ? Donc il y a deux postes à l'administration et aux finances et trois postes techniques pour 36 mois. Est-ce qu'on peut avoir des précisions là-dessus ?

Le président : Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : *Bonjour.* Il s'agit d'un poste pour le SEFI. Cela concerne le recrutement d'un chef de projet informatique pour le pilotage du programme « SefInnov » qui est lié à l'évolution du système d'information en matière d'emploi. C'est pour venir, en fait, alimenter et vraiment mettre en route l'Observatoire de l'emploi pour qu'on puisse disposer d'informations fiables et qui nous permettent de piloter notre politique de l'emploi.

M. Édouard Fritch : Et les postes techniques ? Il y a deux postes administratifs et financiers, trois postes techniques c'est aussi pour le SEFI ?

M. Taivini Teai : Si je peux répondre. Au niveau des postes techniques, il y a un poste qui est prévu pour le programme TAVIVAT qui était lauréat de France 2030. Le programme « TAVIVAT », c'est la transition agroalimentaire et voilà.

Le président : Bien. Je pense qu'on peut mettre aux voix l'article 3. Article 3, même vote ? Même vote, adopté.

Article 4

Le président : On poursuit avec l'article 4. Je mets en discussion l'article 4. Avez-vous des remarques ? Pas de remarque. Je mets aux voix l'article 4. Article 4 même vote ? Adopté.

Article 5

Mission 023

Le président : Ensuite, nous poursuivons avec l'article 5 et notamment avec la mission 023 « Virement à la section d'investissement ». Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je mets aux voix. Missions 023 adoptée à l'unanimité.

Mission 960

Le président : Mission 960 « Pouvoirs publics » y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention ?

Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, c'est ce chapitre qui faisait l'objet de mon commentaire. Je ne vais pas donner de leçons. J'ai cité, effectivement, Madame la vice-présidente, qui nous a parlé de restrictions et d'économies en matière de fonctionnement, mais je n'ai aucunement souhaité l'agresser parce que je ne suis pas là pour un concours de... Comment vous appelez ça ? (*Réaction d'un intervenant dans la salle inaudible.*) J'ai oublié le nom. Comment vous avez dit ça ? Je ne suis pas là pour faire de la figuration et, si vous ne me trouvez pas très machin, eh bien, ce n'est pas grave ! De toute façon, ça fait un moment que vous ne me trouvez pas machin !

Mais ce que je veux vous dire, ce que j'ai dit, ce sont des citations. Je vous ai cité et, effectivement, on s'attendait à avoir aujourd'hui certaines mesures d'économie fortes. Nous avons voté l'article précédent sur la création d'emploi parce qu'effectivement nous trouvons que c'est bien ! Vous ne créez pas trop

d'emplois. Vous n'avez pas subi la pression des services parce qu'en général, lorsqu'il y a des collectifs comme ça, il y a toujours une multitude de demandes. Vous avez effectivement agi comme cela, mais lorsqu'on regarde le chapitre 960, effectivement il est un petit peu en contradiction avec les déclarations que vous avez faites.

Monsieur le président, la secrétaire particulière, je pense que nous y avons tous eu lorsque nous étions aux affaires. Il y a des secrétaires effectivement qui viennent, qui sont mises en service par le SMG, mais les secrétaires des ministres sont des secrétaires particulières qui sont effectivement des postes éminemment politiques. Je ne vous critique pas ! Je vous dis simplement que vous les avez supprimées ! J'ai l'explication en partie puisque vous dites que ça ne sert à rien ! D'accord. J'ai l'explication aujourd'hui, mais permettez-moi de me poser la question. Ce n'est pas du tout pour vous agresser ! Je n'ai aucun intérêt à vous agresser en tant qu'ancien président déchu ! Je n'ai pas envie de vous agresser. Je ne vais pas utiliser des termes qui vont vous blesser !

C'est comme l'intervention de votre ministre des finances. Oui, eh bien moi, j'ai fait du porte-à-porte aussi, mais j'étais Tapura quand j'ai fait du porte-à-porte et je suis resté Tapura jusqu'au bout. Je ne sais pas à quel âge et où il a fait du porte-à-porte et dans quelle partie il a fait du porte-à-porte, mais aujourd'hui vous venez me reprocher de ne pas faire du porte-à-porte et de n'avoir pas parlé ! Si, j'ai parlé, si ! C'est peut-être pour ça que je n'ai pas gagné, mais j'ai parlé ! Je suis transparent avec mes électeurs et vous le savez puisque j'ai fait ma campagne pour justifier. Et là aussi, je sais bien que Monsieur Pomare sort de la CPS, mais — il est peut-être un peu jeune, je n'ai pas sa date de naissance — les problèmes liés aux paiements des allocations familiales ou des allocations vieillesse, ça a existé à la CPS ! Ça a existé ! Que la trésorerie de la CPS soit tendue, ce n'est pas nouveau ! Cela a toujours existé et c'est ce que je ne voulais pas compte tenu de la situation de crise dans laquelle nous étions. Ce n'est pas pour vous dire... Je ne suis pas là pour vous dire que vous ne savez pas gérer ! Ce n'est pas mon affaire ! Je vous ai dit, vous avez les manettes entre les mains, allez-y !

Mais, je rappelle uniquement que, voilà, il y a des questionnements, il y a des sujets sur lesquels on peut s'interroger. Alors j'ai l'impression que l'on veut nous dire « mais fermez-là ! ». On ne va pas la fermer ! On ne la fermera jamais parce que nous voulons vous aider ! Nous voulons vous aider ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte ! Nous voulons vous aider à mieux comprendre les choses parce que nous savons que vous êtes nouveaux en poste ! Vous n'avez pas fait la chasse aux sorcières, mais enfin vous avez jeté pas mal de monde qui avait de l'expérience ! Donc on peut supposer, effectivement, c'est un peu plus difficile pour vous et, nous ici, tous ici au groupe Tapura, nous sommes là pour vous aider. Donc acceptez malgré tout ce que nous vous disons ! Ce n'est pas pour vous faire mal, du tout ! Nous ne sommes pas là pour vous blesser. Mais, par contre, que le Président me dise que l'on n'était pas à la même école, que les mathématiques à Faa'a ne sont pas les mêmes qu'à Tubuai, je veux bien, Monsieur le Président, mais enfin $1 + 1$ ça fait toujours 2, ça n'a pas changé ! Ça n'a pas changé ! Et lorsque je vois ce que vous nous proposez là parce qu'on aura d'autres questions à venir derrière au niveau du personnel, au niveau des partenariats avec les collectivités, mais c'est parce que nous partons tous du même principe $1 + 1 = 1$. N'est-ce pas ? Voilà, ça c'est Faa'a.

Le président : *Merci bien.*

Donc je mets aux voix la mission 960. Même vote ? À l'unanimité ?

M. Édouard Fritch : Nous sommes contre, Monsieur le président !

Le président : Vous êtes contre, très bien. Qui est pour ? 38 pour. Qui est contre ?... 41 pour. Et qui est contre ? 16 contre. Très bien.

Mission 961

Le président : On poursuit avec la mission 961 « Moyens internes ». La discussion est ouverte. Qui veut intervenir ? Pas d'intervention. Donc « Moyens internes » même vote ou vous révisiez votre vote ? Unanimité ? Très bien. Unanimité pour le 961.

Mission 962

Le président : Mission 962 « Personnel ». La discussion est ouverte.

M. Édouard Fritch : Peut-on avoir quelques explications, Monsieur le président, sur cette enveloppe de 24 844 769 F CFP ?

Le président : Gouvernement.

M. Ronny Teriipaia : *Bonjour* à tous ! En fait, sur cette enveloppe, il y a 14,7 millions F CFP qui sont affectés pour le recrutement des AESH et des AVS et, ensuite, pour le transfert des transports, pour le transport.

Le président : Très bien. On poursuit.

M. Édouard Fritch : On ne peut pas être plus précis, Monsieur le président ? AEE, AVS on peut nous expliquer ce que c'est ? Parce que, tous ici, nous ne comprenons pas le langage crypté.

Parce que, si vous voulez parler de cela, Monsieur le président, tout à l'heure nous avons... Madame la ministre nous a expliqué ce que l'on va faire pour les CAE. Bien, c'est votre décision. Une partie de nos populations n'aura plus le bénéfice de ce qu'ils avaient jusqu'à présent, mais c'est vrai qu'on peut décider, comme vous l'avez fait, de suspendre pour des raisons d'insertion. Moi-même, je n'étais pas très content du taux d'insertion, mais néanmoins je savais que certaines familles vivaient de ces 80 000 F CFP ou de ces 100 000 F CFP parce qu'ils n'avaient aucun emploi.

Aujourd'hui, dans les établissements scolaires, certains maires sont là avec moi, plusieurs de nos CAE, plusieurs des CAE dans les communes, ont été affectés effectivement dans les classes primaires et, en particulier, dans les maternelles. Classes primaires pour accompagner les enfants lors de la pause méridienne, pour l'accueil le matin et, dans les maternelles, parce qu'aujourd'hui les enseignantes en maternelle sont accompagnées effectivement de ces fameuses personnes. Je ne sais pas s'il y a des maires ici, mais effectivement, dans nos écoles, cela va poser problème puisque ces CAE vont terminer, je crois, au mois d'août ou au mois de septembre, il n'y aura plus de personnels à disposition. Il faudra créer des postes. Mais, encore une fois, encore une fois, c'est de la compétence du Pays ! C'est la raison pour laquelle je voulais poser cette question parce que je ne sais pas si l'on va continuer comme nous l'avons fait à créer des postes pour pourvoir les écoles maternelles et primaires — le maire de Faa'a en connaît quelque chose —, mais il y a un vrai besoin. Il y a un vrai besoin dans nos écoles et je sais que ça va coûter cher aux pouvoirs publics, et c'est pour cela que je pose la question. Voilà.

Est-ce qu'effectivement, dans ces 24 millions F CFP, il y a du personnel qui est prévu pour se retrouver en situation d'aide maternelle dans nos écoles ou je ne sais pas ?

M. Ronny Teriipaia : Non, en fait, il s'agit du personnel AVS spécialisé dans le cadre de l'école inclusive uniquement puisqu'à la rentrée on va recruter 10 agents pour s'occuper de nos enfants en difficulté. Voilà, tout ce qui relève du CAE relève des communes ! Ça ne relève pas du ministère de l'éducation.

M. Édouard Fritch : Les CAE relèvent du Pays, ce n'est pas les communes !

M. Ronny Teriipaia : Eh bien, si ! Enfin, par rapport à la fonction publique, mais c'est la commune qui gère le recrutement de tous les agents qui s'occupent des enfants, notamment ceux qui viennent aider dans le dispositif comme on appelle les « taties ». Cela ne relève pas du tout du ministère de l'éducation.

M. Édouard Fritch : Monsieur le maire, Monsieur le maire, Monsieur le maire ! Cela mérite rectification. Enfin, je vais vous passer la parole ! Tenez, Monsieur le maire ! Non, il faut faire attention à ce que l'on dit ! Au sein des écoles, ce n'est pas la compétence des maires. Les maires sont responsables des établissements (du mur, du clôt et du couvert de la cour), mais le personnel à l'intérieur des classes, excusez-moi, ... mais enfin, ... À moins que le maire de Paea vous confirme ce que vous dites !

Le président : Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Enfin, on va parler de nos CAE, mais qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre cet après-midi, Monsieur le ministre de l'éducation ! Le secteur primaire, les écoles primaires, les murs appartiennent aux communes, mais quand on parle des enseignants et de tout le reste, de nos enfants, c'est quand même une compétence de la collectivité ! Mais c'est pour suppléer à ce manque d'accompagnement que nos *maires* ont mis du personnel communal dans nos écoles pour venir aider et, dans certains endroits — et c'est celle qui a pratiquement parcouru la Polynésie toute entière — *certaines sont même carrément devenues enseignants* ! Les élèves s'attachent plus aux CAE qu'à leur maîtresse ! Première chose.

Deuxième chose, Madame la ministre de l'emploi, même ayant appartenu à plusieurs majorités, je me suis toujours battue pour les archipels. Je veux bien admettre, c'est votre choix, c'est votre décision en parlant des CAE, vos réorientations, *il n'y a pas de soucis, je respecte*, mais il y a une vraie réalité et je me suis toujours battue pour nos communes dans nos archipels.

Quel est le problème dans nos archipels ? Là, dans les communes où il n'y a pas d'entreprises, où il n'y a pas d'activités, où il n'y a pas beaucoup d'agriculture, que font nos jeunes et vers qui se tournent-ils ? Ils viennent tous frapper à la porte de nos communes, que l'on soit bleu, vert, rouge, orange, enfin, toutes les couleurs qu'on veut. Comment fait-on ?... Comment fait-on ? Vous ne pouvez pas quand même tourner le dos à nos communes ! Ça va *encore pour les communes de Tahiti*, il y a des entreprises ici. Quid de celles qui sont éloignées. Je plaide pour qu'au moins un petit pourcentage soit donné aux communes. Vous ne pouvez pas abandonner nos communes comme ça ! Le pire, avec la rentrée scolaire qui va arriver, vous vous imaginez !... Parce que viendra un autre débat aussi sur ça, Monsieur le Président du Pays. On avait évoqué ça, les taties, donner un statut particulier à toutes ces personnes qui accompagnent les enseignants, surtout en maternelle, au moment de la pause méridienne, au moment de nettoyer les classes tôt le matin...

Madame la ministre, *pensez aussi à nos communes dans les îles. Je ne dis pas que ce que vous allez faire n'est pas correct, c'est une décision et je la respecte. Cependant, pensez également à ces petites communes dans les îles où il n'y a pas d'autres activités. Ce qui est certain, c'est que nos jeunes viendront à la mairie pour demander aux maires s'il n'y aurait pas de travail ? Comment faire alors ?... Que faire ?*

Voilà, ce que j'avais à dire, Monsieur le président. Merci.

Le président : *Voilà, merci bien.* Donc, je mets aux voix ... Pardon ?

Teura.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je ne voulais pas aborder le sujet du CAE dans cette mission, puisqu'on en parle dans la mission 967 « Travail et emploi ». Mais, puisqu'on en parle, je voudrais l'aborder sur un autre angle. Concernant toujours les communes, il est vrai qu'on a un peu décrié les communes avec cette vague de CAE qui ne sont pas recrutés par la suite. Mais, il faut savoir, dans l'expérience que j'ai eue en tous les cas, que cela

nous a permis d'abord d'embaucher effectivement nos jeunes et moins jeunes de la commune qui n'ont rien, mais en plus de nous donner aussi le temps de voir quelle est leur réelle motivation. Je ne parle pas que des écoles ! Même au niveau des services techniques, nous avons besoin au niveau du bâtiment, etc., ils ont été aussi pris à ce niveau-là. Et je vous assure, lorsqu'on embauche ces personnes en CDD, ces trois mois, ce n'est pas un temps suffisant pour apprécier. Un an, déjà là on commence à voir comment est ce jeune homme ou cette personne, comment il se donne dans son travail. Et un deuxième renouvellement (deux ans), maintenant on sait qui est bon, qui n'est pas bon, qui doit encore retourner à la formation, et on recrute. Président, on recrute. Parce que la mairie, les communes ont besoin aussi d'avoir un bon personnel et des personnes qui veulent travailler. Donc ça nous a aidé aussi ces CAE. Après, peut-être qu'il y a eu des dérives, certes, mais on en a bien besoin.

Merci.

Le président : Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : Je vais répondre rapidement.

Mesdames et Messieurs les maires, je respecte vos requêtes. Cependant, le CAE n'est pas une mesure d'aide sociale, c'est une mesure d'aide à l'emploi. Si effectivement il y a un emploi derrière, il n'y a pas de souci ; s'il y a un accompagnement, il y a une montée en compétence professionnelle, il n'y a pas de souci. On a des exemples de communes qui ont un vrai parcours d'insertion des CAE, et ça, on ne peut pas les ignorer et on ne peut pas non plus arrêter ce dispositif.

Comme je l'ai dit lors de notre dernière session, à la question orale de Madame Yseult Butcher, les communes ne sont pas écartées du dispositif à condition que l'on rentre dans ces cinq secteurs prioritaires qu'on a identifiés. Si les communes veulent mettre en place des jardins partagés ou une pépinière, elles peuvent très bien avoir droit à un CAE. Maintenant ce n'est pas au CAE, à ce dispositif-là de venir répondre au manque de main-d'œuvre de la commune. C'est à la commune à embaucher pour ses propres besoins permanents. Si les besoins des écoles sont réels, c'est à la commune de recruter. Ce n'est pas à un CAE de venir combler un manque de main-d'œuvre. Après, je comprends — et ça, c'est dans le cadre également de nos dispositions à venir — que les communes n'ont pas toujours les moyens de recruter. C'est en ce sens-là où il faut qu'on aborde clairement la répartition des compétences entre les communes et le Pays.

La gestion des tatie's n'a pas encore été réglée en termes de compétence. Si les communes sont en charge de l'entretien et du fonctionnement courant de l'établissement scolaire, toute la partie personnel et accompagnement de l'enfant relève du Pays. Il se trouve que les tatie's sont entre les deux, elles s'occupent à la fois des enfants et à la fois elles entretiennent les classes. Il faut qu'on clarifie cette question, mais le but étant que le service soit réellement réalisé et qu'on puisse clarifier qui fait quoi.

Mais les CAE ne sont pas là pour faire le travail de la commune, je suis désolé, ce n'est pas son cas. Ce n'est pas le but de ce dispositif que vous avez vous-même mis en place. Maintenant, nous reconduisons la mesure pour cette année en attendant une refonte totale des mesures d'insertion où à ce moment-là, on intégrera les besoins spécifiques par territoire.

Le président : Merci. On poursuit avec l'adoption de la mission 962 « Personnel ». Plus d'intervention ? Je mets aux voix : même vote ?... À l'unanimité. Merci.

Mission 963

Le président : La mission 963 « Partenariat avec les collectivités », la discussion est ouverte.

M. Gaston Tong Sang : *Merci*, président.

À cette mission, au chapitre 963, figure la dotation au FIP — n'est-ce pas ? — qui est estimée à 2,783 milliards F CFP, Monsieur le ministre des finances, et qui résulte des 17 % de l'augmentation des produits fiscaux de l'année 2022, étant donné que la part initialement prévue dans le budget 2022 fait partie des versements qui ont été opérés en 2022. Alors, ce que je lis dans le rapport de présentation de nos rapporteurs, c'est que l'on va bien budgéter dans le collectif n° 3, mais malheureusement le versement n'est prévu qu'en 2024.

Je rejoins un peu l'idée des CAE dans les écoles qui ont besoin de recrutements, ce serait bien que Monsieur le Président de la Polynésie française, qui est co-président du FIP, puisse écrire au haut-commissaire en disant : « l'assemblée a voté ce complément du FIP cette année, est-ce qu'on peut réunir rapidement le CFL pour pouvoir annoncer, permettre aux maires d'inscrire ces budgets ». On peut aussi faire des collectifs. Parce que, si vous attendez 2024 pour verser, les communes ne vont pas pouvoir inscrire dans le budget en 2023. Or, il s'est avéré qu'il y a des besoins de recrutement de personnels supplémentaires si on veut effectivement aller vers la logique de la suppression des CAE. Les CAE ne sont pas là pour faire du social dans les communes, eh bien donnons les moyens aux communes de pouvoir faire face à ses obligations. Mais je partage assez l'idée que si c'est un besoin permanent de la mairie dans leurs établissements, il faut mettre du personnel permanent et non pas des CAE, parce que les CAE sont là pour un an, deux ans. Par contre, la mairie peut devenir un bon tremplin pour ces jeunes pour trouver un travail, pas forcément dans la mairie, parce que c'est grâce aux CAE qu'on peut repérer des jeunes qui sont compétents alors qu'ils ne sont pas diplômés. Ils sont compétents dans certaines tâches et il y a beaucoup, contrairement à ce qu'on dit un peu partout, de recrutements en poste permanent des CAE dans les mairies. Il ne faut pas dire le contraire, parce qu'on les a repérés ces jeunes, on connaît les qualités, ils sont capables de tenir ces postes.

C'est un peu ce que je voulais dire, donc on inscrit, Monsieur le président, maire de Paea. Je pense que si on pouvait inscrire cette dotation bien sûr moyennant les critères de répartition du FIP, du CFL, ce serait la bienvenue dans le budget des communes pour la fin de l'année. On sait bien, quand on inscrit des crédits, on met en place les actions que quelques mois après. Cela ne gêne pas, je ne vois pas pourquoi ça gênerait le Pays de demander au haut-commissaire l'inscription dans le budget 2023, étant donné qu'il y a beaucoup de trésorerie (36 milliards), ce n'est pas cela qui va appauvrir le Pays. Au contraire, cela permet de mobiliser des crédits plus rapidement, et non pas thésauriser de la trésorerie à la limite qui ne rapporte pas d'intérêts pour le Pays.

Voilà, je souhaiterais juste apporter mon analyse à tous sur ce sujet. On ne peut que se réjouir de cette dotation puisqu'elle sera versée au fonds intercommunal de péréquation (FIP). Par contre, il est écrit que cela est bien budgétisé mais que le versement, lui, ne se fera qu'en 2024. J'entends notre ministre, il y a une trésorerie énorme de 36 milliards. Cette trésorerie existe bien ! Ce n'est pas de l'argent sous format papier, mais bien de l'argent qui existe ! Je ne pense pas que cette dotation de 2,780 milliards mettra en difficulté la trésorerie du Pays.

On vient d'entendre les interventions de nos représentants qui attiraient l'attention sur le besoin de recruter du personnel dans les écoles, mais pas qu'à l'école, dans toutes les missions, aussi nombreuses soient elles, qui reviennent aux communes. C'est peut-être le moment idéal pour soutenir nos communes en permettant l'inscription de cette dotation dans leur budget. Sinon, elle sommeillera et restera sur les comptes du budget du Pays jusqu'à la fin de cette année et ce, jusqu'à ce que le CFL (Comité des finances locales) se réunisse au mois de mars. Sachez que le CFL est chargé de répartir les ressources (NDT, du FIP) dans les communes. Et donc, du mois de janvier à mars, cette dotation restera en sommeil une nouvelle fois, et c'est juste après, que la répartition pour les communes aura lieu. Ce serait bien que cela soit inscrit dès maintenant dans leurs budgets respectifs. Ceci est une demande.

Président, vous avez le pouvoir. Merci.

M. Édouard Fritch : Cette question est suscitée par le fait qu'on inscrit aujourd'hui ce que devrait être le FIP sur le calcul des recettes de l'année N-2. On est bien d'accord là-dessus ? Parce que, nous nous basons sur l'année N-2 pour définir le FIP de l'année N. Or, aujourd'hui, on rectifie le FIP à l'année N-

1, c'est ça qui crée ce genre de discussions parce que, effectivement, les 2 milliards dont il est question devraient être reportés au budget 2024, ce qui ferait que nous débloquerons cet argent en 2024. Aujourd'hui, la discussion est créée par le fait que cela apparaît ici, et l'on comprend bien que vous ne pouvez pas, vous ne pouvez pas mobiliser cet argent maintenant. Donc, d'où la demande : pourriez-vous faire un effort parce que les communes ont des besoins. C'est l'inscription qui met la confusion dans les esprits.

Le président : *Merci.* Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Pour des vieux praticiens du FIP, votre étonnement aujourd'hui est un peu surprenant. Alors là, du coup, vous nous reprochez d'être rapide, c'est ça ?... (*Réactions dans la salle.*) Sans faire d'ironie, la demande a été entendue, on va en discuter avec qui de droit et s'il y a possibilité, on verra si on peut le faire. Mais, la demande a été entendue.

Le président : Très bien. Oui, Monsieur Tevaiti.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Je vais peut-être apporter des précisions. Ce montant est calculé, admettons qu'aujourd'hui nous sommes en année N, par rapport à l'année N-1. Et l'article 52 de la loi organique statutaire nous dit qu'il vous reversait pour N+2, c'est-à-dire l'année prochaine. Donc vu comme ça, en fait, on ne peut pas y déroger, donc on doit être exemplaire et suivre la loi. Sauf à modifier la loi organique statutaire.

Le président : Merci. Je mets aux voix... Oui, Madame Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, merci. Je suis désolée, je voulais poser la question avant que le Président du Pays réponde, parce que j'avais posé cette question lors de ma question orale par rapport à l'augmentation du FIP justement puisque vous aviez déclaré parmi vos promesses de campagne que vous envisagiez de monter le FIP de 17 % à 25 %. Et c'est vrai que la dernière fois, je n'avais pas eu de réponse à cette question lors de ma question orale. Donc, je voulais savoir si c'était toujours d'actualité. Enfin, *a priori*, ce n'est pas d'actualité aujourd'hui.

Et puis, je voulais surtout rebondir sur l'intervention de mon collègue tout à l'heure pendant son intervention. Après, c'est peut-être mon sentiment personnel et je réécouterai peut-être tout à l'heure ce que j'ai écouté, mais *j'ai bien entendu parler du principe de respect. Or, lorsqu'on parle de respect, il faut dire ce qui est juste et ne pas essayer par moment de déformer les propos.* Je m'explique. Lorsque j'ai entendu l'intervention de mon collègue, j'ai eu le sentiment qu'il s'agissait, dans cette somme de 2,783 milliards, de dire au maire : « Vous avez vu ? Voilà, voilà ce que nous, le nouveau gouvernement... » ! Comme vous aimez bien appuyer dessus quand vous faites vos interventions, et je ne fais pas de leçon de morale, c'est juste que ça m'a un peu piqué au vif parce que j'aime beaucoup le monde des communes, et *Monsieur le maire de* Paea le sait. À un moment donné, voilà, on a l'impression que oui, c'est vous qui donnez cet argent aux communes et que c'est le fruit de votre mise en place et de votre gouvernance ! Alors depuis un peu plus que « quelques jours », Monsieur le ministre, ça fait quand même quelques mois ! Vous avez dit « quelques jours », je vous écoute aussi très attentivement.

Du coup, c'est juste pour rappeler, parce que moi je suis allée aussi à l'école à Faa'a. *Monsieur le maire de* Faa'a le sait très bien, je dois toute ma scolarité à Faa'a, j'ai appris à lire et à comprendre à Faa'a et tel que je le lis effectivement dans l'exposé des motifs, à la fois de ce que vous nous avez envoyé et de ce que l'assemblée a repris, le FIP c'est effectivement du N-2. Cela veut dire que ces 2,783 milliards sont issus des bons résultats de l'année 2022, donc sont effectivement le fruit de la précédente mandature, et qu'il s'agit ici d'un rattrapage mais pas d'un rattrapage, si vous le voulez bien comme c'est écrit. C'est effectivement, comme Monsieur le ministre venait de le dire, c'est écrit noir sur blanc, un mécanisme inscrit dans la loi organique. Donc effectivement, c'est quelque chose qu'on doit aux communes. Et l'intervention des deux *maires* qui vient d'être faite, elle est tout simplement... Et merci, Monsieur le Président, parce que vous dites avoir l'oreille là-dessus, de dire que rien n'est figé, il y a encore possibilité, parce que c'est versé en 2024, d'éventuellement envisager quelque chose. Mais, je

pense que nos maires sont contents d'entendre qu'ils ont votre oreille. Je sais, et vous l'avez dit la dernière fois, que vous vous rendrez au congrès des communes, peut-être que vous aurez à ce moment-là des annonces dans ce sens, mais c'est pour cela que nous plaidons.

De la même façon, et nous reviendrons tout à l'heure encore sur les CAE, nous plaidons aussi sur ce coup de main à donner aux communes parce que, effectivement, les communes voudraient bien embaucher ; et c'est là que je rejoins l'intervention de mes collègues parce que, vous le savez, pour ceux qui s'intéressent un peu au monde communal, en ce moment, on est sur la mise en place du régime indemnitaire. Le nouveau régime indemnitaire des communes va coûter une fortune à nos communes, une fortune ! Et c'est une ordonnance que l'État nous impose. Et aujourd'hui, elle nous impose cela mais ne nous donne pas de moyens supplémentaires. Donc c'est aussi peut-être le moment de voir avec l'État pour qu'enfin — c'est une demande qui a été récurrente —, il fasse quelque chose aussi au niveau du FIP pour aider nos communes à pouvoir supporter ces dépenses nouvelles entre autres induites par le régime indemnitaire.

J'avais aussi une question dans la mission 963 sur la suppression des 200 millions concernant la continuité territoriale, donc c'est l'article 65281. Je voulais savoir à quoi correspond cette suppression de 200 millions à cet article-là.

Merci.

Le président : Merci.

M. Gaston Tong Sang : Président, *cela ne durera pas longtemps. Merci bien.*

Une petite précision. Effectivement, mon intervention portait sur les opérations budgétaires, et à ne pas confondre avec les opérations comptables. Bon, je sais que le ministre des finances a un bon souffle derrière lui, qui sait rappeler la loi organique. Tout le monde sait que c'est écrit dans la loi organique, c'est une obligation faite au Pays de faire ce versement, mais il n'est pas interdit au Pays d'annoncer aux communes que vous pouvez commencer à budgéter sur la fin de l'année 2023 pour pouvoir utiliser à la limite au début de l'année 2024. Généralement, pour toutes les opérations financées par le FIP, on demande aux communes d'avancer l'argent pour réaliser les opérations, en tout cas pour certaines communes qui peuvent le faire. Malheureusement, pour les petites communes, il est un peu compliqué d'avoir de la trésorerie. Même qu'il nous empêche de verser de l'argent alors qu'il y a de la trésorerie, même... ! Voilà.

Merci, Président, de votre réponse. Je pense que le haut-commissaire saura entendre la requête du Pays, enfin de l'assemblée.

Merci.

Le président : *Merci.* Monsieur le ministre... Président.

M. Moetai Brotherson : Juste deux mots pour ne pas répondre, mais venir compléter un peu les informations qui nous sont données par Tepuaurii.

D'abord, je crois que ce qu'on donne aux communes au titre du FIP n'appartient pas au Tapura (*Rire.*), et n'appartient pas au Tavini ! C'est issu des taxes que tous les Polynésiens payent. Enfin, ce n'est pas... Voilà. Cet argent-là, il n'a pas la couleur d'un parti politique. Il a la couleur de la sueur de tous les Polynésiens qui travaillent et qui payent des taxes. Moi, je ne réclame pas la paternité de ces sommes, il n'y a pas marqué mon nom dessus, il n'y a pas ma tête sur les billets, Dieu merci ! Ça, c'est le premier élément, c'est l'argent des Polynésiens.

Sur le régime indemnitaire, je suis tout à fait d'accord avec toi et ça, je pense que c'est un *job* qu'on peut et qu'on doit faire avec nos parlementaires, de monter au créneau là-dessus. Ça ne va pas être facile,

ce n'est pas à notre honorable sénatrice que je vais expliquer ça, mais on connaît sa détermination, et on a trois députés qui sont maintenant aguerris. Je pense que c'est un dossier sur lequel il faut qu'on aille, qu'on monte au créneau tous ensemble (le gouvernement et les cinq parlementaires) pour essayer d'avoir une différenciation, parce qu'il ne faut pas oublier que ce régime indemnitaire est appliqué à l'ensemble des communes de la République. Cela va être encore une fois une demande d'exception pour nous, parce que je ne pense pas qu'ils vont l'enlever pour les communes de l'Hexagone et des DROM ! Mais, qui ne tente rien n'a rien.

Le président : Merci, je mets aux voix la mission 963. Même vote, unanimité ?... Pardon ?

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : La continuité territoriale, président, le ministre voulait répondre, je pense. Merci.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Concernant la continuité territoriale, les prévisions d'exécution sont plutôt positives. Ces 200 millions ne seront pas nécessaires à cet endroit, on a décidé de les affecter au FPPH, fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, pour soutenir et maintenir le prix des hydrocarbures dans nos îles. Donc, nos îles aussi sont aidées.

Le président : Bien. Les réponses ont été apportées, on peut venir au vote de la mission 963. Mission 963, même vote ?... À l'unanimité. Très bien.

Mission 964

Le président : On poursuit avec la mission 964 « Tourisme ». La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Même vote.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Monsieur le Président, je me pose la question à quoi correspond le montant des 6 millions. Je vous remercie.

Le président : Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Ces 6 millions correspondent à des charges impayées pour le programme « Tīteti 'Āi'a », pour ceux qui s'en souviennent.

Le président : Bien. On met aux voix la mission 964. Même vote pour le 964, à l'unanimité. Merci.

Mission 965

Le président : On passe à la mission 965 « Développement des ressources propres ». Y a-t-il des observations, des interventions ? Oui, Madame Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Monsieur le président, oui. J'aurais voulu avoir des éclaircissements sur la somme de 600 318 976 à l'article 6744.

M. Édouard Fritch : Président, posez la deuxième question puisqu'on cherche, là. Autant faire, vous allez chercher pour une fois.

Je n'ai pas compris, Monsieur le Président, l'histoire de la Caisse de soutien au coprah, parce qu'il me semble que la Caisse de soutien au coprah doit reverser au Pays un excédent qui serait de l'ordre de 400 millions. Et ici, dans le budget, nous prévoyons de verser 450 millions. Je peux savoir ce qui se passe à ce niveau-là ?... On peut nous donner des explications là-dessus ?...

Le président : On réserve cette mission.

Mission 966

Le président : On va poursuivre, en attendant les réponses bien sûr, avec la mission 966 « Économie générale ». Avez-vous des questions sur cette mission ?... S'il n'y a pas de question, je propose de la mettre au vote. Mission 966, même vote ?... Unanimité. Merci.

On poursuit avec la 967...

M. Édouard Fritch : N'allez pas trop vite, Monsieur le président.

Le président : Oui.

M. Édouard Fritch : Sur le 966, j'ai cru comprendre, à l'intervention du ministre tantôt, qu'il y a un financement prévu pour la prise en charge du transport d'hydrocarbures dans les archipels. Il me semble que c'est déjà pris en charge par le Pays. Je voudrais savoir la raison pour laquelle nous réinscrivons de l'argent.

Le président : Monsieur le ministre.

Retour sur la mission 965

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Je vais revenir, en fait, sur les montants concernant (**M. Édouard Fritch, hors micro :** « 965. ») l'Huilerie de Tahiti. Le ministre du secteur primaire n'étant pas là, de ce que je comprends de l'Huilerie, c'est en année N, on donne une subvention qui correspond à une avance de trésorerie. Et en année N+1, l'Huilerie en fait de Tahiti nous ramène une partie, quasiment le même montant, en compensation. Voilà. En gros, c'est un fonds de trésorerie, un besoin de fonds de roulement pour l'Huilerie, c'est une avance de trésorerie. Ce n'est pas nouveau, cela a toujours fonctionné comme ça. Nous, on n'a pas changé les règles.

Le président : Bien. Je peux peut-être mettre aux voix la mission 965 ? Pardon ?

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : On est toujours en attente, Monsieur le président de la question par rapport aux 600 millions F CFP pour l'article 6744.

Le président : Au 965 ?

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Oui.

Le président : C'est la même chose « agriculture-élevage » ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Je vais revenir dans le détail. Il y avait 10 millions F CFP qui ont été prévus pour la SEM Abattage de Tahiti ; 55 millions F CFP en complément pour le mandat de gestion 2023 Huilerie de Tahiti ; et une subvention d'équilibre de 535 millions F CFP toujours pour l'Huilerie de Tahiti.

Le président : Voilà, vous avez vos réponses.

Je peux mettre aux voix le chapitre 965 ? Mission 965, même vote ? Même vote, à l'unanimité. Merci.

Retour sur la mission 966

Le président : On poursuit avec le chapitre 966... Oui, Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci Monsieur le président.

Chapitre 966, on voit bien l'inscription des 1,2 milliard F CFP que j'ai entendu depuis ce matin, subvention à EDT pour éviter une flambée des tarifs à la consommation.

Comme dans la continuité de ce qui a été dit ce matin par le président Fritch, l'arrêté CM n 1265 du 26 juillet où vous ramenez le prix du mazout qui est payé par EDT à 60 F CFP, par contre, dans les îles, c'est resté à 86,63 exactement.

Monsieur le ministre des finances, quand je vous ai écouté depuis ce matin, c'est bien, mais pour ceux qui sont desservis par EDT ! Or, vous savez pertinemment qu'en Polynésie française, beaucoup de communes sont en régie pour la distribution d'électricité. Cela veut dire quoi ? Ils payent le même mazout quand même !

Si vous envoyez pour que EDT paye 60 F CFP le litre du mazout, eh bien attribuez la même chose aux autres, aux communes, aux autres îles qui fonctionnent en régie, pour l'électricité. Car, vous le savez pertinemment, quand le mazout augmente, automatiquement il faut augmenter le tarif des archipels. C'est la fille des îles qui vous parle, Monsieur le ministre de Pirae (**M. Édouard Fritch, hors micro** : « Pardon ? ») !

Enfin, Monsieur le Président, je ne peux pas croire que vous êtes insensible à mon appel ! Si vous autorisez à ce que EDT achète à 60 F CFP son litre de mazout, faites la même chose aussi pour ceux des archipels ! À moins que les habitants des îles que nous sommes, nous ne sommes pas logés à la même enseigne que ceux que EDT dessert ! *C'est mon avis, Monsieur le Président* parce que cela est une injustice pour moi ! Et vous savez comment je suis, quand il y a une injustice pour les archipels, j'ouvre ma bouche.

Merci.

Le président : Merci.

Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Madame la sénatrice, honorable sénatrice, vous ne pouvez pas ignorer que dans les îles, dont l'électricité est en régie et n'est pas donc assurée par EDT, il y a des conventions qui sont spécifiques. Ce n'est pas la même convention que celle qui nous lie à EDT.

M^{me} Lana Tetuanui : Président ?

Le président : Oui, dernière intervention.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, mais au moins les gens se parlent. Merci Président.

Je vous écoute, mais *pour expliquer cela à notre population des îles et dans notre langue (NDT, la langue tahitienne), qu'il y ait convention ou autre chose du même style, ce qui est certain c'est que la majorité qui gère le Pays aujourd'hui confirme et s'apprête à voter pour que EDT paie moins cher le baril de mazout que les maires qui se démènent à fournir de l'électricité dans leurs îles respectives.*

C'est une réalité ça, Président ! D'ailleurs pour poursuivre, pour poursuivre un peu sur ma lancée, j'ai été attristée de ce qui se passe sur la commune de Fakarava, en coupure d'électricité. J'essaie d'avoir des infos, enfin les parlementaires que nous sommes, nous sommes au service de notre *population*.

Qu'est-ce qui s'est passé ? *Monsieur le maire* s'est débrouillé à faire envoyer un transformateur jusqu'à Rangiroa — *heureusement qu'il y a la solidarité pa'umotu (NDT, des habitants des îles des Tuamotu)*, c'est ça la force des îles ! La force que nous avons dans les îles, c'est cette solidarité ! *D'ailleurs, c'est Monsieur le maire de Rangiroa qui l'a envoyé en bateau jusqu'à Fakarava.* Mais personne ne s'est

ému ! Mais personne ne s'est ému ! Même votre ami, qui est situé de l'autre côté, je lui ai dit : « mais enfin, qu'en est-il de vos communes ? Vous aimez faire des contrôles et dire aux maires s'ils ne peuvent pas faire ceci cela, et lorsque ces derniers sont en difficulté, il n'y a plus personne ! »

Président, revoyez cette partie : 60 F CFP pour EDT, 86 F CFP pour les autres ! *Ce n'est pas correct ! C'est mon humble avis.*

Le président : Je mets aux voix la mission 966. Même vote ? On s'abstient ? Qui est pour ? 41 voix pour... Qui s'abstient ? 16 abstentions.

Merci.

Mission 967

Le président : On poursuit avec la mission 967 « Travail et emploi ». Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien Monsieur le président.*

Ce n'est pas que je veux radoter, mais je veux expliquer au niveau de cette demande de CAE pour les communes. Vous savez très bien qu'il y a plusieurs demandes d'emploi. Ce ne sont pas les entreprises seulement avec les associations qui peuvent recruter ces CAE. De plus, on parlait, pas plus tard que tout à l'heure, d'un tremplin. Les communes sont un bel outil de formation aussi, même si ce n'est pas à la hauteur des centres de formations, mais les communes forment aussi à leur manière. Donc oui, j'insiste encore, bien sûr, si effectivement l'utilisation ou la formation de ces futurs — en tout cas de ces demandeurs d'emploi est accompagnée et faite comme il faut.

Merci.

Le président : Bien Nicole, après Maurea.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, d'abord merci pour les réponses apportées à nos questionnements. Évidemment les réponses appellent d'autres questions. J'aimerais savoir si le nouveau CAE, et dans les secteurs que vous avez précisés, est-ce que les associations sont éligibles ?

J'ai bien compris que la procédure demandait un entretien avec un conseiller du SEFI pour élaborer le projet personnel. Ma question c'est évidemment, je pense à ceux des îles où il n'y a pas de conseillers SEFI à disposition. Est-ce que les entreprises ou les associations peuvent directement vous faire envoyer le candidat qu'ils ont retenu pour éventuellement avoir un CAE ? Voilà.

Et une autre précision, puisqu'il y a eu beaucoup de débats sur l'attribution des CAE, est-ce que cette attribution des CAE est régie par une commission tripartite, neutre, objective ? Merci.

Le président : Merci.

Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je voulais féliciter et remercier notre ministre de l'emploi, Madame Vannina Crolas d'avoir bien explicité ce qu'est un CAE, autant pour nous, pour les maires — peut-être qu'il fallait le leur rappeler —, que pour les titulaires de ces contrats d'aide. Parce qu'effectivement, il y en a beaucoup dans les écoles et vous avez bien fait de dire qu'ils ne savent pas où ils sont (aides aux enseignants, employé communal). Donc merci d'avoir clarifié ces choses-là.

Pour moi qui suis du milieu éducatif, puisque je suis enseignante de profession, je vous remercie tout de même de laisser une année supplémentaire pour que ces CAE qui sont dans nos communes puissent se retourner.

Vous avez raison de vouloir dédier ces CAE à autre chose qu'à venir combler le manque de main-d'œuvre dans nos communes.

Les CAE ex-version me rappellent les CIJ et DIJ que l'on a connu à une époque, qui ont été remplacés par les CPIA, qui ont été même remplacés par les CAE. Voilà. En fait, c'est une boucle infernale et merci de soutenir le secteur primaire en réorientant ces dispositifs.

Je suis surprise d'entendre notre sénatrice se demander pourquoi les gens des îles ne travaillent pas. *À qui la faute ?* Pendant 40 ans, le secteur primaire n'a pas été votre... on va dire priorité, aussi bien les *Îles-sous-le-vent* que les Australes, les Tuamotu !

Pendant 40 ans le Tavini en a fait sa priorité et, aujourd'hui, je suis fière et je remercie encore notre ministre de l'emploi de réorienter des dispositifs qui vont aider ce secteur à enfin se développer, peut-être pas à grande échelle, peut-être pas aussi vite qu'on pourrait l'espérer, mais au moins il y a un début. Merci beaucoup.

Ensuite, par rapport à Fakarava — je suis de Fakarava —, le problème est récurrent, ce n'est pas la première fois qu'on a des pannes de courant ; ce n'est pas la première fois que le maire de Fakarava est interpellé sur ces soucis. Et aujourd'hui, il crie au scandale parce que cela fait une semaine que ses administrés n'ont pas eu de courant ? Il faut se réveiller un petit peu ! Non je n'ai pas terminé. Merci. Voilà.

J'encourage notre gouvernement à travailler dure pour que notre peuple enfin soit reconnu à sa juste valeur et pas comme des CAE que l'on cache dans les écoles ou je ne sais où encore !

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

M^{me} Lana Tetuanui : Merci président.

Je vais commencer par le début de ce qui a été dit par ma collègue des Tuamotu.

J'ai le droit de constater, en toute modestie en tant qu'élue de ce pays de ce qu'il se passe dans ce pays ! Je n'ai fait que relayer ce que j'ai constaté personnellement. Il ne m'appartiendra pas — et jamais je ne le ferai ici — d'apporter des critiques sur les gestions d'un maire d'une commune ! Ça, c'est moi personnellement. J'ai quand même le droit de partager ici dans la maison du peuple ce que je constate aujourd'hui, pour ne pas citer le problème de l'électricité de Fakarava. Je pourrais aussi citer le problème de l'électricité dans la commune de Uturoa hein ! *Pierre risque de m'en vouloir après !* Voilà.

Pour en revenir, qu'est-ce qu'on a fait ? Ça m'a fait rappeler un monde auquel j'ai appartenu, ministre du travail, en plus avec le ministre de l'agriculture de l'époque à ma droite. Qu'est-ce qu'on n'a pas donné de CPIA, des générations de cocoteraies dans les Tuamotu. Et il y a des destinataires-là, il y a des bénéficiaires un peu par là aussi que je reconnais aujourd'hui. *Si seulement ces nombreuses aides avaient été utilisées à bon escient, que ce soit les sacs d'engrais — quoi d'autres ? — ou encore les plants de cocotier envoyés depuis Raiatea pour régénérer les cocoteraies des Tuamotu, et si les personnes, que vous pensez encore soutenir aujourd'hui, avaient bien fait les choses, notre pays serait recouvert d'étendues de cocotiers et noyé dans l'agriculture aujourd'hui !*

Qu'est-ce que l'on n'a pas fait ? On est même arrivé en 2023 pour que quelqu'un aille planter un *plant de manioc*, il faut lui payer 10 000 F CFP. C'est ça la réalité aujourd'hui, mes amis ! Mais dire qu'on n'a rien fait, non ça je ne peux pas accepter !

Pour en revenir à Madame la ministre, pour conclure mes propos, j'étais émue un peu de vous écouter que les CAE ce n'est pas un dispositif pour faire du social. Peut-être que vous avez raison, mais quand on est loin d'un bassin économique de l'emploi et que tu as un père ou une mère de famille qui a quatre gosses à charge et qui quand même réussit à envoyer du pain, du sucre et du riz tous les soirs à la maison via ce dispositif CAE, à votre avis, vous croyez qu'on va les regarder ? Et bien non, on est content, même si ça dure un an ou deux ans. Merci.

Le président : Je crois qu'on va faire une suspension au lendemain, parce qu'à ce train-là, on aura un débat qui va s'étendre, Messieurs les ministres. Parce qu'on ne va pas faire de nocturne. On travaille le jour, le soir on dort.

M^{me} Vannina Crolas : Promis, juré, président, je vais répondre rapidement, mais il faut répondre aux questions.

Juste rappeler que c'est une mesure d'aide à l'emploi. Ce n'est pas un amortisseur social. Il y a d'autres aides prévues par la DFSE pour l'insertion sociale. Donc c'est bien une mesure d'aide à l'emploi qui doit s'accompagner d'une augmentation, d'une montée en compétence et d'une chance d'insertion.

Après, j'entends la demande de notre *maire* de Arue. *Madame le maire*, il n'y a pas de souci, on a l'exemple de la commune de Papeete qui a un vrai parcours d'insertion sociale. On leur a mis à disposition des quarantaines peut-être de CAE qui se sont traduits par une vraie — comment dire — insertion réelle, avec un travail à l'issue, pas forcément à la mairie de Papeete, mais dans les entreprises avec lesquelles la commune travaille. Donc il n'y a pas un souci quand il y a un vrai parcours d'insertion, il n'y a pas de souci, les communes peuvent y avoir droit, en priorité dans les secteurs prioritaires que nous avons identifiés.

Pour répondre à Madame Sanquer, il n'y a pas de commission règlementaire. Par contre, il y a des règles claires et ça on fait confiance à nos techniciens du SEFI pour appliquer les règles comme elles ont été définies. Il n'y a pas de commission, mais par contre dans la perspective de refonte du système, on voudrait qu'il y ait une réelle concertation avec nos *maires*, nos *maires* des communes, parce qu'on sait qu'ils connaissent — ce sont ceux qui sont les plus près de nos populations — bien la population à condition qu'on n'en fasse pas un outil politique. On veut vraiment qu'on réponde à l'ensemble des besoins ayant comme principe ni exclusion, ni passe-droit ! Chacun doit avoir sa chance d'insertion. Voilà.

Voilà. Pardon ?

Pour les îles nous avons les administrations des îles, les administrateurs des îles qui sont également là les relais du SEFI dans les archipels éloignés. On peut faire la demande, ils ont des relais dans les administrations des archipels, pour répondre aux besoins des archipels éloignés.

Les associations peuvent y avoir droit. On a des associations culturelles. La culture est également un secteur prioritaire, donc les associations qui s'occupent par exemple d'embellissement des communes peuvent y avoir droit. Voilà, les associations y ont droit.

Le président : Merci.

Enfin, on va mettre aux voix la mission 967 « Travail et emploi ». Même vote ? À l'unanimité ? Abstention ? Qui est pour ? 41 voix pour... abstention ? 16. Très bien.

Mission 968

Le président : On poursuit avec la mission 968 « Culture et patrimoine ». Pas d'interventions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Même vote ou à l'unanimité ? À l'unanimité. Merci.

Mission 969

Le président : On poursuit avec la mission 969 « Enseignement ». Teura.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je voudrais profiter de l'occasion, puisque nous sommes bientôt à la rentrée scolaire, je m'adresse au ministre de l'éducation. Au niveau des CJA, je sais parce que bon vous allez... J'ai lu votre profession de foi et c'est là aussi où vous mettez aussi l'accent. Malheureusement au CJA de Arue, on nous enlève un poste, le poste d'enseignant dont on a vraiment besoin, d'autant plus que nous avons une responsable, femme de surcroît, qui vraiment dynamise et je veux dire accompagne bien nos adolescents. Monsieur le ministre, si on peut garder ce poste d'enseignant, là encore je viens d'avoir la demande, je pense que vous avez été aussi informé, mais si vous pouvez nous donner une réponse, la rentrée approche-là.

Merci bien.

Le président : Voilà, Monsieur le ministre, à Paea aussi. *(Rires dans la salle.)* Même demande.

M. Ronny Teriipaia : *Merci Madame Teura pour cette question.*

On a déjà rencontré la directrice dans le cadre justement d'une rencontre il y a quelques semaines de cela. Effectivement, elle nous a exposé sa situation, mais le problème c'est qu'à partir de la rentrée, on a décidé de prolonger — comment dirai-je — le dispositif qui a été mis en place, la décharge du directeur. Donc du coup, on se retrouve avec moins de postes aussi. C'est pour cela en fait, on a fait un choix. C'est vrai que le problème s'est posé dans le cas de son remplacement quand elle est en formation, mais normalement un dispositif a été mis en place pour pouvoir la remplacer pendant ses heures de décharge.

Le président : Oui.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Monsieur le ministre pour la réponse.

Mais permettez-moi d'insister. Le CJA de Arue revient de loin, d'autant plus, juste avant je pense qu'il y a deux, trois ans, il y a un CJA qui a été fermé. Si nous sommes pour le soutien des CJA, il faut absolument que ce poste soit ouvert, Monsieur le ministre. Et là, je me retourne aussi vers vous le gouvernement.

Merci.

Le président : Paea aussi.

M. Ronny Teriipaia : Si on se met à accepter toutes les demandes de tous les CJA, on ne va plus se retrouver. En tout cas, on réexaminera la situation.

M^{me} Teura Iriti : Merci.

Je plaide pour ma paroisse.

Le président : Et moi pour la mienne !

On met aux voix la mission 969. Même vote ? À l'unanimité ? Très bien.

Mission 970

Le président : On poursuit avec la mission 970 « Santé ». Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote ? À l'unanimité. Merci.

On poursuit avec la mission 971 « Vie sociale ».

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Président ?

Le président : Tepuaraarii.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Oui pardon président, comme on est allé un peu vite, sur le 970 « Santé », on s'abstient.

Le président : Excusez-moi, donc 970 « Santé », qui est pour ? 41 voix pour et qui s'abstient ? 16 abstentions. Très bien.

Mission 971

Le président : On poursuit avec la mission 971 « Vie sociale ». Pas d'intervention, donc... Abstention également ou à l'unanimité ? À l'unanimité. Très bien. « Vie sociale » 971 à l'unanimité.

Mission 973

Le président : Mission 973 « Environnement ». La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote, à l'unanimité. Merci.

Mission 974

Le président : On poursuit avec la mission 974 « Réseaux et équipements structurants ».

La discussion est ouverte. Pas d'interventions ? Je mets aux voix, même vote. 974, à l'unanimité.

Mission 975

Le président : Je poursuis avec la mission « Transports » 975. La même chose, même vote. À l'unanimité. Merci.

Mission 976

Le président : On poursuit avec la mission 976 « Urbanisme, habitat et foncier ». Même vote ? Même vote, à l'unanimité.

Mission 990

Le président : On poursuit 990 « Gestion fiscale », pas d'interventions. Je mets aux voix. Même vote, à l'unanimité.

Mission 991

Le président : Et enfin, on termine la mission 991 « Gestion financière ». Pas d'interventions ? Même vote, à l'unanimité.

(M^{me} Tepuaraarii Teriitahi, hors micro : « *Président ?* ») L'ensemble de l'article 5... Pardon ? **(M^{me} Tepuaraarii Teriitahi :** « *Pardon, il y a une intervention qui est demandée.* ») Oui, Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, je voudrais qu'on nous donne un peu plus de détails sur la gestion financière qui s'élève à 3 milliards F CFP.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Il s'agit en fait de la dotation du Fonds pour la protection sociale universelle pour un montant de 2,580 milliards F CFP. Vient aussi un montant de 389 758 000 F CFP pour des dotations aux amortissements et aux provisions pour les charges de fonctionnement, et un montant de 100 millions F CFP pour des dotations amortissement et provision pour des charges exceptionnelles, soit un total de 3 070 131 101 F CFP ;

Le président : Voilà. Merci.

La réponse a été apportée, je mets aux voix l'ensemble de l'article 5.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président ?

Le président : Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Je suis en train de chercher dans notre budget où l'on retrouve l'abondement des 3 milliards F CFP d'emprunt PGE2. Je n'identifie pas sur les chapitres que nous venons de parcourir. Donc on nous répond effectivement que ce n'est pas là-dedans, est-ce qu'on peut savoir où est-ce qu'on a inscrit l'abondement de ces 3 milliards F CFP ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Les 3 milliards F CFP correspondent en fait à une partie de résultat de fonctionnement reporté en mission 002 et ensuite cela se retrouve en section investissement pour l'autofinancement.

Le président : Très bien. Pour le coup, je refais voter la mission 991.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président.

Le président : Oui.

M. Édouard Fritch : Effectivement, vous parlez de la mission 023 « Virement de la section d'investissement » qui est de 7 247 000 000 F CFP, c'est bien ça, que l'on retrouve ensuite en montant d'investissement au 021 « Virement de la section de fonctionnement » ? Et vous me dites que les 3 milliards F CFP abondés sont là-dedans !?

Monsieur le président ? Monsieur le président ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : On retrouve ce montant à l'article 7 au 951 « Gestion financière » pour un montant global de 2,920 milliards F CFP.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, on est en autorisation de programme à l'article 7, et vous croyez vous que les 3 milliards F CFP sont là-dedans ?

Bon président, on ne va pas perdre de temps, on va s'abstenir sur cet article.

Le président : Très bien, sage décision. Je mets aux voix l'article 991. Qui est pour ? 41 voix pour. Qui s'abstient ? 16 abstentions.

L'ensemble de l'article 5, à l'unanimité ? L'ensemble de l'article 5, je mets aux voix. Adopté à l'unanimité.

Article 6

Le président : Très bien, on poursuit avec l'article 6. Donc, la même chose, on va examiner l'article 6 mission par mission.

Mission 021

Le président : Mission 021 « Virement à la section de fonctionnement » la discussion est ouverte. Pas d'intervention ?

M. Édouard Fritch : Président ! Pardon, excusez-moi ! Non, président, je voudrais avoir la composition de ces 7 247 000 000 F CFP en recettes d'investissement.

Le président : Je propose de réserver... C'est bon ? Allez-y !

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : C'est la somme, en fait, une régulation de crédit du pôle de santé mentale pour 823 439 000 F CFP et, ensuite, une section de financement de la section d'investissement pour 6 424 000 000 F CFP.

Le président : Bien. Je mets aux voix la mission 021. À l'unanimité ? Abstentions, très bien 16 abstentions et 41 voix pour.

Mission 024

Le président : On poursuit avec la mission 024 « Produits des cessions d'immobilisation ». Y a-t-il des questions là-dessus ? Bon, je mets aux voix la mission 024. Qui est pour ? À l'unanimité ? Très bien.

Mission 901

Le président : On poursuit avec la mission 901 « Moyens internes ». La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote pour la mission 901, à l'unanimité.

Mission 903

Le président : On poursuit avec la mission 903 « Partenariat avec les collectivités » réduction de 152 500 000 F CFP. Je mets aux voix. Même vote ? À l'unanimité.

Mission 904

Le président : On poursuit avec la mission 904 « Tourisme ». La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix la mission 904. À l'unanimité ? Merci.

Mission 905

Le président : Mission 905 « Développement des ressources propres », même vote ? Même vote. Très bien.

Mission 909

Le président : On poursuit avec la mission « Enseignement » 909 même vote également, à l'unanimité. Merci.

Mission 910

Le président : On poursuit avec la mission 910 « Santé ». Même vote ? Même vote. À l'unanimité. Merci.

Mission 914

Le président : On poursuit avec la mission 914 « Réseaux et équipements structurants ». Pas d'intervention ? Même vote, à l'unanimité ? Merci.

Mission 915

Le président : On poursuit avec la mission 915 « Transports ». Pas d'intervention ? Même vote ? À l'unanimité.

Mission 916

Le président : On poursuit avec la mission 916 « Urbanisme, habitat et foncier ». Même vote ? Pas d'intervention ? Très bien. À l'unanimité.

Mission 951

Le président : Et enfin la mission 951 « Gestion financière », même vote ?

M. Édouard Fritch : Président, on peut avoir des explications sur ces recettes d'investissement au 951 pour la « gestion financière » de 550 millions F CFP ?

Le président : Bien sûr.

Monsieur le ministre.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Ce sont des dotations aux amortissements.

Le président : Merci. Je mets aux voix le 951. Même vote ? À l'unanimité. L'ensemble de l'article 6, même vote ? À l'unanimité. Merci.

Article 7

Le président : On poursuit avec l'article 7. Il s'agit de mesures nouvelles relatives aux autorisations de programme que l'on va étudier par mission.

Mission 900

Le président : Mission 900 « Pouvoirs publics », pas d'intervention ? Même vote ? À l'unanimité.

Mission 901

Le président : On poursuit avec le 901 « Moyens internes ». Là, nous avons un amendement.

Je vais demander au ministre de bien vouloir donner lecture de son amendement.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : C'est une modification de l'annexe 2 du projet de délibération relatif à la modification n° 3 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2023.

Le libellé d'une opération nouvelle, à la mission 901 « Moyens internes » nécessite d'être précisé :

Au lieu de lire :

381.2023 Rénovation logement Puamau

Lire

381.2023 Construction et rénovation de logements – Marquises.

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Le président : Y a-t-il des interventions sur l'amendement ?

Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Qu'est-ce qui justifie le fait que vous évacuez ces 30 millions F CFP uniquement pour Puamau et l'étendre à toutes les Marquises ou dites-moi ce que vous pouvez construire avec 30 millions F CFP aux Marquises ?

Le président : Monsieur le ministre de la santé.

M. Cédric Mercadal : On a constaté une situation difficile à Taiohae pour l'ensemble des professionnels de santé qui viennent travailler à l'hôpital. Ils n'ont pas assez de logements pour pouvoir louer et pour pouvoir s'installer. On vient répondre à une situation sur le domaine de l'hôpital, construire des logements pour pouvoir les accueillir quand ils viennent s'installer pour y travailler. C'est juste pour ça, à côté de l'hôpital.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président !

Le président : Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Nous sommes au niveau des autorisations de programme, ma question c'est : pourquoi ne pas créer une ligne spécifique à Taiohae et ne pas enlever ces 30 millions F CFP à Puamau ? Enfin si quelques-uns d'entre vous sont déjà allés à Puamau, effectivement le logement de Puamau est aussi dans un piteux état, mais vous ne pouvez pas donner cette explication en disant « non, on va remettre ça sur Taiohae » alors que Puamau... Vous savez où c'est Puamau ? C'est isolé, c'est difficile d'avoir du personnel pour assurer la santé sur place. Je suis un peu étonné de cette réponse. Créez une ligne supplémentaire si vous voulez !

Le président : Merci.

Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Il n'est nullement voulu de modifier le logement de Puamau. Le logement de Puamau mérite d'être rénové. Il est dans un piteux état et, donc, on a décidé juste pour une ligne globale de créer des logements pour nos IDE aux Marquises et de rénover les locaux.

Le président : Merci.

M. Édouard Fritch : Pour 30 millions F CFP ?

Le président : Pour commencer. C'est bon ? Merci. Je mets aux voix la mission 901 « Moyens internes ».

L'amendement de la mission 901 qui est pour ? 41 voix pour. Qui s'abstient ? 16 abstentions. Donc, l'amendement est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la mission. Oui, Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Monsieur le président.

Je voulais profiter de l'occasion pour remercier et féliciter notre ministre de la solidarité pour la mise aux normes d'accessibilité PMR de son bâtiment, de son ministère puisque nous avons appris que cela a été fait déjà et je pense qu'il va falloir étendre cette mesure pour que d'autres puissent suivre le pas.

Merci.

Le président : Je mets aux voix la mission 901 amendée. Même vote ? Abstentions et puis majorité. Merci.

M. Édouard Fritch : Explication de vote.

Le président : Explication de vote. Vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, je voudrais connaître un peu mieux le cap qui est suivi ici avec toutes les modifications, les créations de mesures nouvelles en matière informatique. Vous avez effectivement dans l'annexe 2 et dans le détail du 901 un certain nombre d'opérations qui sont supprimées en matière informatique et que l'on retrouve — et je suppose que c'est pour cela que l'on supprime avant — dans une ligne générique « Acquisition des logiciels SIG 2024-2026 ». Est-ce qu'on peut avoir des explications ? Puisqu'au-dessus nous sommes à l'opération — que je retrouve — 37.2023 et si vous montez au-dessus au 8.2023 « Acquisition et déploiement du logiciel de gestion de temps de travail et des absences » il me semblait que cette opération était très importante pour la DRH, pour la Direction des ressources humaines. On voit mal où vous voulez en venir avec tout cela. À l'opération 30.2022 on supprime 8 millions F CFP, enfin voilà ! « Applications informatiques » à l'opération 5.2022, on enlève 4 millions F CFP ; « Évolutions et modernisations Poly-GF » on enlève 35 millions F CFP ; à la « Plateforme SIG Web » on alimente, mais voilà on trouve un certain nombre d'opérations comme cela qui font l'objet d'un mouvement qui semble un peu compliqué. Ça, c'est ma première question. Est-ce qu'on peut avoir le cap poursuivi par le gouvernement en matière informatique ?

La deuxième chose que je voudrais poser ici, plus spécialement, c'est sur « l'évolution informatique du site OTIA 2019-2021 – version responsive financée par le FEI 2019 ». On enlève 45 millions F CFP dans cette opération, et l'on ne va plus disposer que de 130 millions F CFP. Parce que, vous connaissez le site OTIA, c'est un site qui rend service à toute la population et surtout à toute l'administration qu'elle soit communale ou administrative. Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ? Peut-on avoir les explications là-dessus ? Pourquoi on enlève ces 45 millions F CFP ?

Nous sommes au 901, je voulais poser ces questions. Merci.

Le président : Merci.

Gouvernement.

M^{me} Vannina Crolas : Il s'agit d'ajustements des crédits, plutôt de CP en fonction de l'état d'avancement et d'exécution des opérations. On a notamment la plateforme polynésienne du service public en ligne qui est gérée par la DMRA. Ensuite, il s'agit du site Internet pour tous les services du Pays, et c'est Net.pf. Ensuite, nous avons... Bon après le reste, c'est des subventions. Après, ce sont les autres services, en fait, qui ont les AP complémentaires.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Ces autorisations de programme ont été réajustées par rapport aux besoins réels des services qui nous ont remontés leurs besoins réels.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président ! Président, on peut avoir... Enfin, je ne demande pas qu'on me donne tous les besoins réels de tous les services, mais il y a... Enfin, on peut se poser des questions effectivement sur ce que l'on vient de nous dire.

Madame Crolas nous dit que c'est un problème d'ajustement de CP. Nous sommes dans les autorisations de programme, ici. Alors dites-nous, franchement, on n'a pas suffisamment de crédits de paiement pour financer les opérations qui sont actuellement inscrits en autorisations, on peut comprendre cela. Mais il y a des mouvements là qui ne sont pas explicables, à mon sens, et je vous dis le programme OTIA, par exemple, qui est un programme important, comme je vous ai dit tantôt, et je crois qu'il faut, malgré tout, nous donner quelques explications là-dessus. On peut comprendre que pour le 412.2021 « Évolution et modernisation de Poly-GF » on enlève 35 millions F CFP, moins 35 millions F CFP. Oui, on le comprend puisque Poly-GF fait partie du passé. Je ne vous pose pas de question là-dessus, mais il y a, malgré tout, des opérations qui peuvent attirer notre attention.

Et si vous regardez — enfin là on est sur l'informatique — mais lorsqu'on regarde — on vient de parler des ressources primaires —, vous êtes les champions des ressources primaires ! Regardez tout ce qui est supprimé pour les travaux d'aménagement de la direction de l'aménagement, de la Direction de l'agriculture dans les îles : à Rangiroa (-26 millions F CFP) ; - 24 millions F CFP pour l'opération 322.2022. Est-ce que vous procédez à une série d'économies qui touchent tous les secteurs y compris ceux où vous dites, vous êtes les champions et on n'a rien fait nous en matière d'agriculture ? Parce qu'on va y venir là, plus tard. Toutes les opérations qui sont supprimées en agriculture et en pêche, il y a de quoi s'inquiéter !

Alors donnez-nous un petit sens de la philosophie qui a motivé votre politique en matière de révision de ces autorisations de programme. C'est tout ce que je demande.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Pour OTIA, par exemple, c'est un programme qui date de 2019 et qui se termine, donc le montant a été réajusté. Et pour l'ensemble des autres lignes, pareil, les montants ont été réajustés par rapport aux besoins réels des services qui sont responsables. Moi, je fais confiance aux services. C'est leur travail et ils ont une conscience professionnelle. Donc sur cette base, nous avons des ajustements qui sont ceux-là.

Le président : Le ministre de l'agriculture.

M. Taivini Teai : Oui, l'idée n'est pas d'enlever à la DAG des moyens, mais c'est plutôt de faire du toilettage sur les autorisations de programme. En aucun cas le secteur primaire ne sera dévalorisé.

Le président : Merci. Je pense qu'on est rassuré.

Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, vous êtes rassuré, mais moi je suis moins rassuré que vous ! On nous répond le contraire de ce qui est écrit dans le texte : 322.2022 (-24 millions F CFP) ; 326.2022 (-26 millions F CFP). Alors je veux bien que ce ne soit pas... Mais comme vous le savez, si nous ne donnons pas les moyens à nos agents de travailler dans de bonnes conditions surtout lorsqu'ils sont dans des archipels éloignés ça peut nous poser problème au niveau de l'efficacité de ces services. Et je suis quand même étonné de certaines dispositions qui sont... de l'évolution de certaines autorisations de programme qui sont ici. Maintenant, si vous nous dites que c'est normal, eh bien c'est normal pour vous, mais pour nous ce n'est pas normal !

On s'abstient.

Le président : Bien. Je mets aux voix la mission 901 amendée. Qui est pour ?

M. Taivini Teai : Excusez-moi, Monsieur le président !

Le président : Pardon ! Oui, vous voulez intervenir ?

M. Taivini Teai : Là encore, je confirme que l'idée n'est vraiment pas d'enlever des moyens financiers à la Direction de l'agriculture. Nous étions initialement en autorisation de programme à 15 millions... 85 millions F CFP ; là, nous passons après ce toilettage à 14... Pardon, pas 15 millions, excusez-moi ! 15,85 milliards F CFP. Là, après cette opération de toilettage, nous passons à 14,622 milliards F CFP donc c'est du toilettage. C'est de façon à économiser. Le ministre des finances vous l'a présenté tout à l'heure d'avoir un budget qui se tient et puis pour ne pas avoir à payer des sommes de 4,5 % sur ces crédits d'investissement.

M. Édouard Fritch : Président !

Le président : *Merci.*

Soyez bref !

M. Édouard Fritch : *Je vais être bref.*

« Moyens internes » - 871 millions F CFP en AP existante et -300 millions F CFP. Je ne vois pas de quoi en parle ! J'ai l'impression qu'on n'est pas en train de discuter de la même chose.

Nous sommes sur les autorisations de programme, n'est-ce pas, Monsieur le président ? Nous sommes au chapitre 901, n'est-ce pas, Monsieur le président ? Eh bien, je ne vois pas les dizaines de milliards. Voilà, c'est tout ! Bon, s'il faut avancer on va avancer et on s'abstient. C'est dommage !

Le président : Je mets aux voix donc la mission 901 amendée. Qui est pour ? 41 voix pour. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc à l'unanimité ? 16 abstentions ? Très bien.

Mission 903

Le président : On poursuit avec la mission 903 « Partenariat avec les collectivités ».

Oui, Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Oui. Merci, Monsieur le président. Je vois à l'article 55.2021 « l'étude sur l'aménagement du site de Nivee » qui est retirée, si c'est bien ça. Est-ce que ça veut dire qu'effectivement puisque nous connaissons bien le problème à Paihoro — ça ne sera plus à Nivee et c'est très bien — quelle est votre politique justement par rapport à ça ? Parce que c'est une inquiétude aussi pour les communes.

Le président : Merci. On prend la deuxième question.

Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Alors, programme 372.2023 « Acquisition de parcelles sur la commune de Moorea pour maintenir les accès à la mer » il y avait une AP initiale de 3,5 milliards F CFP. Bon, c'est vrai, il y avait un réajustement négatif de 172 millions F CFP, mais il y a quand même un résultat, une AP nouvelle de 3 327 256 122 F CFP pour être plus exacte.

Monsieur le ministre, dans la commune de Moorea, est-ce qu'on peut avoir des précisions sur quelles sont les parcelles concernées ?

Le président : Merci. Plus de question ? Je ramène au gouvernement pour les réponses.

M^{me} Éliane Tevahitua : Madame Iriti, est-ce que vous pouvez reformuler votre question pour Nivee, s'il vous plaît ?

M^{me} Teura Iriti : Oui, bien sûr, Madame la vice-présidente.

Je disais donc à l'article 55.2021 « Subvention Syndicat Fenua ma – Aménagement du site de Nivee pour des études » et là on avait prévu 67 800 000 F CFP et, là, on a retiré les 67 800 000 F CFP. Est-ce à dire que cette étude ne se fera plus ? Et si c'est le cas, quelle est votre politique pour, puisque Paihoro aujourd'hui pose problème ? Merci.

M^{me} Éliane Tevahitua : Pour l'instant, il s'agit d'un sursis, mais concernant Nivee nous allons financer l'incinérateur qui doit être renouvelé. L'incinérateur qui s'occupe de tout ce qui est pièce chirurgicale arrivant du CHPF. Donc il y aura ce financement-là ainsi qu'aussi la remise en service du CET de Nivee. Voilà.

Le président : Merci. Pour l'autre question de Madame Tetuanui, Moorea. Pas d'intervention ? Bien. Je passe la parole à Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui, je pose la question parce que ma collègue de Hao a dû s'absenter un moment. Elle est là ? (*À l'adresse de M^{me} Yseult Butcher-Ferry* : Ah, je voyais ton message !)

Non, c'est simplement pour avoir des explications sur l'aménagement, la « viabilisation du lot AM8 sur Hao » prévu en subvention pour l'OPH à hauteur de 143 millions F CFP que vous retirez. C'est tout.

(*À l'adresse de M^{me} Yseult Butcher-Ferry* : C'est ça ? Si j'ai bien compris ton message.)

M^{me} Lana Tetuanui : Enfin, vu l'heure, je sais que certains peut-être sont fatigués et j'excuserai par avance si on ne veut pas apporter de réponse, mais comme à nos habitudes ici, surtout Madame la vice-présidente qui aimait les réponses écrites, je ne dirais pas j'exigerai une réponse écrite du gouvernement, mais au moins pour répondre à ma question, j'aimerais savoir quelles sont les parcelles concernées, mais je peux attendre une réponse écrite du ministre concerné. C'est pour aller un peu plus vite parce que quand on pose des questions, tout le monde se regardent, il faut nous dire aussi, Monsieur le président, que tout le monde est fatigué et on va suspendre et on reprend demain matin.

Le président : *Merci bien.*

Oui.

M. Édouard Fritch : Non, Monsieur le président, profitons de travailler, nous sommes tous là ensemble en famille. Profitons de travailler ! Je peux donner une esquisse de réponse à la question de Lana Tetuanui. Vous m'autorisez ? Je pense que l'autorisation de programme que vous avez ici est une autorisation de programme qui a été inscrit effectivement dans un collectif budgétaire et qui prévoyait l'acquisition d'un terrain à Moorea à Haapiti et un deuxième terrain sur Temae à Moorea. Effectivement, nous avons pour projet de bloquer une vente qui était faite entre la famille Pater et un Lituanien sur Moorea et nous avons dû retirer notre droit de préemption puisque ce même Lituanien après prévoyait de construire un hôtel sur Moorea. La seule question qu'elle voulait poser, mais moi je vais vous la poser directement, pourquoi vous n'avez pas retiré ces 1 milliard ? Voilà, la question ! Elle est simplement là puisque vous aimez retirer les choses ! Là, on s'étonne un petit peu de voir que ce milliard n'a pas été retiré.

Les deux autres milliards c'est l'opération que nous avons en partie abandonnée. C'est l'échange, c'est l'acquisition du terrain de Temae qui jouxte l'aéroport puisque vous savez que ce terrain appartenait au sheikh Enani. Pendant des années, nous avons essayé de négocier pour acheter ce terrain mais, compte tenu de la valeur qui était à cette époque-là de l'ordre de 6 milliards F CFP, nous avons arrêté les discussions avec lui et, donc, vous savez que c'est un local qui a acheté le terrain pour moins de

6 milliards F CFP et nous étions en discussion pour éventuellement régulariser en fin de compte l'accès de ces populations qui passaient sur un terrain privé pour aller au-delà de l'aéroport de Temae et leur tracer une route qui serait sur un terrain public de façon à ce que cette circulation se fasse dans de bonnes conditions et créer autour de l'aéroport de Moorea une zone d'équipements, une zone d'activités.

Mais je sais que, pendant la campagne électorale, Monsieur le président, nous avons été très critiqués sur l'acquisition de cette terre donc j'ai cru comprendre que vous alliez abandonner ce projet. C'est la deuxième question que Madame Lana Tetuanui voulait vous poser et je vous pose la question plus directement. Quid et que faisons-nous de ces terrains de Temae ?

Je vais vous rassurer. J'ai demandé moi, j'ai dit au propriétaire actuel que nous nous retirions, que nous nous retirions et toutes les négociations ont été arrêtées à pratiquement au début de la campagne vers le mois de mars dernier puisque, bon, ça n'intéressait pas ceux qui, éventuellement, allaient prendre le pouvoir.

Le président : Merci.

Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : Concernant ce projet d'acquisition que vous vouliez effectuer, la parcelle qui se trouve le long de l'aérodrome de Temae, nous avons reçu la population ou du moins ses représentants, par le biais de la Fédération *Tāhei ia Moorea* et ce qu'ils souhaiteraient, ce que la population de Moorea souhaite c'est que le Pays achète la parcelle, la grande plage, là où la population de Moorea et même de Tahiti ont l'habitude de se rendre. La parcelle dont vous parlez qui est une zone marécageuse, je pense que je vais laisser ce projet-là pour privilégier, en fait, le choix qui a été émis par la population de Moorea et qui souhaite que le gouvernement puisse faire l'acquisition de tout le front de mer, le bord de mer tel qu'il existe actuellement. Voilà.

Le président : Merci. Oui.

M. Édouard Fritch : Merci pour ces explications.

Effectivement, la zone en question — Madame la vice-présidente a tout à fait raison — est en partie marécageuse. Je voudrais rappeler quand même ici que la négociation partait sur 12 000 F CFP du mètre carré, 12 000 F CFP du mètre carré à Moorea ! Si l'on s'attaque à la plage et pratiquement donc, je pense que si nous allons sur l'expropriation, le juge nous obligera à acheter le terrain. Là, le prix ne sera plus le même bien sûr. Alors à ce moment-là, il faut mettre une autorisation de programme de l'ordre de 5 à 6 milliards F CFP. C'est tout.

Le président : Merci. Donc, je mets aux voix...

M. Tafai, Mitema Tapati : *Monsieur le président !*

Le président : Oui, Mitema.

M. Tafai, Mitema Tapati : *La vente de terres dans notre pays est effectivement une problématique. Ce qui ressortira de cela, c'est que le peuple sera privé de la terre. Temae appartient au peuple !*

Dans ce projet, il est question de réduire la zone de baignade du peuple et une grande partie de la plage reviendra à l'investisseur. Le peuple souhaite que l'on (NDT, le Pays) achète cette parcelle malgré son coût élevé. Que la volonté du peuple soit prise en considération. Nous n'allons pas acheter cette zone marécageuse ! Par contre, s'agissant de cette plage, la population de Moorea n'est pas la seule à s'y rendre pour s'y baigner à la mer et s'y prélasser ! Chaque semaine, 1000 personnes venant de Tahiti descendent sur Moorea. Pour ma part, soyons assez courageux pour répondre favorablement au vœu de la population de Moorea, c'est-à-dire que la plage de Temae reste un espace dédié à la population.

Merci.

Le président : Merci. Je mets aux voix la mission 903 ? Plus d'intervention. Je mets aux voix : à l'unanimité ? (**M. Édouard Fritch, hors micro :** « On s'abstient. ») Vous vous abstenez. Donc 41 pour et 16 abstentions. Merci.

Mission 904

Le président : On poursuit avec la mission 904 « Tourisme ». Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote peut-être... ou à l'unanimité, « Tourisme » ?... À l'unanimité. Merci.

Mission 905

Le président : On poursuit. La mission 905 « Développement des ressources propres », pas d'intervention ?... Pas d'intervention. Donc, c'est bon, je mets aux voix : à l'unanimité.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président (*Rire.*), non, vous ne pouvez pas nous faire ça !... (*Rires dans la salle.*) Après les accusations que nous avons subies des rangs de la majorité, je me pose quand même quelques questions sur les réajustements d'autorisations de programme qui nous sont proposés au niveau des ressources propres. Je ne sais pas si mes collègues de la majorité ont bien regardé ce qu'il y a dans ce document, mais je me pose beaucoup de questions.

Les aides financières apportées aux porteurs de projets aux Îles-du-vent, aux Îles-sous-le-vent (l'acquisition de véhicules techniques pour la brigade, camion, etc.), et je viendrai sur... Enfin, vous avez vu à l'opération 97.2019 et 99.2019 toutes les modifications qui sont apportées. Et si vous regardez, en page 7, la liste des opérations, il y a des choses qui sont quand même un petit peu inquiétantes pour nous. Lorsque je vois les opérations de 2022, ce ne sont pas des opérations anciennes — bien sûr qu'on est en 2023 —, mais enfin vous faites supprimer 60 millions aux aides financières aux porteurs de projets agricoles des Australes ! Aux Marquises, vous supprimez 46 286 000 F CFP ! Lorsque je vois les aides financières pour la plantation de la vanille, moins 56 millions... ! Enfin, je veux bien que vous nous accusiez de ne rien faire pour l'agriculture, mais là, encore une fois Monsieur le Président, ça, c'est de l'écrit, je ne parle pas pour parler ! Regardez l'opération 122.2021 ! On vient de parler ! Vous venez de nous accuser de ne pas suffisamment mettre à... de n'avoir pas mis à disposition ! Vous supprimez une opération d'aménagement de surfaces agricoles, maraîchères, fruitiers et vivrières, à hauteur de 150 millions, que vous faites sauter !

Maintenant, à l'adresse de ceux qui prônent une alimentation saine, une alimentation locale, regardez à la page 8 de votre projet les autorisations de programme : opération 9222, Monsieur Temaru : « Développement des filières 'uru (*NDT, fruit de l'arbre à pain*) et vivrières, aménagement et équipement aux Îles Sous-le-Vent, moins 10 millions F CFP ; Aménagement filière 'uru (*NDT, fruit de l'arbre à pain*) aux Marquises, moins 9 650 000 F CFP ; Aménagement filière 'uru (*NDT, fruit de l'arbre à pain*) aux Îles-du-vent, moins 4 millions F CFP. » Où allons-nous ? Vous continuez un petit peu plus bas : « 97.2022 – Développement des filières 'uru (*NDT, fruit de l'arbre à pain*) et vivrières pour les Australes, moins 15 millions F CFP. » Ah vous venez nous dire bien sûr ! On est d'accord, il faut manger local !... Mais comment on va faire ? Vous avez démontré, vous nous avez dit tantôt qu'il faut accompagner les agriculteurs, ils ont besoin de tout cela ! Alors, vous allez me répondre : « Oui, mais bien sûr on va donner 340 millions de subvention à la Chambre de... » Hé, la Chambre d'agriculture, ce n'est pas les porteurs de projets !... Ce n'est pas les porteurs de projets ! Nous avons besoin de les accompagner ! Et si vous venez un peu plus loin : « Aménagement des surfaces agricoles, maraîchères, fruitiers et vivrières », à l'opération 122.2021, vous faites sauter 150 millions !... Ça, c'est pour l'agriculture.

Vous voulez qu'on parle de la pêche ?... Monsieur le président, vous autorisez que je continue un petit peu, un tout petit peu ?... Parce que la pêche aussi, elle est à la fête, là !... Les aides aux pêcheurs, si vous

regardez bien — je ne sais plus, je suis *lasse* de chercher parce que vraiment... —, à commencer par le Port de pêche, vous nous enlevez 362 833 000 F CFP pour l'aménagement du Port de pêche de Papeete. Il nous reste plus que 37 millions F CFP. Qu'est-ce que nous allons faire avec ça ? Même pour des études, ce ne sera jamais suffisant ! Bon, je veux bien comprendre que les aides à la pêche et les aides lagonaires de 2019 c'est passé, mais vous en trouvez aussi qui sont amputées aujourd'hui un peu plus loin sur des opérations de 21, des opérations de 2022. Monsieur le Président, qu'est-ce qu'on est en train de faire, là ? On supprime des crédits destinés aux DCP. Les DCP, c'est ce qui sauve les *poti mārara* (NDT, *canot rapide pour la pêche à l'exocet*), c'est la pêche côtière, vous les enlevez ! Là, je suis un petit peu hors de moi parce que, franchement, ce n'est pas évident ce que vous êtes en train de faire ! Sur des opérations de 2022, même des projets pilote de centrale électrique au biocarburant, moins 80 millions !

On a besoin d'explications. Monsieur le Président, on a besoin d'explications.

Et ce ne sont pas les opérations nouvelles que vous créez qui viennent compenser cela puisque les opérations nouvelles, ce sont des subventions à la Chambre d'agriculture. C'est très bien, il n'y a pas de problème ! Au centre technique aquacole de Vairao, +40 millions, mais vous retirez 700 millions à côté ! 700 millions ! Et vous nous dites « vous n'avez rien fait pour l'agriculture ! » Cela me révolte, Monsieur le Président ! Je ne suis pas d'accord avec ça, je ne suis pas d'accord. Ces accusations-là sont infondées !

Le président : Merci. (*Réactions sur les bancs du groupe Tapura huiiraatira.*) Ça y est, tout a été dit, là !... Ce n'est pas fini ?... Faites vite parce que je suspends et on reprend demain ! (*Réactions sur les bancs du groupe Tapura huiiraatira.*)

Bon, allez ! Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Non, j'attendais effectivement ce moment pour rappeler à mon ami Tapati que j'avais été très attentive à son intervention de ce matin et que je partage d'ailleurs, mais maintenant que nous sommes au vote, je suis préoccupée parce qu'il y a une inadéquation entre ce que l'on dit et ce qui est écrit ! C'est la différence qu'il y a entre vous et nous ! Je suis inquiète car ce qui sort de la bouche est mielleux mais les écrits, eux, à l'heure où nous nous apprêtons à voter et vous à valider cela, il n'y a plus aucune adéquation entre vos paroles et ce qui est inscrit ! Il n'y a plus aucune adéquation ! Qu'advient-il alors du développement de l'agriculture de notre pays, notre terre nourricière, puisque les moyens ont été retirés aujourd'hui ? Vous savez très bien comment cela fonctionne dans nos districts et communes, qu'il s'agisse du fruit de l'arbre à pain ou de la consommation de nos produits locaux, c'est la source de vie du peuple polynésien aujourd'hui. C'est ce qui me préoccupe aujourd'hui, à cet instant T ! Il n'y a plus aucune adéquation entre ce qui a été écrit — et qui sera approuvé — et ce qui est déclaré ! J'apprécie vraiment votre discours et je le partage puisque c'est effectivement la démarche à suivre, mais par rapport aux actes que vous allez adopter, il n'y a vraiment plus aucune adéquation à cet instant.

Voilà, Monsieur le président, c'était très bref.

Le président : Bien, merci. Monsieur le ministre va vous répondre.

M. Taivini Teai : Merci. Merci sincèrement, Monsieur Édouard Fritch, de poser l'accent sur ces questions. Vous savez, c'est la première fois que j'interviens ici à l'assemblée et c'est très formateur. Comme vous l'avez justement noté, ces autorisations de programme datent, elles sont de 2019, 2020, 2021, 2022, or ce sont des autorisations de programme millésimées sur lesquelles on ne peut plus rien engager. Soyez rassurés, ces autorisations de programme seront réinscrites pour l'année 2023. Merci.

Le président : Merci. Donc, je mets aux voix la mission 905...

M. Tafai, Mitema Tapati : *Monsieur le président !*

Le président : Pardon ?

M^{me} Jeanne Santini, hors micro : Monsieur Mitema.

Le président : Mitema.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Merci pour ces interventions.*

Pensez-vous vraiment que l'argent favorisera la culture de la terre ? Si la main n'agit pas, rien ne poussera ! Planter de l'argent donnera de l'argent ! Planter du taro, permet de manger du taro ! L'on a habitué ce peuple à quémander ! Pour ma part, je possède un champ et je ne suis jamais venu ici demander de l'aide.

L'année dernière, lors de la foire agricole de Outumaoro, j'avais demandé à Steeve Le Foc si les aides dont bénéficiaient les agriculteurs n'étaient pas trop nombreuses. Il y a beaucoup d'aides mais très peu de produits ! Combien d'engins agricoles sont en train de pourrir dans les ateliers de la DAG parce qu'ils ne fonctionnent plus ?... L'on jette de l'argent par les fenêtres à ce niveau-là, alors que les personnes démunies, elles, n'utilisent que la barre à mine et la pelle ! Ceux qui plantent le taro aux Australes n'utilisent qu'un morceau de bois pour creuser des trous et, pourtant, leurs taros sont également présents dans les commerces des îles Marquises.

Je pense que le moment est peut-être venu pour nous de nous remettre en question : « oui, nous avons œuvré- ainsi, mais dorénavant, nous ferons ceci ! ». Depuis la nuit des temps, la terre a toujours été féconde et elle n'attend plus que tes mains ! Cher Polynésien, n'attend pas les subventions de peur que la terre ne devienne inféconde à cause de tes mains enclines à la paresse !

Merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraa-tira.)

Le président : *Bien, merci.* Je mets aux voix la mission 905. Vous allez intervenir après. Mission 905, même vote ?... Donc qui est pour le 905 ?... 41. Qui s'abstient ?... 16 abstentions. Très bien... 16 contre. Très bien, 16 contre. Abstention ? Personne. Très bien.

Mission 906

Le président : Donc, on poursuit avec la mission 906 « Économie générale ». Discussion.

Monsieur Edouard Fritch, sur le 906.

M^{me} Tepuaraaurii Teriitahi, hors micro : Non, explication de vote.

M. Édouard Fritch : Président, je pense qu'il faut que l'on s'entende bien.

Si j'en crois les précédentes interventions, il faudrait alors supprimer toutes les aides accordées aux agriculteurs et pêcheurs ! Parce qu'on l'aide, cela signifie que c'est un peuple mendiant ! Je ne peux pas tenir de tels propos à l'encontre de mon peuple, je ne peux pas !

Lorsque les agriculteurs viennent demander de l'aide, c'est parce qu'ils sont en difficulté ! Les Australes n'ont peut-être pas de souci puisqu'ils sont dans des tarodières et que la terre est bonne, mais allez donc renouveler les étendues de cocoteraies aux Tuamotu, allez-y, allez le faire ! Croyez-moi, vous casserez aussi bien vos dents que la barre à mine !

Pour ma part, ce n'est pas parce que nous proposons des aides, qu'il faut considérer que le peuple mendie ! Ce que l'on souhaite avant tout, c'est développer notre pays afin que nous puissions nous

nourrir nous-même. Nous aussi, nous... Prenons le grand projet prévu à Tahaa, que nous avons soutenu avec force, et qui consistait à apprendre à nos enfants à comment cultiver. À un moment donné, il n'avancera plus si vous ne les soutenez pas ! Car, qu'on le veuille ou pas, qu'il y ait la France ou pas, il faudra de l'argent à un moment donné. Il n'est pas question de cultiver de l'argent puisqu'il ne pousse pas, par contre, on peut l'utiliser et c'est exactement ce que l'on fait actuellement ! C'est ce que nous faisons actuellement ! Nous n'échangeons pas sur le temps, non ! Nous réfléchissons à son utilisation et à comment nous...

Lorsque je parle du fruit de l'arbre à pain, pourquoi ce que vous vous apprêtez à supprimer avait été inscrit ? Savez-vous qui est le grand initiateur ? C'est votre maire de Faa'a ! Avec Tearii Alpha, nous avons été à sa rencontre. « Pourquoi vous ne cultivez pas le fruit de l'arbre à pain ? Vous allez préparer du pain alors que nous consommons le fruit de l'arbre à pain tout au long de l'année ! » C'est pour cela qu'on l'avait inscrit ! C'est dommage, il n'est plus là, sinon je lui aurais demandé de nous soutenir pour éviter cette suppression, tellement c'est important !

Maintenant, je ne sais pas si vous avez étudié ce collectif ensemble. Il avait été dit « ah, il faut économie, supprimer, supprimer, supprimer... ». Faites attention à ce que vous faites ! Vous êtes en train de « déshabillez » (NDT, retirer les moyens) les pêcheurs ! Et, concernant les pêcheurs, vous avez vu à la fin, enfin à la page 9 : Aides à la pêche lagonaire — afin de les aider à la construction de leur embarcation puisqu'ils ne peuvent pas la payer, c'est trop cher et cela peut les mettre en difficulté — on retire 37 millions ; équipements frigorifiques — pensez-vous vraiment qu'il s'agit là de mendicité ? Comment pouvez-vous vendre votre produit s'il n'y a pas d'équipement frigorifique ? — l'on retire 17 millions ; aides à la pêche côtière et hauturière, 118.222, moins 30 millions ; aides aux professionnels du secteur aquacole — pourtant nous disions qu'il fallait trouver un moyen, notamment au travers du rāhui (NDT, modèle ancestral et efficace pour la gestion des ressources naturelles impliquant une restriction) pour développer nos ressources marines, éviter la surpêche afin de penser à l'avenir ! Pour cette aquaculture, secteur aquacole, les 40 millions que vous retirez, c'est là qu'elle devait être !

Ce ne sont pas des mendiants qui viennent mendier, c'est nous qui réfléchissons à comment nous allons développer notre pays !

Président, c'est tout ! Ne m'en voulez pas parce que j'ai été un peu long, mais je n'apprécie pas tellement que l'on parle de mendicité, mendier...

Le président : Non, merci bien. N'élevez pas non plus trop la voix, car le maire de Faa'a vous a bien entendu et il est actuellement en chemin pour se joindre à notre séance, sinon notre séance s'éternisera (Rire.) !

Donc je mets aux voix la mission 906. Cette fois-ci, à l'unanimité alors, c'est bon ?... 906, à l'unanimité ? Mission 906. Très bien.

Mission 907

Le président : On poursuit avec la mission 907 « Travail et emploi ». Pas d'intervention ? Donc je mets aux voix : à l'unanimité également ? Très bien.

Mission 908

Le président : On poursuit avec le 908 « Culture et patrimoine ». Pas d'intervention ? Donc là, je mets aux voix : à l'unanimité également, même vote.

Mission 909

Le président : On poursuit avec le 909 « Enseignement », même vote.

On poursuit avec le 910 « Santé » ?

M. Édouard Fritch : Non, le 909, Monsieur le président.

Le président : 909. Vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : C'est l'éducation, c'est quand même important, vous êtes d'accord ?... C'est quand même important.

Sur le budget 2022, il était prévu des équipements informatiques des collèges et lycées 2021-2022. J'ai cru comprendre tout à l'heure, un de nos collègues du Tavini huiraatira qui intervenait pour dire que, voilà, l'informatisation, c'est important pour le Pays, il faut que nos jeunes aillent là-dedans.

Et les résultats des opérations, lorsqu'on regarde votre remaniement « autorisations de programme » : opération 195.2021, moins 1 million F CFP — cela peut passer — ; après, en 2022, équipements informatique enseignement primaire, *le nôtre*, moins 18 335 392 F CFP. Lorsque vous regardez : « 942.2022 – Équipements informatique des collèges et des lycées 2022, moins 132 076 000 F CFP. » Alors bien sûr qu'en-dessous, le 146.2022, c'est restructuration du collège de Paea, on met +80 millions F CFP. O.K. Bon, ça se comprend ça ! Mais, pourquoi aller retirer des crédits qui peuvent servir à nos enfants dans le sillon que vous êtes en train de tracer. (**M^{me} Lana Tetuanui, hors micro :** « *En plus, il y a les campus connectés, c'est à la fin !* ») Eh bien oui !

Non mais, président, il y a quand même des questions, là, que j'ai envie de poser et j'espère qu'on va nous répondre.

L'éducation, c'est important, vous le savez très bien. Alors bien sûr qu'après, je remercie le ministre parce qu'il y a effectivement d'autres opérations qui sont financées par le FEI — le FEI, c'est l'État, c'est le fonds je ne sais plus quoi, d'équipement. L'acquisition du matériel vidéo, ça, c'est bien, pour 19 millions F CFP ; 25 millions F CFP par le FEI encore pour les acquisitions d'écrans, c'est très bien ! Mais franchement, franchement, ces financements d'équipements informatique pour nos lycées, collèges et pour nos écoles primaires, pourquoi les retirer aujourd'hui ? Je sais bien qu'il y a des besoins mais enfin, l'argent y en a. C'est une histoire d'utilisation et d'affectation.

On peut avoir des explications là-dessus, Monsieur le président.

M. Ronny Teriipaia : Monsieur, je vais vous donner les explications. En fait, ce sont des opérations que l'on ne peut plus engager parce que c'est millésimé, ça date de 2021 ! Ça n'a pas été engagé. Tout simplement.

M. Édouard Fritch : Monsieur le ministre, même si l'autorisation date de 2022, vous pouvez toujours engager la dépense. Moi, je veux bien que parce que l'autorisation date de 2022 mais 2022 c'était hier, et nous sommes en 2023. À mon avis, ce n'est pas... Non, 2019, je suis d'accord avec vous ! J'ai vu qu'il y avait des opérations, je ne viens pas le critiquer. Mais, les autorisations de programme de l'année dernière, je vous ai expliqué tantôt, je ne sais plus à qui, qu'il y a des autorisations de programme qui sont pluriannuelles. Ce n'est pas que 23, ça peut être 23, 24, 25. Mais pourquoi supprimer ce matériel tellement important pour nos jeunes ?

M. Ronny Teriipaia : *Cela remonte à 2021, d'où cela.*

M. Édouard Fritch : Attendez, vous pouvez lui expliquer, là, il y a un problème ! J'ai l'impression qu'on n'a pas les mêmes documents ! L'opération 138.2022 *deux milles vingt-deux* – Équipements informatique enseignement primaire 2022, moins 18 millions F CFP. L'opération juste en-dessous, toujours au 909, 142.2022, opération en 2022 – Équipements informatique des collèges et lycées, moins 132 millions F CFP. Je ne suis pas en train de raconter des histoires, Monsieur le président !

Monsieur le ministre, ok, je suis d'accord sur les 2021, vous avez envie de reprendre, il n'y a pas de problème. Mais nous parlons d'opérations d'hier, c'est de 2022 ! C'est écrit, je n'invente rien.

M. Ronny Teriipaia : *C'est bien cela, mais on vient de me dire que l'on ne pouvait plus engager car c'est fini.* C'est millésimé, tout simplement. *(Rires sur les bancs du groupe Tapura huiraatira.)*

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Je vais reprendre. Quand les AP sont millésimées, en gros, il faut les engager et les consommer dans l'année. Donc une AP, quand c'est marqué 2021, l'année suivante, il faut en créer une nouvelle. On supprime celle millésimée à 2021 et on en crée une nouvelle. Donc partout où il y a des dates qui sont périmées, on fait un toilettage. C'est comme ça chaque année, on n'a pas inventé les règles !

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, vous voulez qu'on regarde le budget primitif de 2023 ? J'aimerais bien qu'on vérifie ce qui vient d'être dit. Enfin, je ne dis pas que ce n'est pas vrai, mais vous n'êtes pas obligé de le faire. En tous les cas, si vous le faites, si vous supprimez, pourquoi vous ne créez pas 2023 pour des opérations aussi importantes ? Pourquoi vous ne créez pas 2023 ? Je veux bien que vous supprimiez ! C'est un peu comme pour la CPS, vous supprimez et puis vous nous dites : « Bon, on verra au prochain collectif, peut-être que l'on peut réamé... » Non ! Ça, c'est important pour nos enfants ! Ça, c'est important pour vous puisque c'est de votre politique que je parle, là !

Le président : Voilà, Monsieur le représentant, c'est noté au niveau du gouvernement.

Je pense qu'on va mettre aux voix la mission 909 « Enseignement ». Qui est pour ? 41 voix pour. Qui s'abstient ? 16 voix s'abstiennent. Qui est contre ?... 16 contre... 14 contre, 14 contre, Sonia, *Madame* Sonia. *(Réactions et rires sur le banc du groupe Tapura huiraatira.)*

Très bien. Donc la mission 909 est adoptée à la majorité.

Mission 910

Le président : Mission 910 « Santé », je mets aux voix... Oui.

M. Frédéric Riveta : *Monsieur le président, merci bien. À toutes et à tous, bonsoir.*

Je voudrais intervenir sur les opérations nouvelles et je regarde, là, sur l'opération 189220.2020. C'est vrai que cela date, mais c'est là que ça constitue vraiment la politique agricole. C'est une compétence partagée entre le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture. Cela concerne la réalisation d'une quarantaine animale. Je regarde qu'on a retiré des crédits en AP et il reste que 11 millions.

Je voudrais demander quelle est votre politique ? Parce qu'il y a pas mal d'anecdotes qui se sont passées par le passé. Un des ministres du gouvernement a fait introduire des reproducteurs de la filière porcine sur le territoire et il y a eu des maladies qui sont arrivées sur le territoire par l'envoi des reproducteurs directement de la Nouvelle-Zélande ici, et ça a contaminé toute la filière porcine. Je ne dis pas de la brucellose, ce n'est pas la brucellose, c'est une autre maladie. Alors, ça a affecté pas mal de porcelets en production pour pouvoir subvenir à deux entreprises de la place pour la transformation. Quand on sait que l'on importe de la viande porcine de l'extérieur à hauteur de 2 500 tonnes par an, nous sommes dans cette politique de mettre en place — il est vrai qu'on n'a pas réalisé — une quarantaine pour filtrer tous les animaux qui arrivent ici. À cette époque-là, on aurait dû faire venir du matériel d'insémination artificielle. Malheureusement, on a introduit directement des reproducteurs et c'est là où on a besoin d'une quarantaine.

Je prends un autre exemple : sur notre souche de crevette sur le territoire, elle est indemne de maladie. Et si on fait venir malheureusement d'autres crevettes venant de l'extérieur pour pouvoir mettre directement dans la..., ce serait aberrant !

Donc, voilà. Je demande la politique : qu'est-ce que vous allez faire ? Est-ce que vous allez maintenir ? Ce n'est pas uniquement de la quarantaine pour les animaux domestiques, mais on a besoin aussi de cet outil pour pouvoir protéger et mener une politique agricole, et digne de ce nom-là, pour le développement de notre pays. Voilà, merci.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Taivini Teai : Oui, je suis tout à fait de la même position que vous, on a besoin en effet de protéger notre *pays* contre les pestes qui viennent de l'extérieur.

Concernant cette ligne spécifique, 189.2020 – Réalisation d'une quarantaine animale, comme vous l'avez vue, elle n'est pas supprimée dans son entier mais, néanmoins, il y a une étude complémentaire à réaliser quant à l'environnement en fait où vont être mis ces animaux. Mettre un animal en quarantaine, ça veut dire aussi l'inspecter, savoir s'il est détenteur de virus potentiel, avant de pouvoir le libérer. Et donc actuellement, le bâtiment en tout cas ne sera pas construit, mais en tout cas l'étude complémentaire sera à mener, d'où cet abattement qui a été fait sur les 88 774 110 francs.

Et concernant les crevettes également — je ne sais pas si c'est paru dans les journaux — mais cet épisode des zoés a été maîtrisé par la DBS et la DRM. Actuellement, les éleveurs de crevettes disposent de larves pour mener à bien leur exploitation et il est hors de question en effet de faire venir des crevettes fraîches, en tout cas non cuites qui ne seraient pas — comme vous l'avez très justement fait remarquer — indemnes du virus. Voilà. On est en effet la seule exploitation de crevetticulture qui sera sans antibiotiques et qui sera bonne pour la santé.

Le président : Bien, Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui.

Président, juste une intervention un peu technique et là je vais faire appel à notre ministre de l'éducation et au ministre des finances.

Voilà une opération, la 189.2020 « Réalisation d'une quarantaine animale » — n'est-ce pas ? — de 2020 où nous retirons 88 millions F CFP, mais nous laissons en autorisation de programme 11 225 890 F CFP. Pourquoi laissez-vous cette queue d'autorisation de programme, 11 000 000 F CFP puisque vous nous dites que c'est millésimé, donc jamais nous pourrions utiliser ces 11 000 000 F CFP.

La même chose, parce qu'on est sur la DBS, parlons un peu de la DBS « Aménagement des locaux de la DBS, Aménagement, Équipement technique spécifiques » ces trois lignes plus bas. On enlève moins 26 millions F CFP pourtant c'est des locaux. On est tous d'accord ? Notre ministre est d'accord, c'est important la Direction de la biosécurité, et on va lui enlever moins 26 millions F CFP et on lui laisse 4 millions F CFP pour une opération qui est millésimée en 22 !

Expliquez-moi sur le raisonnement que vient de nous donner le ministre de l'éducation qui me dit que si 2022 en 2023 on ne peut plus utiliser, expliquez-moi il y a un problème. Je ne trouve pas...

M. Taivini Teai : Je ne suis pas le ministre de l'Éducation, je suis ministre de l'Agriculture et des Ressources marines.

En fait, c'est déjà financé, c'est pour ça qu'il y a ce reste de 11 millions F CFP dans le cas de la quarantaine. Et donc de 4 millions F CFP dans le cas des aménagements des locaux de la DBS.

Le président : *Merci.*

Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci Monsieur le président.

Alors si 2021, Monsieur le ministre des finances c'est millésimé, alors *quid* alors de 2017 AP 435.2017 « Réhabilitation de l'hôpital d'Uturoa – tranche 1 » ! Il n'est pas millésimé puisqu'on rajoute 7 millions F CFP à l'AP. Enfin... ! Et puis à la 182.2023 « Hôpital d'Uturoa – Travaux et équipements divers 2023 ». Enfin pour le millésimé c'était pour rire un peu, mais en fin de compte, je sais aussi dire merci si c'est pour les travaux de rénovation de notre hôpital des Îles sous-le-vent, ben bien sûr que l'on vous remercie de maintenir ces AP parce que l'hôpital de Uturoa en a grand besoin.

Et là, je me retourne vers le ministre de la Santé puisque vous êtes le nouveau ministre en charge de la Santé, j'aimerais savoir l'avancée du sujet concernant l'APURAD des Îles sous-le-vent puisque vous le savez que c'est une demande aussi émanant du personnel, surtout des organisations syndicales, due à la dernière grève qu'il y a eue, à ce qu'ils puissent récupérer la dernière aile au-dessus de la pédiatrie, je crois que je vais associer tous les élus des *Îles sous-le-vent* dans ma demande-là ; on a demandé à l'APURAD de trouver des locaux pour pouvoir continuer leur activité.

Monsieur le ministre, est-ce qu'on peut avoir l'état d'avancement de ce sujet-là ?

Le président : Merci. Tahia Brown. Non, Marielle.

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Bonsoir à toutes et à tous.*

J'aurais une question pour notre ministre de la Santé mais, tout d'abord, j'aimerais bien remercier, je profite pour remercier notre ministre de la Santé, notre ministre Galenon et notre ministre de l'Équipement pour la mission menée aux îles Marquises.

Voilà, la question c'est sur la mission 910 concernant l'acquisition d'une mammographie pour le Centre médical de Atuona. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous apporter plus de précisions quant à cette acquisition d'une mammographie s'il vous plaît ?

Le président : Merci.

Le gouvernement.

M. Cédric Mercadal : Je vais répondre de suite à la question, mais il était important de faire un dépistage au plus près de la population. Et c'est vrai que, comme ce qui se passait dans les Marquises nord, le mammographe fonctionne très bien avec la mission qui est faite avec la lutte sur le cancer, il fallait faire de même aux Marquises sud. Aujourd'hui, les femmes venaient et prenaient le bateau, faisaient des évasans, c'était compliqué. En le mettant aussi dans les Marquises sud, on va pouvoir faire du dépistage de terrain au plus près des populations. C'est vraiment un projet qui me tenait à cœur comme on en avait discuté avec les élus, avec l'ensemble des *maires*. C'est important pour tous et c'est un programme que tu as proposé à un moment donné et j'ai trouvé que c'était juste fondamental de l'écrire lors du collectif. Voilà.

M^{me} Marielle Kohumoetini : Merci, Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Pour l'après APURAD, j'entends bien, la situation est difficile, il ne faut pas oublier qu'il y a quand même des dialysés sur place, que trouver des locaux ce n'est pas si simple que ça et c'est bien pour ça qu'il y a eu cette situation transitoire de l'après APURAD dans les locaux pendant un moment. Il va falloir trouver une solution. L'extension de l'hôpital est aussi possible. Les travaux qu'on pourra faire plus tard sont juste normaux et obligatoires, parce que l'état de l'hôpital est de plus en plus difficile et il est nécessaire qu'on fasse des travaux à l'intérieur pour le réhabiliter au mieux.

M^{me} Cathy Puchon : Pardon ! *Bonjour* tout le monde.

Moi mon intervention concerne la construction du Pôle de santé mentale. Je viens d'entendre notre rapporteur qui vient de nous annoncer que le Pôle de santé mentale est dans sa phase finale. *Merci bien.*

Ce qui veut dire que quand est-ce que vous comptez ouvrir ce Pôle de santé mentale ? J'ose espérer 2024. Je rappelle quand même que le précédent gouvernement a projeté l'ouverture de ce Pôle de santé mentale début trimestre 2024. Et ce Pôle de santé mentale, je rappelle aussi qu'il est nécessaire parce qu'il permet d'offrir une bonne prise en charge à nos enfants et à nos jeunes adultes en psychiatrie et en addictologie. Donc si c'est pour bientôt, pour l'année prochaine, Monsieur le ministre, j'ai parcouru le document mais je n'ai pas trouvé l'inscription portant l'acquisition de matériel médical et mobilier nécessaires à son ouverture. *Merci bien.*

M. Cédric Mercadal : Alors oui, c'est fondamental d'ouvrir le Pôle de santé mentale et on sait très bien que compte tenu de l'actualité en matière d'addictologie c'est nécessaire. Il va être livré, — je compte sur G2P — en principe fin du premier semestre 2024, il doit être livré. On finit les travaux, il y a eu un appel d'offre qui a été relancé, il faut finir les travaux à l'intérieur de ce bâtiment. Et au BP pour 2024, on va demander les commandes de matériaux.

Le président : Bien, Monsieur le ministre des finances.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Juste pour la clé de lecture pour les AP millésimées. Il faut prendre une ligne et regarder tout à droite. Tout à droite de la ligne, dans le libellé, lorsqu'il y a une année, c'est qu'il est millésimé.

Par exemple, je vois « Aménagement de box chimiothérapie à l'hôpital de Taiohae » je vois 2018, c'est millésimé.

Est-ce que c'est bon pour la clé de lecture ?

M^{me} Lana Tetuanui, hors micro : *Propos inaudibles*

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Vous avez posé une question ?

M^{me} Lana Tetuanui : Non, je n'ai pas posé de questions. C'est un constat que j'ai fait.

Enfin c'est vous-même qui avez sorti le mot là !

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : D'accord. Mais est-ce que vous avez eu votre réponse ?

M^{me} Lana Tetuanui : Non, mais rassurez-vous, je suis élue depuis plus de 20 ans, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous ! Merci.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Ce ne sont pas des leçons, ce sont des précisions. On me pose une question et j'apporte une réponse. Merci.

Le président : Merci.

Je mets aux voix le chapitre 910 « Santé ». Même vote ? À la majorité. Merci.

Mission 911

Le président : On poursuit avec le chapitre 911 « Vie sociale ». Je mets aux voix. Même vote ? Oui, Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Chapitre 911... Enfin je ne peux que constater AP 182.2022 « Subvention IJSPF – complexe sportif de Maupiti », une AP que nous avons inscrit de 150 millions F CFP qui est supprimée aujourd'hui. Zéro pour le complexe sportif de Maupiti.

Je pourrais avoir une réponse ?

Le président : Madame la ministre.

M^{me} Nahema Temarii : Nous sommes en train de régulariser cette ligne budgétaire parce que nous sommes face à un problème foncier, il ne nous est donc pas capable, enfin, possible de venir construire ce complexe sportif sur un domaine qui ne nous appartient pas.

Pour l'instant, le problème du foncier n'ayant pas été résolu, eh bien nous régularisons la ligne budgétaire.

Le président : Merci.

Je mets aux voix la mission 911. Même vote ou à l'unanimité ? Unanimité. Très bien.

Mission 913

Le président : On poursuit avec la mission 913 « Environnement ». Même vote ? À l'unanimité. Merci.

Mission 914

Le président : On poursuit avec la mission 914 « Réseaux et équipements structurants ». Pas d'interventions ? Teura Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien Monsieur le président.*

Je vais m'adresser surtout bien sûr au ministre de l'Équipement, même si je sais que vous venez d'arriver, mais je pense que les services administratifs se doivent aussi de vous accompagner.

Alors voilà ce qui m'amène : l'année dernière, lorsque nous avons procédé au vote du budget 2023, il était question de faire une étude sur le réseau routier de Tefaaroa, qui fait plus d'un kilomètre puisque Tefaaroa, cette route-là appartient au Pays. Le directeur de l'Équipement était-là et on était tous d'accord qu'on allait faire cette étude cette année. À aujourd'hui, je vois que l'étude n'est toujours pas faite. Ce qui veut dire quoi ? Ce qui veut dire que si on doit l'inscrire pour le budget 2024, ces études se feront que l'année prochaine pour que les travaux se fassent l'autre année, alors que dans notre prévision, il était prévu que cette étude se fasse cette année pour qu'on puisse solliciter un budget pour les travaux l'année prochaine. Est-ce que vous pouvez y remédier ? Nous sommes quand même à la moitié de l'année, un peu plus.

Merci.

Le président : Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci Monsieur le président.

Monsieur le ministre de l'Équipement, au nom du maire de la commune de Bora Bora qui m'autorise à vous poser la question concernant l'AP 301.2023 « Construction de la marina de Anau tranche 2 », vous retirez quand même l'AP de – 400 millions F CFP.

Je vous rappelle quand même que Monsieur le maire de la commune de Bora Bora avait adressé au Président de la Polynésie française une missive datée du 22 mai 2023, pour préciser et confirmer la

demande à ce qu'on puisse construire ladite marina dans la commune associée de Anau. Or, malheureusement nous pouvons que constater que vous supprimez totalement l'AP. Et pour l'élue de la commune de Tumaraa que je suis, enfin nous sommes deux élues dans cet hémicycle, je constate aussi avec stupéfaction l'AP 300.2023 « Construction de la marina de Tevaitoa tranche 2 » vous retirez aussi une AP de 70millions F CFP comme c'est prévu.

Enfin Monsieur le ministre, qu'est-ce qu'il se passe avec les élus de Bora Bora ou les élus de Tumaraa ? Il y a un problème ou quoi ? Surtout que la tranche 2 de la construction de la marina de Tevaitoa, en plus vous êtes venu sur place... Monsieur le ministre, je ne comprends pas, à moins que vous ayez les explications à me donner ce soir ! J'ai envie de savoir le pourquoi.

Le président : Merci. Monsieur Riveta.

M. Frédéric Riveta : Président merci.

Je voudrais... Je ne comprends pas la position du ministre des finances-là. Il dit que les opérations, les AP de 2017-2018, c'est millésimé ! Et là, je regarde, sur l'opération 302.2023 « Construction de la marina de Avera », c'est millésimé. Alors millésimé, mais je demande au ministre de l'Équipement, pour quelle raison ?

Ensuite, on a changé « Reconstruction des débarcadères de Nīau ». Pourquoi euh... Avera n'a pas besoin de marina aussi ? Et on a carrément supprimé.

Et puis, il y a une autre opération — je plaide pour les Australes, pour ma paroisse — c'est l'opération 2004.2022 « Aménagement et travaux divers réseaux routiers Australes », carrément on a retiré 10 millions F CFP. Il n'y a plus rien sur cette opération.

Hey, *vous autres*, on a besoin aussi des bétonnages de routes aux Australes ! Mon collègue qui est là, là, à chaque fois qu'on était aux affaires, il râlait parce qu'on n'arrivait pas à avoir de bétonnage de routes. Il lui reste quatre kilomètres à faire. C'est pour cela que je ne comprends pas ! Donnez-moi les explications, pourquoi vous retirez des crédits, des opérations qui sont prévus et que nous avons voté et particulièrement en 2023...Ce sont des opérations de l'État !

Le président : Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, je vais être court.

Je ne sais pas ce qu'il se passe avec Maupiti, mais vous coupez tout à Maupiti ! (**Le président :** « Allez-y ! ») Vous savez que c'est grave, parce que n'allez plus là-bas, vous allez avoir des problèmes.

La question que je me pose c'est le financement 3IF sur l'opération de « Reconstruction du pont de la rivière de Hamuta sur l'avenue du Général de Gaulle », je voulais juste avoir quelques précisions sur cette opération qui est réajustée ici.

Je voudrais d'autre part aussi vous posez la question de savoir qu'est-ce qui est prévu sur la construction du hangar avion aérodrome de Moorea, il s'agit de l'opération 320.2021, puisqu'on y remet 164 284 909 F CFP, ce qui fait une opération millésimée à 2021 qui va coûter 409 284 099 F CFP.

Je voulais vous poser aussi la question sur les aménagements des installations portuaires de Taïarapu Ouest, c'est l'opération 249.2022. Pourquoi cette rallonge de 60 millions F CFP sur une opération qui est financée par le 3^e Instrument Financier 2022 ? Et à combien se monte cette participation de l'État ? Parce que si c'est du 3IF, c'est que l'État va participer.

Je m'étonne un petit peu aussi sur l'opération qui a été supprimée sur la rivière Ahonu à Mahina, c'est l'opération 348.2022. De même, là j'aimerais bien avoir des explications aussi sur le pont radier de

Arutua. Vous savez c'est ce fameux radier qui doit joindre le village actuel d'Arutua, vers les **îlots** qui vont accéder à l'aérodrome de Arutua, puisqu'aujourd'hui lorsque les gens du village veulent aller à l'aérodrome, il faut qu'ils y aillent en bateau et c'est une ancienne demande du maire de Arutua.

Et puis alors, qu'est-ce qu'il se passe à l'opération 221.2023 « Reconstruction de la passerelle piétonne sur la rivière Tefaaiti » à Mahaena, qui est financée sur le 3^e Instrument Financier et que vous retirez à hauteur de - 120 millions F CFP ? Voilà, Monsieur le président.

Je pense que je vais m'arrêter-là parce que vous allez vous fâcher !

Le président : Merci.

M. Édouard Fritch : Mais la dernière opération qui pose des questions, c'est encore une fois, une opération financée par le 3^e Instrument Financier « la sécurisation de la marina et élargissement de la place aux droits de la terre de Mataura ». Si vous vous rappelez, c'est une opération aussi qui est importante et que le maire de Tubuai, qui malheureusement n'est plus avec nous aujourd'hui, s'était battu pour que l'on puisse aménager et élargir cette place aux droits de la terre Mataura.

Voilà quelques questions, Monsieur le président, et j'espère qu'on pourra nous répondre là-dessus.

Le président : Il aurait été intéressant que pendant la commission vous posiez toutes ces questions.

M. Édouard Fritch : Pardon ?

Le président : On est en train de refaire la commission là de l'économie...

M. Édouard Fritch : Non, parce qu'en commission, on ne nous aurait pas répondu. (**Le président :** « *Là vous avez posé des questions très larges en commission...* ») Là, ils sont obligés de répondre là maintenant en séance !

Le président : Des questions pointues comme ça, il faut les poser avec les techniciens.

M. Édouard Fritch : Ce n'est pas si pointue que ça, Monsieur le président. Lorsqu'on retire 90 millions, moi je trouve que c'est plutôt une masse qu'une pointe. (**Le président :** « *Ça ne fait rien. C'est très bien, on va laisser les ministres répondre.* »)

M. Jordy Chan : **Bonsoir** Monsieur le président. **Bonsoir** à tous, Mesdames et Messieurs les élus.

Pour répondre d'abord à la question de Madame Teura Iriti, moi, je vous invite à prendre rendez-vous avec moi, on va en discuter pour voir qu'est-ce qui l'on est par rapport à cette étude.

Pour répondre aux questions de Madame la sénatrice pour tout ce qui est marina de Anau et la marina qui est située dans la commune de Tumaraa, effectivement l'AP a été diminuée. Je pense que c'est une politique de manière générale sur les marinas.

On a un budget au sein de la Direction de l'Équipement qui est chaque année de l'ordre de 11 à 12 milliards F CFP, dont 10 à 11 milliards F CFP qui sont finalement nécessaires pour l'entretien du réseau d'infrastructures que l'on a partout dans la Polynésie française. On a 78 îles qui sont habitées. On a des infrastructures qui sont partout et on a besoin de les entretenir, de faire en sorte qu'ils soient fonctionnels pour que notre société fonctionne.

Forcément, lorsqu'on investit quelque part, il faut qu'on arrive à prioriser ces investissements suivant divers critères. Lorsque je décide de faire une marina, cela veut dire que je décide enfin à contrario, dans d'autres îles, dans d'autres archipels, de ne pas procéder à des investissements qui pourraient sécuriser la vie des gens.

Monsieur l'élu avait mentionné par exemple Niau. L'opération qui ferait sens serait de construire un débarcadère qui ne serait pas « une machine à laver », entre guillemets, dans lequel la majeure partie des habitants qui font venir des marchandises et qui les expédient s'ils ne risquent par leur vie à chaque fois, en tout cas les armateurs en question ne risquent pas leur vie à chaque fois qu'ils doivent débarquer ou embarquer les marchandises. Et là, c'est un investissement qui, à mon sens, a beaucoup de sens, avec le budget du Pays parce qu'il n'y a pas de rentabilité privée derrière en tout cas pour un gestionnaire de débarcadère

Une marina, c'est autre chose. Une marina, on a des flux, des revenus issus de l'exploitation d'une marina qui permettent d'envisager d'autres moyens de financer des marinas que par des investissements purement publics. Je pense notamment à des délégations de service public, c'est un outil qu'on pourrait utiliser pour permettre la construction de marina en faisant appel aux financements privés. Cela permettrait pour nous le Pays d'économiser un peu d'argent pour investir dans d'autres infrastructures qui elles nécessitent absolument l'investissement du public. Donc c'est pour ces raisons que j'ai décidé en tout cas de diminuer le montant de ces AP et carrément de les supprimer.

Donc n'y voyez pas une atteinte personnelle, c'est simplement une politique d'investissement rationnelle pour le gouvernement.

Après, pour toute la liste des opérations qui m'ont été listées, j'avoue qu'il y en a beaucoup.

Pour les Australes, je tiens à vous rassurer qu'on a toujours des AP qui permettront de mettre en œuvre les travaux de bétonnage. Pour ça, il n'y a pas de souci à se faire !

Au niveau de Maupiti, en ce qui concerne — j'imagine que vous parlez de l'aérodrome de Maupiti. À mon sens, *Air Tahiti* a commandé des *ATR 42 STOL* qui permettront, une fois qu'ils seront réceptionnés d'atterrir en tout temps sur l'aérodrome qui existe déjà. Le problème sur Maupiti c'est qu'aujourd'hui, malheureusement, en période pluvieuse, le plus petit avion qui est utilisé dans la flotte d'*Air Tahiti* ne peut pas atterrir, en tout cas pas à des conditions de charges qui soient commercialement viables. Demain avec le *42 STOL*, ils pourront le faire. Voilà.

Bon après, je ne sais pas si je vais lister toutes les opérations, parce que ça en fait beaucoup, mais par exemple, si je prends celles de Arutua, le radier dont vous faites part, c'est un radier qui fait je crois plusieurs kilomètres ou 1 kilomètre, en tout cas c'est un linéaire énorme, qui relie, qui va causer un impact substantiel sur l'environnement, qui va coûter également très cher, je me pose beaucoup de questions lorsque je vois ce genre d'investissement avant de décider si oui ou non il faut le mettre en œuvre.

Il y a d'autres façons d'assurer la logistique dans les îles. Il n'y a pas uniquement la voie routière, surtout quand cette voie n'est pas forcément la plus adaptée : il y a la voie maritime par exemple. Il y a des moyens de s'organiser pour assurer une meilleure desserte intra-insulaire. Ce sont toutes ces questions qu'il faut se poser avant de décider de construire des infrastructures qui pourraient nuire à l'environnement et qui pourraient coûter très chers pour la société.

Donc voilà, j'espère que j'ai répondu à au moins quelques-unes de vos questions. J'ai essayé de faire un peu le tour des choses, mais j'avoue que, comme disait Monsieur le président de l'assemblée, si on avait eu ces questions pendant la commission, on aurait pu avoir une réponse peut-être plus détaillée et surtout éviter de prendre trop de temps en séance plénière pour les traiter.

Merci.

Le président : Monsieur le maire.

M. Benoît Kautai : Oui, merci Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, *bonsoir à toutes et à tous*, mes chers collègues.

Je reviens sur trois AP : La première AP 323.2021 « Construction du hangar aéronef de Nuku-Hiva », la question sur la diminution de l'enveloppe qui était prévue pour le projet de hangar aéronef de Nuku-Hiva.

La deuxième 326.221 « Extension du parking de l'aérogare de Nuku-Hiva », pareillement, donc il y a une diminution de 12 millions F CFP.

Et la troisième, concernant le 217.2022 « Aménagement et travaux diverses et réseau routier Marquises » une diminution de 10 millions F CFP.

Oui, *Monsieur le ministre* pour en revenir sur le projet de l' « Extension du parking de l'aéroport de Nuku-Hiva », on a eu l'occasion de discuter, vous avez même constaté le nombre de véhicules qui est stationné autour de l'aérogare, donc cela mérite quand même de maintenir cette enveloppe pour ce projet d'extension.

Merci.

Le président : *C'en est peut-être assez !*

M. Simplicio Lissant : *Merci* président. *Chers ministres, chers collègues, bonsoir.*

J'aurais juste une question. Je m'interroge simplement sur l'opération 240.2023, concernant le réaménagement du carrefour au PK 15 de la RT 1 à Punaauia.

Tout le monde connaît le problème sur ce carrefour, concernant tous les usagers de la côte ouest, et je suis très étonné que l'on ait retiré les crédits (300 millions F CFP) destinés en tout cas à trouver une réelle réponse à ce problème de circulation.

Je tiens aussi à remercier la collaboration qu'on a pu avoir avec *Monsieur le ministre* Chan pour trouver des mesures transitoires pour essayer d'améliorer les choses. Mais le fait de supprimer ces crédits prévus pour trouver une vraie solution m'étonne énormément !

Je voudrais avoir des éléments de réponse.

Le président : Merci. Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, je comprends qu'on ne peut pas répondre à toutes les questions, c'est de notre faute on n'a pas posé en commission, mais peut-on quand même avoir quelques réponses, je pense à la question sur Moorea et à la question sur Taïarapu Ouest, sur la rallonge qui est nécessaire aujourd'hui pour terminer. C'est quelle opération qui est financée par le troisième instrument financier (3IF) ? Pirae, on s'en fout, hein !

Le président : *Merci.*

M. Édouard Fritch : Je ne suis pas étonné qu'on ne donne pas de réponse parce qu'étant dans l'opposition, bien sûr que je n'ai pas droit à des cadeaux ! Bon... !

Le président : Monsieur le ministre.

M. Jordy Chan : *Merci.*

En ce qui concerne l'AP 217.2022, ce sont des travaux qui sont terminés. Ce sont les « aménagements et travaux divers – réseau routier Marquises ».

Concernant vos questions, Monsieur *le maire*, sur l'aérodrome de Nuku-Hiva, ces AP étaient inscrites en 2021 mais, en fait, si on considère le projet d'aéroport international des Marquises, il ne fait pas forcément sens d'avoir une AP sur la construction d'un hangar aéronautique à Nuku-Hiva, par exemple, alors qu'on considère de construire un aéroport international aux Marquises. Donc, l'aéroport international des Marquises a une AP en tant que tel et c'est pour cela qu'on retire, qu'on retire finalement ces AP-là.

Il y avait une autre question sur la 240.2023. Ah oui, *Monsieur le maire bonsoir* ! En ce qui concerne cette AP, on l'a supprimée parce que les études n'étaient pas concluantes, simplement. Ce que l'étude concluait, c'est qu'il fallait réaménager pour améliorer les choses, le carrefour en carrefour à feu, mais finalement l'impact que cela aurait, serait très similaire à l'impact que l'on a avec les mesures transitoires qu'on est en train de mettre en place. Ce qu'il faudrait faire... Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on est sur un carrefour où on diminue le nombre de voies de deux voies à une voie vers Punaauia. Donc peu importe ce qu'on va faire sur le carrefour en lui-même ça ne va pas changer les choses et ce n'est pas une solution révolutionnaire. Cela va fluidifier un petit peu, mais ça ne va pas non plus apporter une solution radicale à la chose. Aujourd'hui, on a apporté des améliorations, comme vous dites, qui sont transitoires mais qui, en réalité, améliorent quand même beaucoup de choses et c'est à peu près le maximum qu'on peut faire au niveau du carrefour. Donc c'est pour cela que j'ai supprimé l'AP de 300 millions F CFP sinon cela ferait un investissement de 300 millions F CFP qui n'aurait pas forcément un impact, en tout cas, supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Concernant le hangar à Moorea, la situation aujourd'hui c'est que l'étude est en cours pour dimensionner le hangar pour accueillir un ATR donc elle a fait état d'un besoin supplémentaire en termes d'AP donc c'est pour ça qu'on augmente l'AP en question.

Sur Taïarapu Ouest, les 60 millions F CFP supplémentaires ont constitué un budget nécessaire pour des travaux qui seront mis en œuvre dans le cadre des JO 2024. On a dû ajuster l'AP pour répondre à ce besoin.

Voilà. *Merci*.

Le président : Merci. Je mets aux voix la mission 914 « Réseaux et équipements structurants ». Même vote ? Même vote, à l'unanimité. Très bien.

Mission 915

Le président : On poursuit avec la mission 915 « Transports ». Je mets aux voix. Même vote ? À l'unanimité. Merci.

Mission 916

Le président : On poursuit avec la mission 916 « Urbanisme, habitat et foncier ». Même vote ? À l'unanimité. Merci.

Mission 951

Le président : On poursuit avec la mission 951 « Gestion financière ».

Oui, Madame Iriti.

Retour sur la mission 916

M^{me} Teura Iriti : Oui, président, vous allez un peu trop vite. Je sais qu'il est 18 h 27, mais je voudrais intervenir sur la mission 916 concernant surtout l'OPH. Et là, je vais intervenir au niveau des anciens, des vieux lotissements sociaux parce que nous savons, aujourd'hui, pour ces vieux lotissements sociaux qu'il y a des demandes d'accès à la propriété et il y aurait des demandes de rénovation. Ici, je vois qu'il y a donc un article qui est prévu pour la sécurisation des talus d'un montant de 300 millions F CFP. Merci beaucoup, mais je pense que c'est notre ministre Chantal Galenon. Pour l'année prochaine, est-il possible aussi de prévoir parce qu'il y a le réseau hydraulique aussi dans ces lotissements qui sont très très vétustes et a bien besoin d'être rénové. Et là encore, il serait bon, notamment pour Erima parce que c'est un gros souci aussi au niveau des fuites d'eau que ce soit réparé et rénové.

Merci, Madame la ministre.

Le président : Merci.

Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, on est toujours au 916, là c'est une question plutôt d'ordre politique. Je vois que pour ce qui concerne la rénovation urbaine de Papeete, Mahina, Punaauia et Pirae, on fait disparaître complètement les autorisations de programme. Donc est-ce qu'on remet — parce qu'il y a moins de 120 millions F CFP sur ces opérations qui disparaissent — en cause ces études de programmation pour la rénovation urbaine ? Et cela en est de même — j'attends simplement une réponse — lorsqu'on regarde les opérations d'aide à l'habitat dispersé, la 399.2018, la 342.2019, la 343.2019, la 319.2020, vous avez là une succession d'aides à l'habitat qui sont supprimées dont le total avoisine les 300 millions F CFP. D'autre part, je voulais juste attirer votre attention là-dessus. Donc *quid* de l'habitat dispersé ? C'est la question.

Après, vous allez supprimer aussi pour 45 millions F CFP la sécurisation des talus des biens domaniaux pour 2022. La question est à l'ordre du jour. Lorsqu'on voit l'instabilité des talus des terrains domaniaux ce n'est rien de plus que ce qui s'est produit à Hitiaa aujourd'hui. Ne pensez-vous pas qu'il faut plutôt créer d'autres opérations sur le domaine public ? Je ne parle pas des terrains appartenant à l'OPH puisque vous avez une nouvelle opération 417.2023 « Sécurisation des talus +300 millions F CFP ». C'est bien pour l'OPH, mais la question que je pose c'est surtout pour la sécurisation des biens domaniaux et, en particulier, ceux qui sont à proximité de route sur la côte Est en particulier.

Voilà, c'est tout. Ce n'est pas beaucoup, Monsieur le président.

Le président : Madame la ministre.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Bonsoir !* Bonsoir tout le monde !

Juste pour répondre, d'abord, à notre *maire* de Arue. Il n'y a aucun problème parce qu'en fait nous avons redéployé les AP qui ne sont pas utilisées, mais sachez que j'ai tenu compte de votre demande puisque je reçois en ce moment les associations des locataires justement pour en discuter et j'ai demandé aussi à votre DGS si je pouvais venir vous rendre visite pour qu'on fasse justement le point sur les lotissements qui sont au sein de votre commune. Donc, je suis à votre disposition quand je peux venir vous voir. Il n'y a aucun problème, *Madame le maire*. Voilà, je pense qu'on a pris en compte vos demandes concernant justement les services de voiries, etc. et il n'y a aucun problème pour le prochain budget, nous l'avons mis en place. Voilà. *Merci bien.*

Pour notre *maire* de Pirae, pour la demande de « sécurisation de talus », même pour les terrains domaniaux, nous avons pris en compte. Sachez que nous avons juste redéployé les AP qui n'ont pas été utilisées, mais sachez que dans les 300 millions F CFP, c'est vrai qu'il y a la sécurisation des talus au niveau des lotissements OPH ; mais pour la sécurisation des biens domaniaux, eh bien, nous allons discuter avec la vice-présidente et le Président pour voir comment est-ce qu'on peut faire puisque c'est nous tous qui sommes concernés par cette sécurisation des talus.

Pour les habitats dispersés, ne vous en faites pas pour le prochain budget, c'est mis en place. Et sachez que ce ne sont que les autorisations de programme que nous n'avons pas utilisées, que nous avons décidées de redéployer dans de meilleures conditions afin que nous ayons une utilisation utile avant le nouveau budget.

Voilà. *Merci bien.*

Le président : Merci. Oui.

M. Édouard Fritch : Rapidement, Monsieur le président.

Je vois, Madame la ministre, attendre l'invitation de Arue. Si elle veut, elle peut venir à Pirae à n'importe quel moment, je suis prêt à l'accueillir. Voilà, parce que j'ai des lotissements sociaux aussi à Pirae. Merci, Madame la maire.

Le président : *Merci.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je n'attends que les invitations parce que je ne veux pas m'imposer. Voilà. *Merci bien.* Mais l'invitation a été notée ! *Merci bien.*

Retour sur la mission 951

Le président : Très bien. Je mets aux voix la mission 951.

Oui, Madame Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Non, juste pour rappeler au *maire* de Pirae qu'il n'est pas le seul de Pirae. Voilà, merci beaucoup. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci. Je mets aux voix la mission 951. Même vote, je suppose, oui ? À l'unanimité. L'ensemble de l'article 7, même vote ? Vous vous abstenez. Très bien. Donc 41 voix pour et 16 abstentions. Très bien.

Article 8

Mission 900

Le président : On poursuit et termine avec l'article 8. Donc je vous propose de nous avancer à la mission 900 « Pouvoir public ». Pas d'intervention ? Je mets aux voix. À l'unanimité ? Merci.

Mission 901

Le président : On poursuit avec la mission 901 « Moyens internes ». Pas d'intervention ? Mêmes voix, à l'unanimité.

Mission 903

Le président : On poursuit avec la mission 903 « Partenariat avec les collectivités ». Même vote ? À l'unanimité ?

M. Édouard Fritch : Oui, président !

Le président : Oui.

M. Édouard Fritch : Pourquoi c'est -164 866 680 F CFP ? On peut avoir une explication là-dessus, s'il vous plaît « Partenariat avec les collectivités » ?

Le président : Merci. Monsieur le ministre.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Excusez-moi, s'il y avait une question je ne l'ai pas entendue, si vous pouviez la répéter si elle est adressée à moi. Merci.

Le président : Le retrait de 164 millions F CFP correspond à quoi au niveau de la mission 903 ?

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : C'est le montant qui est proposé, en fait, de retenir suite au toilettage qui a été fait. Donc on aura des précisions plus tard avec l'arrêté ministériel qui viendra.

M. Édouard Fritch : Vous n'auriez pas aimé avoir une réponse de ce type. -164 millions F CFP sur des crédits de paiement, on a quand même aujourd'hui une idée de ce qui sera retiré comme crédit de paiement et à quelles opérations, je pense. Bien sûr que... Voilà.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Oui, il y a une répartition, en fait, des investissements de l'ordre... On voit 8 388 000 000 F CFP et puis il a été décidé de les ventiler ainsi, les détails viendront par la suite par arrêté ministériel.

Le président : Très bien. Vous connaissez la réponse, ce sont des CP. Bien, moi je propose de mettre aux voix la mission 903. Vous vous abstenez ? Très bien. Donc qui est pour ? Il y a 41 voix pour et 16 abstentions. Très bien.

Mission 904

Le président : On continue avec la mission 904 « Tourisme ». Je mets aux voix. Même vote ou à l'unanimité « Tourisme » ? Unanimité. Merci.

Mission 905

Le président : On poursuit avec la 905 « Développement des ressources propres ». Même vote ? À l'unanimité. Merci.

Mission 906

Le président : On poursuit avec le 906 « Économie générale ». Même vote ? À l'unanimité. Merci.

Mission 907

Le président : On poursuit avec la mission 907 « Travail et emploi ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 908

Le président : On poursuit avec la mission 908 « Culture et patrimoine ». Même vote ? À l'unanimité. Merci.

Mission 909

Le président : On poursuit avec la mission 909 « Enseignement ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 910

Le président : On poursuit avec la mission 910 « Santé ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 911

Le président : On poursuit avec la mission 911 « Vie sociale ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 913

Le président : On poursuit avec la mission 913 « Environnement ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 914

Le président : On poursuit avec la mission 914 « Réseaux et équipements structurants ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 915

Le président : On poursuit avec la mission 915 « Transports ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 916

Le président : On poursuit avec la mission 916 « Urbanisme, habitat et foncier ». Même vote ? À l'unanimité.

Mission 951

Le président : On poursuit avec la mission 951 « Gestion financière ».

M. Édouard Fritch : On peut avoir des explications, Monsieur le président ?

Le président : Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Sur le 951, Monsieur le président, je voudrais avoir des détails sur le montant des crédits de paiement supplémentaires qui sont affichés ici à 2 938 197 302 F CFP.

M. Tevaiti-Ariipaea Pomare : Sur cette ligne-là, cela correspond à la partie désendettement, les 3 milliards F CFP qu'on a prévu pour désendetter, et il y aura des ajustements sur des remboursements, des neutralisations de l'amortissement et des annulations de type mais, principalement, ce sont 3 milliards F CFP qui sont prévus pour le désendettement.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Donc je mets aux voix la mission 951. Même vote ?

M. Édouard Fritch : Non, on s'abstient.

Le président : Vous vous abstenez, très bien. Donc, 41 voix pour et 16 abstentions.

Pour l'ensemble de l'article 8, à l'unanimité ? Abstentions ? O.K. Donc 41 voix pour et puis 16 abstentions. Merci.

Article 9

Le président : Sur l'article 9, pas de question ? Je mets aux voix. Article 9, même vote ?

M. Édouard Fritch : Non, on soutient. On soutient le président, oui. À l'unanimité.

Le président : Très bien. À l'unanimité.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote ? À l'unanimité ? Très bien.

M. Édouard Fritch : Non, non, on s'abstient. On ne peut pas, Monsieur le président, on s'est abstenu sur certains articles.

Le président : Très bien. C'est une abstention. Très bien. Donc 41 voix pour et 16 abstentions.

M. Édouard Fritch : On manque trop d'explications, ce n'est pas normal !

Le président : Eh bien, moi, je vais peut-être demander aux ministres de compléter leurs explications par écrit si, éventuellement, vous avez la possibilité de le faire comme ça ces questions ne vont pas revenir lors de notre prochain collectif ou budget.

Oui, explication de vote.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, nous avons bien compris votre intervention demandant à ce que toutes les questions soient posées en commission. Vous savez que, lorsque nous arrivons en commission, nous avons effectivement commencé à regarder les projets de délibération, mais vous vous rendez bien compte, aujourd'hui, nous avons épluché votre collectif ligne par ligne — c'est un gros boulot — et bien souvent nous n'arrivons pas à être prêt pour la commission. Mais comme vous le faisiez là, Monsieur le président Géros, comme vous le faisiez à votre époque, vous ne posiez aucune question en commission parce qu'en commission on est entre nous. Mais c'est quand il y a du public, c'est là que vous posiez vos questions. Donc, il faut effectivement comme nous nous avons été prêts aujourd'hui il faut que le gouvernement soit prêt à répondre à toutes les questions et si possible d'une façon sûre.

Voilà, c'est tout. Merci.

Le président : Merci. C'est noté.

Je vous propose de passer, maintenant, au texte de la délibération concernant les comptes spéciaux, il s'agit de la délibération relative à la modification n° 4 des budgets des comptes d'affectation spéciale.

Comme pour l'examen de la précédente délibération, je vous propose de commencer avec l'article 1^{er}.

Article 1^{er}

Le président : Au niveau de l'article 1^{er}, il s'agit de l'évaluation des recettes et des plafonds de dépenses du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures. Comme vous pouvez le constater dans le tableau, l'équilibre a été apportée en recette et dépense au Fonds de régulation (FRPH).

Donc je mets aux voix, s'il n'y a pas de question sur le FRPH. À l'unanimité ? Abstentions. Très bien. Donc 41 voix pour et puis 16 abstentions.

Article 2

FRPH

Le président : Je propose de poursuivre avec l'article 2 et il s'agit du montant des recettes de fonctionnement modifié pour tous les comptes d'affectation spéciale qui ont été proposés dans le cadre des missions qui ont été précisées. Donc il s'agit du FRPH 966 « Économie générale » 1,2 milliard F CFP. Avez-vous des questions sur ce compte ? Pas de question ?

Oui, Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, simplement pour vous dire que sur cet article nous allons aussi nous abstenir compte tenu du fait que, bien sûr, nous ne nous satisfaisons pas compte tenu de la suppression de la CPS et qu'on vienne ici alimenter le FPSU de crédits venant du budget. Nous venons de voir tous ensemble ici les besoins que nous avons en matière d'investissement. Nous nous privons de ces besoins-là parce que nous avons souhaité arrêter tout de suite les 1 % de la CPS. Ces crédits qui sont inscrits ici, on aurait sûrement dû... On aurait pu en avoir besoin ailleurs et je pense, en particulier, à nos îles éloignées parce que, là, il y a un vrai problème sur les opérations qui ont été choisies pour amputer les autorisations de programme, donc on s'abstient.

Le président : Merci. Donc je mets aux voix la mission 966 « FRPH ». Ceux qui sont pour ? 41 voix pour et 16 abstentions.

FPPH

Le président : On continue avec le FPPH, le Fonds de péréquation. Toujours la mission 966 « Économie générale » 200 millions F CFP. Pas d'intervention ?

S'il n'y a pas d'intervention, on poursuit avec la mission 990 « Gestion fiscale » -200 millions F CFP. Pas d'intervention ?

Je mets aux voix l'ensemble des deux missions concernant le FPPH. Abstentions, donc 41 voix pour et 16 abstentions. Merci.

FCTAI

Le président : On poursuit avec le FCTAI, avec la mission 975 « Transports » 200 000 000 F CFP et la mission 990 « Gestion fiscale », retrait de 200 millions F CFP. Pas d'intervention ? Pas d'intervention. Je mets aux voix ces deux missions. Même vote, je suppose. Abstentions ou vote pour ? Unanimité. Très bien. Donc FCTAI, unanimité.

FPSU

Le président : Ensuite, on poursuit avec le FPSU avec les deux missions 990 « Gestion fiscale » pour - 2,580 milliards F CFP et 991 « Gestion financière » +2,580 milliards F CFP. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'intervention dessus. Donc même vote ? À l'unanimité ? Non. Abstentions ? Très bien. 41 voix pour et 16 abstentions.

Total

L'ensemble de l'article 2 avec un total de 1,2 milliard F CFP, même vote ? Abstentions. Donc 41 voix pour et 16 abstentions. Merci.

Article 3

FPRH

Le président : On poursuit avec l'article 3 concernant le montant des crédits de fonctionnement modifié. Alors même analyse, on se propose de modifier le FRPH à la mission 966 « Économie générale », donc on rajoute 1,2 milliard F CFP. Je mets aux voix. À l'unanimité ? Abstentions également ? Abstentions. Très bien. Donc 41 voix pour et 16 abstentions.

FPPH

Le président : Mission 966 « économie générale » -5 millions F CFP et 990 « gestion fiscale » +5 millions F CFP. Je mets aux voix. Même vote ? Très bien. 41 voix pour et 16 abstentions.

Total

Le président : Total : 1,2 milliard F CFP. L'ensemble de l'article 3, même vote ? Abstentions ? Donc 16 abstentions et 41 voix pour.

Article 4

L'article 4, article de conclusion, même vote ? À l'unanimité là. Très bien. Merci.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote également que l'article 4 ? Non, abstentions. Très bien. 16 abstentions et 41 voix pour.

Voilà, le collectif est examiné dans son entier. Maintenant, je vais peut-être proposer au ministre de la santé et de l'économie de rester si les autres ont autre chose à faire parce qu'on va examiner... Vous restez tous ? Ah, eh bien, c'est gentil ! Merci. Quelle solidarité !

RAPPORT N° 61-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT PROROGATION DU SCHEMA D'ORGANISATION SANITAIRE 2016-2021

Présenté par M. et M^{me} les représentants Mike Cowan et Rachelle Flores

Le président : On poursuit avec le dernier texte concernant la prorogation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Je vais proposer au rapporteur de donner lecture de son rapport.

Monsieur Mike Cowan.

M. Mike Cowan : Bonsoir, Monsieur le président ; bonsoir Madame la secrétaire générale ; bonsoir à tous les membres du gouvernement ; bonsoir, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues.

Je vous propose le rapport relatif au projet de délibération portant prorogation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Le schéma d'organisation sanitaire, dit « SOS », donne les orientations en matière d'organisation et de répartition géographique de l'ensemble de l'offre de soins, y compris en matière de prévention et de promotion de la santé, ainsi que de prévision d'évolution et d'objectifs opérationnels, en cohérence avec les stratégies de politiques publiques dans le domaine de la santé. Il tient compte de plusieurs axes directeurs : l'équité dans l'accès des soins, la qualité des soins, la promotion de l'information et la participation des usagers, etc. Il est un outil de référence pour aider les acteurs de santé à concevoir et adapter leurs projets afin de mieux répondre aux besoins de la population, mais également un outil d'aide à la décision pour la régulation de l'offre de soins.

Le SOS 2016-2021 a été approuvé par délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 et prorogé une première fois jusqu'au 16 janvier 2023 par la loi du pays n° 2020-4 du 16 janvier 2020 modifiée relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française.

Ce SOS présentait six axes majeurs, visant à : restaurer l'Autorité du Pays ; améliorer la santé primaire dans les archipels ; adapter l'offre de santé à l'évolution des besoins ; réinvestir la prévention et la promotion de la santé ; relever le défi du bien vieillir en partenariat avec le ministère en charge de la solidarité ; instaurer un espace numérique de santé polynésien.

Deux évaluations du schéma ont été réalisées : le premier à mi-parcours, en juin 2019, qui a fait ressortir que la plupart des actions n'étaient pas « abouties », faute d'objectifs fixés et d'indicateurs ; le second, plus approfondi, en 2021 qui a montré que la moitié des actions avaient été finalisées. Au regard de ce bilan, un projet de schéma d'organisation sanitaire 2022-2027 avait été élaboré, sous l'égide du précédent gouvernement, comme une mise à jour du SOS 2016-2021.

Il a été transmis à l'assemblée de la Polynésie française en novembre 2022 et a fait l'objet d'un examen par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 15 décembre 2022. Il n'a pas été inscrit à l'ordre du jour d'une séance plénière. Dès lors, le projet de SOS 2022-2027 doit faire l'objet d'un examen plus attentif du gouvernement. Des modifications devraient être apportées afin de prendre en considération ses orientations concernant la prise en charge du handicap et des personnes âgées.

Il est ainsi proposé, dans l'attente de la présentation d'un nouveau schéma d'organisation sanitaire, de proroger le SOS 2016-2021 jusqu'à la publication au *JOPF* d'un nouveau schéma et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

L'examen de ce projet de délibération en commission, le 26 juillet 2023, a suscité des échanges principalement portés sur les points suivants :

- le nouveau schéma, prévu pour 2024, fera l'objet d'un travail collaboratif associant notamment les différents ministères concernés, les acteurs clés du secteur ainsi que la commission de la santé de l'assemblée, afin que les orientations qui seront retenues reflètent une vision plus commune. À ce titre, les orientations relatives au handicap seront déterminées en étroite collaboration avec le ministère des solidarités (appareillage, dépenses de soins, médicaments, etc.) et celles touchant à l'accessibilité des soins dans les îles déterminées avec les ministères des grands travaux (amélioration des transports inter-îles — par exemple —) et du travail ;

- parmi les éléments qui seront ajoutés au prochain SOS, figurent notamment la prise en compte des personnes âgées, tant sur le plan préventif que curatif, et la médecine intégrative traditionnelle ;

- une réflexion a été menée sur la prévention et la promotion de la santé, notamment en milieu scolaire avec l'existence des roulettes à proximité des écoles, sujet mis en lien avec les dispositifs « écoles en santé ».

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : groupe Tavini huiraatira 36 minutes ; Tapura huiraatira 15 minutes ; et non-inscrits 3 minutes.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Sur ce projet, nous avons deux intervenants, moi-même et Teave Chaumette.

Par lettre n° 5130/PR du 19 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération visant à proroger, pour la seconde fois, le schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 jusqu'à l'adoption d'un nouveau schéma ou au plus tard le 30 juin 2025.

Chers collègues, comme nous le savons tous, l'assemblée a adopté, au travers du SOS en 2016, les orientations stratégiques de sa politique de santé avec au premier plan l'enjeu de répondre à la fois à la

hausse des dépenses de santé et au ralentissement des recettes de notre PSG mais également aux besoins de prise en charge des personnes en longue maladie, ainsi qu'à mieux tenir compte du vieillissement de notre population.

Si du constat même de la CTC réalisé en 2019, les délais de mises en œuvre du SOS 2016-2021 apparaissaient déjà « irréalistes », justifiant ainsi un premier report de deux ans, nous comprenons bien que le gouvernement nouvellement mis en place a besoin de disposer du temps nécessaire pour procéder à la réactualisation ou à la réécriture complète du SOS 2022-2027 soumis à l'examen de la commission santé en décembre 2022 afin d'y intégrer ses nouvelles orientations.

Toutefois, Monsieur le ministre de la santé, nous espérons que la version 2.0 du SOS 2027 définissant une nouvelle politique de santé, intégrant la médecine traditionnelle, la médecine génétique, ou encore la formation de nos personnels de santé, aboutisse avant le terme de l'année 2024.

Aussi, Monsieur le ministre, sans vouloir remettre en cause le projet de texte soumis à notre assemblée, nous tenons à rappeler que le SOS 2016-2023 a été établi à partir de données qui datent désormais depuis plus de 10 ans, et dont la réactualisation démontre à elles seules, que notre politique de santé révèle des difficultés sanitaires qui ne trouvent pas solution dans notre société et, je pense notamment, d'une part, à la prévention, et plus particulièrement les mesures en faveur de la lutte contre le surpoids et l'obésité qui s'avèrent insuffisamment efficaces et produisent des effets notables sur les dépenses de santé malgré la rédaction d'un plan de prévention 2018-2022 ;

Et, d'autre part, à l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie qui s'inscrit toujours à la peine puisqu'en déclinaison du SOS, le schéma médico-social n'est toujours pas rédigé à ce jour...

Aussi, Monsieur le ministre de la santé, si nous accueillons avec la plus grande bienveillance votre invitation à associer l'assemblée à l'avancée des travaux d'élaboration d'un nouveau SOS, on ne peut pas conserver trop longtemps ce qui ne fonctionne pas, et nous vous encourageons dans votre démarche à ne pas reproduire les erreurs du passé, à savoir retenir des programmes irréalisables à raison de préalables qu'ils exigent ; des actions sans indicateurs mesurables et sans financement traduit dans le budget du Pays ; et une évaluation régulière pour permettre un réajustement de son contenu en tant que de besoin et constater les progrès réalisés.

Nous proposons par ailleurs que le SOS 2024 aille plus loin, en proposant un plan de maîtrise des dépenses de santé qui pour l'heure apparaît faire défaut, car si des besoins actuels ne sont pas satisfaits par une offre adaptée, aucun moyen n'est offert à l'assemblée de pouvoir vérifier si les engagements financiers réalisés dès le premier franc sont réalisés de manière efficiente, ce qui nous amène à solliciter à nouveau auprès de vous la présentation d'un état financier et d'un plan prévisionnel pluriannuel de notre PSG.

S'agissant de la prorogation des mesures contenues dans le SOS 2016-2023, mon intervention sera complétée par Madame Teave Chaumette.

En sus des mauvaises habitudes alimentaires, l'OMS considère aujourd'hui que la sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial en ce qu'elle participe à développer le surpoids et l'obésité.

Selon notre schéma de prévention, près d'un Polynésien sur deux ne pratiquerait aucune activité physique. Parallèlement, le surpoids et l'obésité enregistreraient une hausse de 8 % entre 2010 et 2019, et le diabète une hausse de 5 % sur la même période. Ces données factuelles démontrent que le niveau d'activité physique moyen pratiqué au sein de notre population reste nettement insuffisant.

Bien que la sédentarité soit dangereuse, notre société nous pousse à bouger de moins en moins.

Le syndrome de la chaise qui tue a conduit différents acteurs institutionnels à développer des outils ou des systèmes de suivi systématique des niveaux d'activité physique chez les adultes et les enfants.

Madame la ministre en charge du sport, nous le savons tous, ce schéma de prévention, tout comme le SOS 2016-2023, ne conduiront pas à eux seuls à une augmentation significative des niveaux d'activité physique de la population uniquement parce qu'on le décrète au travers de nos politiques sectorielles et qu'on élabore des stratégies de communication pour encourager ces mesures : il nous faut les étayer à travers davantage de programmes et d'actions concrètes, plus ambitieuses en faveur de la démocratisation du sport à tout âge et auprès des publics cibles pour conduire à un changement de comportement durable, en créant un environnement propice et des occasions de prendre part à des activités physiques.

A here ia Porinetia est convaincu qu'il convient d'aller plus loin dans cette démarche sans attendre les effets d'un plan de prévention sur une génération en « élaborant non pas un énième plan de prévention qui prône l'activité physique, mais un plan d'activité physique qui vise à réduire cette inactivité tout au long de la vie et ce, dans différents contextes. »

Le sport est un outil de santé publique et nous soutenons les prescriptions médicales sportives lorsqu'elles sont indispensables, ainsi que la construction d'infrastructures sportives de proximité.

Enfin, le temps ne nous permet malheureusement pas de développer davantage ce point, mais il conviendra de prêter une attention particulière à la faisabilité de nos politiques publiques, car il devient de plus en plus difficile pour nos familles de se nourrir sainement en accédant à des produits de qualité, moins caloriques et riches en glucides, comme la viande ou les fruits et légumes à raison de leurs coûts d'achats, et par suite, développer une éducation thérapeutique crédible.

Nous inviterons donc le ministre en charge de l'agriculture à nous faire part de ses propositions pour améliorer les conditions d'accès à une nourriture saine.

Je vous remercie.

Le président : Merci. J'invite l'intervant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Non, non je fais la suite.

Le président : Ah oui ! Excusez-moi ! Vous avez la parole.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Dans la continuité des propos de ma collègue, mon intervention se focalisera sur l'axe 5 du SOS portant sur le « défi du bien vieillir » dont la prorogation d'application s'impose d'elle-même.

En effet, l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie ne voit pas correctement le jour à raison du fait que le schéma médico-social n'est toujours pas rédigé. La politique globale de prise en charge de nos **personnes âgées** n'est donc toujours malheureusement pas posée même si des mesures ponctuelles ont été déployées.

Aussi, Monsieur le ministre, mon intervention sera brève et concise : le développement de la prise en charge de la perte d'autonomie reste, de manière unanime, insuffisamment appréhendée par la PSG en ce qu'elle induit des dépenses de santé nouvelles à raison du vieillissement rapide de notre population, puisqu'un Polynésien sur cinq aura plus de 60 ans en 2030, selon l'ISPF.

Pourriez-vous nous indiquer si la rédaction de ce schéma a été lancée par l'ARASS, puisqu'une AP de 60 millions F CFP a été inscrite au BP 2022 à cet effet et dans quel délai ce dernier sera-t-il finalisé ?

Par ailleurs, si le dispositif « Aidant Feti'i » permet une amorce de la formation dans la prise en charge des personnes âgées à leur domicile, et par là-même permettre d'intégrer la formation de personnel au SOS, pourriez-vous nous indiquer s'il est envisageable pour ces bénéficiaires de poursuivre ces formations afin de créer de nouveaux emplois dans une filière qui reste à développer et qui pourrait répondre aux besoins de nos îles, mais également de particuliers qui souhaiteraient passer leur retraite en Polynésie ?

Enfin, nous savons tous, nos aînés préfèrent vieillir au sein de leur famille et là où elles ont vécu. Pourriez-vous nous indiquer quelles orientations sont envisagées pour développer des offres de santé adaptées à ces besoins ?

Maman est partie à la maison, dans son lit, près de nous, comme elle le souhaitait, comme le souhaitent très souvent nos *personnes âgées*. Pourtant, même si elle est partie sereinement, rien n'était comparable à ma détresse immense durant son accompagnement quotidien. Chaque jour à arpenter l'inconnu, chaque moment à m'interroger si je faisais les bonnes choses. Quoi qu'il en soit, pendant plus de 10 ans, j'ai dû apprendre seule avec le peu d'aides que je pouvais trouver. Le constat est donc là, je suis convaincue que si j'avais été mieux formée, mieux préparée, plus assistée, j'aurais pu agir mieux, j'aurais pu éviter certains gestes dus à mon manque de connaissance et ma fatigue.

En conséquence, Monsieur le ministre, je vous engage, je vous encourage à déployer les formations utiles et nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées, à développer des soutiens aux aidants, à mieux connaître les maladies pour mieux connaître nos *personnes âgées* et acquérir toute la patience qu'ils méritent dans leur dernier moment.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Cathy Puchon : *Merci.* Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame la vice-présidente de la Polynésie française, *Madame la sénatrice*, Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes, cher public, chers collègues, *bonsoir à toutes et à tous.*

Notre assemblée est saisie ce jour d'un projet de délibération visant à proroger le schéma d'organisation sanitaire 2016-2021, le temps pour la nouvelle équipe ministérielle de s'approprier cet outil de référence et d'aide à la prise de décisions afin de lui donner de nouvelles perspectives, ce que nous pouvons naturellement comprendre.

Une feuille de route pour la période 2022-2027 avait été élaborée par le gouvernement d'Édouard Fritch, puis présentée devant la commission législative *ad hoc* en fin d'année dernière, mais malheureusement elle n'a pas pu être validée par l'ensemble de la représentation territoriale, je suppose, à l'approche des élections territoriales.

Gageons que la nouvelle mouture, qui devrait germer dans le courant de l'année 2024, soit source d'idées nouvelles, originales, et surtout réalistes...

Il n'en reste pas moins que des pistes de travail ont déjà été tracées. Sous de nombreux aspects comme la prévention, la santé primaire dans les archipels, ou encore le défi du bien vieillir. J'ose espérer que toutes ne sont pas bonnes à jeter...comme se plaît à le dire le Président Brotherson — il n'est pas là. Elles méritent peut-être d'être complétées, voire améliorées, mais elles donnent tout de même de précieuses orientations pour mieux répondre aux attentes de nos populations, que ce soit à Tahiti ou dans les archipels éloignés.

Lors de nos échanges préliminaires sur ce dossier, le directeur de cabinet du ministre a jugé insatisfaisant le bilan actuel SOS, c'est de bonne guerre... faisant état de « seulement » 40 % d'actions réalisées, 19 % étant toujours en cours. Nous ne pouvons qu'applaudir l'ambition avec laquelle il entend aller bien au-delà de cette performance et lui souhaiter bon courage. Il s'est également félicité de la poursuite des programmes engagés pour l'avènement d'un pôle de santé mentale ou encore l'institut du cancer. Rappelons-lui simplement que ces deux structures répondent bien à des besoins criants. Donc, je viens d'apprendre que le pôle de santé mentale va bien ouvrir premier semestre 2024. *Merci bien.*

Ses propos vont d'ailleurs à contre-courant de ceux tenus par sa conseillère technique, et non moins respectée Mareva Tourneux, qui a reconnu pour sa part que beaucoup de choses avaient été faites en matière de prévention, dans les écoles, dans les entreprises et même au sein des communes, pour inciter la population à manger plus sain, plus équilibré et en moindre quantité. Bref, à une meilleure hygiène de vie. Tout en sachant, et ce n'est pas suffisamment dit, qu'il faudra attendre une génération, soit une vingtaine d'années, pour recueillir les premiers fruits de nos actions.

Que dire d'autres sur ce dossier sinon qu'il s'agit donc bien d'un travail d'envergure qui attend la nouvelle majorité. Car effectivement, notre société est victime de nombreux maux pas toujours faciles à guérir.

Prenons le cas de la consommation excessive de produits sucrés dans nos îles, voilà des décennies que l'on fait le même constat, pour quel résultat au bout du compte ? Oserez-vous dicter votre loi à une entité comme la Brasserie de Tahiti ? L'approche est la même concernant les roulottes dans lesquelles sont préparés des casse-croûtes souvent trop gras. Nous avons bien tenté de les initier à des recettes plus légères, en vain. Les consommateurs n'adhèrent pas, et c'est leur liberté.

Aussi, commençons déjà par baisser le prix du kilo de tomate, de la salade et autres concombres, vous verrez que nos assiettes reviendront plus vertes !

En revanche, s'il est un point sur lequel nous vous rejoignons, c'est sur celui des consultations spécialisées avancées dans les îles et atolls sous-équipés, qu'il convient de renforcer.

En conclusion, mes chers collègues, et au-delà de l'importance que revêt le futur schéma d'organisation sanitaire, j'ai personnellement coutume de dire qu'il appartient à chaque Polynésien, jeune et moins jeune, de prendre conscience de son capital santé et de le préserver le plus longtemps possible. C'est la moindre des contributions qu'on puisse leur demander pour prendre part à l'équilibre financier de notre système de protection sociale généralisée.

Je vous remercie de votre attention.

Que l'amour règne. Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Sylvana Tiatoua : *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, chers ministres et collaborateurs, chers collègues et amis de l'assemblée, Monsieur le président fondateur Oscar, chers journalistes, chers internautes et cher public, mes salutations au monde polynésien.*

Permettez-moi d'intervenir et de compléter la présentation du rapporteur, *mon collègue Cowan*, concernant le projet de délibération portant prorogation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021, dit « SOS ».

La commission législative de l'assemblée, traitant du domaine de la santé notamment, dont je suis membre et m'en fais le porte-parole, s'est réunie à trois reprises depuis notre prise de fonction. En prenant le train en marche des travaux engagés par la mandature sortante, et dans un objectif de continuité, je souhaite attirer votre attention sur le calendrier à « flux tendus » qu'entraîne la rénovation

fortement recommandée du SOS, ô combien nécessaire et indispensable de réaliser avec l'ensemble des acteurs concernés, pour une lisibilité et une visibilité des orientations dans l'offre de soins, dont la prorogation vient de vous être présentée.

À ce titre, je tiens à féliciter l'initiative du ministère de la santé en charge de la protection sociale généralisée, quant à la proposition de travailler avec les élus de la commission, dans l'élaboration du nouveau SOS. *Monsieur le ministre, il faut féliciter tes collaborateurs.*

Ce nouveau SOS doit traduire et ramener les besoins de notre population au cœur de nos priorités et de nos préoccupations.

Je rappelle quand même que le SOS est une orientation pour répondre aux besoins sanitaires de la population, et non aux besoins des professionnels de santé lesquels ont été mis en avant dans les versions précédentes.

Le gouvernement a proposé de l'inscrire, dans une périodicité conditionnée par la publication au *Journal officiel*, au plus tard le 30 juin 2025.

S'ajoutent à ce calendrier les travaux de la commission d'enquête sur la gestion de la crise Covid-19, en l'occurrence la poursuite des auditions, votée à l'unanimité le 13 juillet dernier.

La livraison du rapport final au bureau de l'assemblée est fixée au 20 septembre prochain. Donc, vous comprendrez qu'à la commission de la santé, nous ne chômons pas ! *Il n'y a pas d'excuses !*

J'entends bien, et je sais pouvoir compter sur chacun des représentants participant aux discussions, veiller à faire respecter ces délais, et nous nous y tiendrons. Tout comme nos engagements de campagne.

À l'aube du bilan des 100 jours, tant attendu, et au-delà de l'exercice ordinaire de présentation de la feuille de route du gouvernement, à notre niveau de représentation du peuple ici à Taraho'i, inscrivons-nous dans cette démarche de « rendre compte ».

En outre, dans notre quête commune de vérité et de transparence de l'action publique, en toute objectivité, dans sa gestion de la Covid, je tiens de nouveau à saluer l'initiative du parti politique A here ia Porinetia, soutenue par le Tavini hui raatira et le Tapura hui raatira, pour la création de cette commission d'enquête. Voilà un projet qui nous unit et qui nous rassemble.

Et puisqu'il est question de bon sens, c'est ensemble et tout naturellement que Mesdames Pauline Niva et Nicole Sanquer, respectivement présidente et vice-présidente de la commission d'enquête, se portent rapporteuses d'une prochaine proposition de loi abrogeant l'obligation vaccinale.

Une fin qui en annonce une autre, et certainement de meilleurs jours, puisqu'à tout juste quelques heures de la réunion de notre dernière commission de la santé, nous nous retrouvons à célébrer la clôture de la plateforme Covid-19 le 26 juillet 2023.

Cette dernière a ainsi enregistré une activité de 1 219 jours, quasiment 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, soit l'équivalent de trois ans, quatre mois et deux jours très exactement.

Une plateforme qui a su faire du lien avec les usagers, dont les moyens et les outils ont eu raison des résultats du dernier bulletin de veille sanitaire :

– grâce à la mise en place et l'organisation d'une cellule de crise, reposant sur la mobilisation de personnels de la direction de la santé, de l'agence de régulation de l'action sanitaire et de l'administration polynésienne, sans oublier le corps médical, paramédical ainsi que nos bénévoles ;

– grâce aussi à une campagne de communication forte, créative et soutenue, allant du développement et la diffusion des supports médiatiques adaptés, à tout public et aux différents stades d'évolution du virus ; la mobilisation de la population au travers d'actions de solidarité jusqu'à la personnalisation des masques !

Aujourd'hui encore, il m'arrive de chanter « *Mets ton masque, 1 mètre de distance et vas-y danse ! danse ! danse !* ». Vraiment, et j'en suis convaincue, les efforts faits, finissent toujours par payer.

Et c'est sans aucun doute en partie grâce à une prise de conscience collective « indispensable, raisonnable et responsable », pour reprendre les termes de l'intervention de Madame Tevahitua en février 2022.

D'ailleurs, dans leurs discours à la cérémonie de clôture, Daniel Ponia, chargé de la communication et de la mobilisation communautaire à la plateforme Covid, et Manutea Gay, coordinateur de la plateforme communautaire, prennent leur retraite sur une note positive, en affirmant « une crise sous contrôle depuis un an, un taux de vaccination de près de 83 % de la population, avec une proportion de 100 % des usagers de plus de 60 ans ».

Un score « satisfaisant » résultant — et je cite les propos de Monsieur Ponia, de « la participation responsable de la population, dans l'application des mesures et gestes barrières, et le choix de la vaccination », comme moyen de protection, concourant à la limitation de la propagation du virus. Un geste « citoyen » qui sauve !

Qu'à cela, ne nous exclamons pas trop vite ! Le virus circule toujours. Appelons notre peuple à redoubler de vigilance, malgré un contexte sanitaire indiqué comme « stable, et entre de bonnes mains ». *Chère population, redoublez d'attention. Préservons-nous, protégeons-nous.*

Avant de poursuivre mon propos, mes pensées vont à nos disparus et leurs familles. Et je tiens à renouveler ma profonde reconnaissance envers l'ensemble des corps de métiers ayant œuvré et fait sien ce combat collectif contre la propagation du virus. La situation exceptionnelle de cette crise, une crise aux multiples visages, a eu des effets non négligeables sur nos politiques publiques, structurelles et conjoncturelles, sur l'organisation et le maintien en équilibre de notre société, et de nos comptes budgétaires.

Un des cinq domaines d'actions de la plateforme consiste en l'administration et la gestion des finances, dans le but de fluidifier sa mise en œuvre sur les volets budgétaire, financier, et celui des ressources humaines. J'insiste sur ce bilan social de la plateforme Covid. Qu'en est-il ? Quelle a donc été la politique d'optimisation des ressources humaines et de recrutement dans ce contexte sanitaire de crise ?

Autrement dit, et j'y viens, à la lecture des moyens mobilisés depuis mars 2020, pour les missions du programme santé, j'aimerais citer les points nécessitant plus d'éléments à apporter à notre connaissance et à notre appréciation.

En effet, alors que sonne l'heure du bilan des opérations de la plateforme Covid-19, je souhaiterais le voir complété par des données concernant le déploiement du personnel existant et les recrutements temporaires dont elle a tout particulièrement fait l'objet.

La plateforme a mobilisé durant plus de trois ans une quarantaine d'agents : professionnels de santé, agents de l'État, agents de l'administration, et bénévoles, tous confondus.

Entre 2020 et 2022, voici le constat que nous faisons :

– la mise à contribution des fonctionnaires territoriaux du bureau de veille sanitaire de la Direction de la santé ;

- près de 50 % des effectifs du bureau de planification, de l'inspection et de contrôle de l'ARASS ;
- les éléments du budget des trois derniers exercices mettent en évidence le pic des recrutements d'agents non titulaires sur le fondement du besoin occasionnel.

En plus de cette liste non exhaustive, nous avons remarqué aussi :

- Fin 2020, ce renfort a représenté 42 contrats formalisés pour le domaine de la santé.
- Fin 2021, c'est une tendance à la hausse, comme le pic ascendant du variant Delta, avec plus de 85 contrats formalisés.
- Fin 2022, on observe une stabilisation des effectifs annonçant un « retour à la normale » du quotidien des Polynésiens.

Des postes budgétaires ont été créés pour répondre à la crise sanitaire, des contrats de travail ont été rédigés pour des missions spécifiques liées aussi à cette crise. Que sont devenus ces personnels dont l'intervention n'avait d'autre motif que la gestion de la crise sanitaire, en vertu des dispositions de notre statut de la fonction publique territoriale, tel que le recrutement d'un CDD sur le fondement de l'article 33.2, pour « assurer des fonctions nécessitant des connaissances techniques spécialisées » ; de l'article 33.4, pour « faire face temporairement [...] à la vacance d'un emploi devant immédiatement être pourvu, afin d'assurer la continuité du service public » ; de l'article 33.5, nécessitant le recrutement à l'extérieur du *pays*, faute de candidat répondant au profil requis, pour assurer la continuité du service public ; ou encore le recrutement, sur le fondement de l'article 34, pour un besoin occasionnel ou un surcroît d'activité ?

Les profils recherchés au départ de la crise concernaient un médecin responsable de la surveillance épidémiologique, un médecin de santé publique, des pharmaciens, des juristes, un ingénieur épidémiologiste ou encore des statisticiens. Que sont devenus ces personnels ? Aujourd'hui, nous savons que nous avons mis fin aux contrats de Messieurs Ponia et Gay dès la fermeture des centres de vaccination. Qu'en est-il des autres personnels ?

Toutes les dispositions statutaires ont autant été éprouvées que notre « plan de continuité d'activité » en matière de santé.

Au rythme des collectifs budgétaires et tentatives pour « sauver notre *pays* », le poste de dépenses en matière de personnel aura atteint plus de 30,535 milliards en 2020, et 31,543 milliards en 2021. La répartition par secteurs d'activités reste à préciser, en sachant qu'une part importante a été priorisée à celui de la Santé.

Enfin, permettez-moi de conclure mon intervention sur ces quelques mots, comparativement au développement de l'agriculture, l'État et la Polynésie française ont signé une convention cadre pour faire de notre agriculture, « un modèle original de développement insulaire et de contribuer à l'émergence d'une agriculture prospère et d'un monde rural, fier de son rôle dans l'économie de la société ».

Pourquoi ne pas en prendre l'exemple, et inscrire notre schéma d'organisation sanitaire, dans une vision stratégique rénovée, objectivée, transversale et évaluée avec des indicateurs de performance et des orientations déclinées dans un plan d'actions à l'horizon 2025 ?

Et je rappelle : répondant aux besoins sanitaires de la population, et non pas aux besoins des professionnels de santé.

Peut-être que les membres du gouvernement pourront compléter les éléments que je viens de citer, en toute humilité, chers élus.

C'est au bénéfice de ces modestes commentaires, volontairement abrégés, que j'invite tous mes collègues élus, composant notre assemblée, d'émettre un vote favorable, éclairé et unanime, à la proposition de délibération qui nous est présentée, ainsi que son amendement relatif à l'intégration du jeûne, sous le rapport n°61-2023 — *et ce même si la lecture de l'amendement n'a pas encore été faite.*

Voilà. Merci bien. C'est pour vous, pour nous. Mes amitiés et que l'amour règne. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien.*

La parole est à notre maire, Monsieur Oscar Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Bonsoir à toutes et à tous.*

Une citation du père fondateur (NDT, de la médecine) Hippocrate disait ceci : « Que ta nourriture soit ton médicament et que ton médicament soit dans ta nourriture ! » « Let's food be medecine, let's your medecine be your food. » C'est tellement évident ! Il a prononcé cette phrase mémorable il y deux milles ans avant Jésus-Christ, Bouddha et Mahomet. Depuis, que s'est-il passé dans ce monde ? La santé est devenue une activité économique, un business ! Les grandes sociétés pharmaceutiques, comme Big Pharma, ont beaucoup investi dans la chirurgie pour produire des médicaments et les commercialiser ! Ils paient même des chercheurs et poussent les jeunes médecins à se former sur les pathologies. Il n'y a rien à dire !

Maintenant, la deuxième chose est de savoir comment se protéger de ces pathologies, et c'est bien cela le problème !

Avant toute chose, je voudrais que l'on s'intéresse aux personnes fragiles de notre pays, c'est-à-dire à nos enfants atteints d'handicaps. Au moment où je vous parle, je sais que 90 % des enfants qui vont dans ces centres d'accueil n'ont rien à faire là-bas ! Le personnel qui s'occupe d'eux n'est même pas compétent ! Ce qui est important pour ces enfants, c'est d'avoir un de leurs parents, leur père ou bien leur mère, à leurs côtés pour les épauler dans leur difficulté.

Qu'en est-il de la situation de ces familles et parents qui font face à cette difficulté ? Eh bien, c'est le même traitement que pour les autres personnes ! Si la mère, par exemple, a un mois de congés, elle les prendra et une fois les avoir épuisés, elle reprendra le chemin du travail et cet enfant ira à la fraternité chrétienne de Raimanutea. Avec Nado Salmon et Maco Tevane, nous avons mis en place le centre de Raimanutea.

Ces enfants ont de grandes qualités intellectuelles, mais le personnel qui s'occupe d'eux n'est pas compétent pour les prendre en charge ! Je n'ai pas peur de le dire car cela fait plus de quarante ans maintenant que j'œuvre dans ce domaine.

Ne pourrions-nous pas tous ensemble avec le gouvernement actuel — étant donné que nous sommes au pouvoir — réfléchir à une mesure pour le père ou bien la mère ? Dès que l'enfant est diagnostiqué comme étant atteint d'un handicap, que l'un de ses parents au moins puisse rester à ses côtés. Il ne veut ni du kiné, ni du médecin ! Le père ou la mère sont les premiers guérisseurs de cet enfant !

En France, il n'y a aucune disposition tout comme ici ! Si tu travailles, tu as un mois de congés et ensuite tu retournes au travail ! Et jusqu'à ce jour, ces enfants sont envoyés dans ces centres alors qu'ils ne savent pas ce qu'ils y font, vraiment ! Ne pourrait-on pas prévoir une loi pour les parents, père ou mère, afin qu'ils puissent rester auprès de leur enfant jusqu'à ce qu'il aille mieux ? C'est la première chose qu'il désire ! S'en suivra ensuite une formation sur la prise en charge de cet enfant destinée aux parents ainsi qu'aux proches.

Il ne faut pas envoyer cet enfant dans ces centres d'accueil ! C'était comme si l'on envoyait un aveugle à des aveugles ! Il faut envoyer cet enfant à l'école et auprès d'enfants dont la vie sociale est équilibrée et assurée pour que ces derniers deviennent des « enseignants de la vie » pour cet enfant. Ce fardeau est le nôtre, à toutes et à tous ! Ce n'est pas celui d'un seul groupe politique ! Il nous incombe de réfléchir tous ensemble à la situation de ces parents, père ou bien mère, s'agissant de la prise en charge de leur enfant !

Après, il faut former justement ces familles sur la manière de s'occuper de cet enfant pour qu'il puisse travailler comme tous les autres enfants de ce monde. Un enfant qui n'a pas de maladie jouera jusqu'à la tombée de la nuit, mais lorsqu'il s'arrête de le faire, c'est qu'il est malade ou bien qu'il a un problème ! On le sait, nous sommes tous parents.

Ce n'est pas évident d'aller dans ces centres d'accueil pour leur dire que ce qu'ils font n'est pas correct et qu'il ne faut pas faire comme ci mais comme ça, parce que ce sont des spécialistes (kinésithérapeutes, médecins, etc.) et ils savent ce qu'ils font ! Par contre, cet enfant, lui, restera indéfiniment dans cette situation difficile ! La solution est d'aller à l'école pour ce faire.

Maintenant, pour en revenir aux maladies graves que l'on retrouve au sein de notre pays, j'entends parfois certains parler de « maladies génétiques », mais ce ne sont pas des maladies génétiques ! Les étrangers disent que c'est génétique ! C'est génétique à 5, 6 % pour les maladies comme le diabète par exemple ; pour le reste, il ne tient qu'à vous de prendre soin de votre santé.

J'ai apporté un livre écrit par un médecin français, le Docteur Saldmann — le voici (Monsieur Oscar Temaru montre le livre dont il parle) — s'intitulant « Prenez votre santé en main ». Pourquoi cet homme a-t-il écrit ce livre ? Cela fait quarante ans qu'il est médecin, et il s'est rendu compte à la quarantième année que les patients qu'il avait soignés étaient toujours les mêmes qui venaient le voir puisque la maladie n'avait pas disparu !

En fait, l'on ne peut pas changer le fonctionnement de ces médecins. Lorsqu'ils achèvent leurs recherches sur les pathologies, ces médecins s'attaquent ensuite à la partie dite curatif thérapeutique et, à ce niveau-là, l'origine de la maladie n'est pas recherchée ! On soigne les symptômes ! L'origine du mal, la cause du mal est toujours là !

Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, il y a trois décès à Faa'a, âgés en moyenne de plus de soixante ans. Nous étions présents hier soir pour celui de Punaauia et je suis certain que la cause est la même, c'est l'athérosclérose. Cela concerne l'artère coronarienne (NDT, coronaire). Le sang ne circule plus dans le cœur, et dans le sang, il y a un élément important, l'oxygène, qui circule dans le cœur et dans la tête ! Et donc, je suis inquiet que notre ministre des sports ne soit pas présente car, pour la santé, il faut 50 % d'efforts physiques à notre corps chaque jour pendant 45 minutes ou 1 heure ! Tous les jours, le sang circule (le système lymphatique) dans les moindres recoins de notre corps et dans les organes.

Ce n'est pas si compliqué ! Ce que l'on doit faire, c'est réunir les maires, les confessions religieuses, les écoles... car c'est une des maladies graves au sein de notre pays. La cause de toutes ces maladies est la même : la nourriture. Lorsque Hippocrate disait que « ta santé dépendait de ton alimentation », il parlait de la nourriture que nous consommons ! 80% des aliments vendus dans les magasins sont néfastes pour notre santé ! 80 % !

L'élément essentiel à la santé de l'Homme, ce sont — ce que l'on appelle en anglais par fibers — les fibres ! Celles-ci se trouvent dans le caladium, le taro, le manioc, le fruit de l'arbre à pain, la patate douce — ce sont des fibres antioxydants —, la mangue, l'ananas, la papaye et dans d'autres produits de la terre. On a de la chance d'avoir du poisson également.

Par ailleurs, l'on doit réussir à travailler sur la question du tabac, de la drogue... Je ne sais pas s'il y a plusieurs fumeurs parmi... J'ai entendu dire qu'il y avait beaucoup de fumeurs dans le groupe Tavini huiraaatira, notamment les dames. Pendant trois jours, pratiquez l'autophagie ! Si vous pratiquez

l'autophagie, nombreux seront ceux et celles qui sortiront avec de nouvelles femmes ou hommes, car votre corps aura rajeuni puisque les cellules se seront régénérées ! (Rire.) Certaines dames m'ont confié que c'était difficile et que si elles arrêtaient de fumer, elles prendraient du poids. En fait, non, si vous arrêtez, vous aurez envie de manger ! Il ne faut pas manger mais plutôt s'hydrater ! Pendant trois jours, l'eau sera votre alimentation. De l'eau, de l'eau... C'est le jeûne thérapeutique hydrique.

Le problème de cette mesure, c'est l'argent. Vous n'aurez plus besoin d'aller chez le médecin, ni à la pharmacie. Lorsque nous nous étions réunis pour traiter de ce sujet, je me rappelle de ce que notre Président Édouard avait dit : « Monsieur le maire, la mesure que vous proposez va provoquer la faillite des pharmacies et des médecins ! ». Vous rappelez vous, Monsieur le Président, de cette rencontre !

Notre grand ministre de la santé, Monsieur Raynal, m'avait dit qu'il allait réunir certains médecins et que « c'est très intéressant et puis on va se revoir ». Lorsqu'il est parti, il s'en est allé définitivement ! Le problème, c'est que lorsqu'on parle de jeûne, la première chose que disent les médecins « c'est dangereux, tu peux mourir ! » Jésus-Christ a jeûné pendant 40 jours ! Ceci est un enseignement. Comme je l'avais dit précédemment, il y a Bouddha — c'est un champion également — et Mahomet ! Tous les ans, et on le sait, le peuple de Mahomet prépare le ramadan. Tous les ans ! Ils le font tous les ans pour purifier leurs corps, afin que de nouvelles cellules naissent et que les muscles du corps se régénèrent. Ils font attention à ce qu'ils mangent grâce à des aliments sains.

C'est vrai, il est nécessaire de changer de vie, la life style ! Les gens ne vont plus effectivement chez le médecin ! Tout le monde vient rencontrer Tunui à Faa'a et n'y vont plus ! Ils sont leur propre médecin ! Ce qui est important, c'est que l'on soit les meilleurs médecins pour notre santé.

Je voudrais vous parler de l'AVC qui m'est arrivé lors de mon procès. Lorsque mon argent a été saisi, volé — et on ne me l'a pas encore rendu d'ailleurs —, j'ai fini à l'Hôpital ! Le médecin m'avait dit « je ne sais pas si tu vas revivre ! ». Je lui ai répondu qu'il ne fallait pas qu'il s'inquiète, car je savais quoi faire. Et, le zona (NDT, maladie) a été provoquée par ce problème, par ce qu'ils avaient fait ! Encore une fois, soyons les meilleurs médecins pour nous-même !

Le problème, c'est l'éducation qui a été instaurée dans notre pays durant des siècles et des siècles et ce jusqu'à aujourd'hui ! Lorsque l'on a un souci de santé, « ah il faut aller voir le docteur, il faut aller voir le docteur ! » Les médecins sont devenus tels des magiciens ! Et, même avec tous ces médecins, la maladie ne guéri pas ! Il y a des diabétologues, cancérologues, néphrologues... Cela fait de nombreux titres et l'on pourrait...mais non, la maladie, elle, ne guéri pas !

Contrairement au diabète de type 1, le diabète de type 2 qui touche notre pays peut être guéri. Aujourd'hui, il y a deux résultats possibles : soit la dialyse soit l'on vous ampute une jambe ! Parfois, il arrive même que l'on se trompe de jambe ! Dans un documentaire, une dame disait que lorsqu'elle s'était réveillée, ses deux jambes avaient été amputées alors que l'une d'elle n'était pas malade ! C'est cela le résultat.

Ce qui est encore plus dramatique... Madame la vice-présidente et cher gouvernement, combien de milliards coûtent chaque année la santé et notamment les maladies graves ? Beaucoup de milliards ! C'est à nous que revient la tâche de nous former nous-même déjà, puis de former nos maires, les dirigeants des confessions religieuses...

Cependant, j'ai constaté quelques améliorations. Avant, dans notre commune de Faa'a, lors de la quête du mois de mai, il y avait du sirop, du jus ai ai ai ai ai ! Aujourd'hui, il n'y en a plus et il n'y que de l'eau ! Sur ce point, on a fait une avancée. Oui, on a fait une avancée.

Ensuite, il faut supprimer le sel dans les plats ! Il y a du sel dans le taro, le poisson et dans tous les produits alimentaires présents dans notre pays, mais l'on rajoute encore du sel ! Il faut supprimer cela ! C'est également la cause de la maladie que l'on nomme la tension artérielle, sodium ! Le sucre, aussi,

oui ! L'hyperglycémie est une maladie qui est due au trop plein de sucre dans le sang et c'est également lui qui va détruire le pancréas.

prévoit le médecin pour les personnes atteintes de ces maladies ? De la Metformine en cachet pendant cinq, six ans, et lorsque cela ne fonctionne plus, on passe à la piqûre d'insuline pendant encore cinq années, et enfin, l'on ampute une jambe et puis l'autre. La maladie ne guéri pas ! Nos malades sont évasanés en France pour un triple pontage, quintuple pontage et, en revenant de là-bas, encore des cachets, médicaments et chaque semaine à Taaone ! La maladie ne guéri pas ! Ah, l'on ne peut rien dire parce que ces médecins sont des spécialistes du cœur, de ceci, de cela... par contre, la maladie, elle, ne guéri pas ! Elle ne guéri pas ! Il faut changer notre alimentation et notre style de vie, la lifestyle !

Nous avons parlé de notre ami Ponia et, lorsque je le regarde, j'ai de la compassion pour lui ! Je vois son IMC, indice de la masse corporelle. On doit apprendre à notre peuple à calculer son indice de masse corporelle, body mass index. Autrefois, il n'y avait pas ce cas de figure. À douze ans déjà, ils sont énormes et font presque cent-cinquante kilos ! Qu'arrive-t-il ensuite ? Diabète, le cœur, etc. C'est cela le résultat ! Il n'y avait pas cela autrefois dans tout le pays ! C'est pour cela que je disais précédemment, et dans mon intervention de ce matin qu'il fallait changer notre style de vie au sein de notre pays ! Par contre, lorsque j'entends notre Président (NDT, Monsieur Édouard Fritch) parler depuis tout à l'heure de boîte de corned-beef, boîte de corned-beef, boîte de corned-beef, aiiiaiaia !... Cet aliment est néfaste pour la santé de l'Homme ! L'une de vos collègues n'a pas été élue l'année dernière parce qu'elle avait parlé justement de « boîte de corned-beef » ! Consommons plutôt notre manioc, taro accompagné d'un morceau de poisson, et le tour est joué ! Aujourd'hui, malheureusement, les mets du four tahitien sont composés de porc aux choux, etc. alors que le corps de l'Homme n'a besoin que de 1500 calories.

Lorsque le CEP s'est installé chez nous, cela a également bouleversé le mode de vie. Avant, l'on mangeait deux fois par jour, c'est-à-dire le matin et à seize heures du soir, et c'était tout ! Depuis l'arrivée du CEP chez nous, l'on prend le café le matin ; puis à neuf heures, le casse-croûte ; ensuite, à midi, l'on mange encore ; à quatorze heures, l'on mange encore ; de retour du football, l'on mange encore !! Enfin, voilà ! Par contre, cela fait bien tourner les commerces ! Il n'y a rien à dire, les magasins se font beaucoup de bénéfices !

Ce ne sera pas facile ! Ce sera très difficile de réapprendre cela à notre peuple. C'est mon avis et, à un moment donné, l'on devra se concerter, Monsieur le Président, avec les maires, les dirigeants des confessions religieuses, les écoles pour échanger sur l'éducation que nous allons donner à notre peuple. Le matin, en se levant, pratiquer 45 voire une heure de sport tous les jours, comme l'on se brosse les dents quotidiennement ; c'est la même chose. L'on doit aussi changer notre alimentation pour suivre ce que Hippocrate disait : « Ce que tu manges, c'est ta santé ; ta santé, c'est ce que tu manges ».

Le domaine de la santé est devenu une activité financière et commerciale, un business. C'est le plus grand business aux États-Unis. Ici, chez nous, ce n'est pas grand-chose, mais aux États-Unis, chers collègues, aiaia ! Si vous n'avez pas d'assurance maladie, vous êtes fini ! C'est un business ! L'on doit former nos jeunes à devenir des experts en prévention, et nous pouvons toutes et tous nous former, oui.

Ils soignent les symptômes. C'est ma vision parce que ce problème a pris de l'ampleur dans notre pays tout entier et nous savons que 50 % de notre population sont touchés par ces maladies, que ce soit l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les maladies chroniques... Ces personnes ne peuvent pas guérir, l'on ne peut pas ! Cela ne fonctionne pas ! Ils soignent les symptômes, et l'on ne peut pas changer leur manière de procéder.

Et le plus dure, c'est que lorsque l'on se rend chez le médecin, c'est « dépêchez-vous... c'est bon, c'est fini », parce qu'ils ne sont pas payés sur la qualité de la prestation qu'il donne mais sur la quantité, pas sur la qualité. Un jour, il faudra changer ce fonctionnement, c'est-à-dire que l'on paiera que si la maladie a pu être guérie. Si elle ne l'est pas, l'on ne paiera pas ! Qu'en pensez-vous ?... On fait cela ?... Tous les médecins vont s'en aller ! (Rire.) Dès que l'on entre, l'on doit déjà payer et continuer à payer jusqu'à ce que l'on meure parce qu'il n'y a aucune solution, et la maladie ne peut guérir. C'est le cas

de toutes ces maladies, que ce soit le diabète, les maladies cardiovasculaires, la tension, le cancer. Après, s'agissant du cancer, si on le traite assez tôt, il peut guérir. Ceci dit, il ne faut pas attendre qu'il se généralise et qu'il y ait des métastases, ce sera trop tard.

Maintenant, il faut diminuer les dépenses de notre pays qui coulent tel un robinet ouvert. Eux ne sont pas inquiétés puisqu'ils continuent à être payés ! Par nous aussi d'ailleurs, je veux parler de notre population « ah c'est parce que c'est la CPS qui paie », voilà ce qui revient souvent ! Qui est la CPS ? C'est vous, c'est nous, c'est nous tous qui payons ! C'est le paradis pour les pharmacies et ces médecins. Ils ont appris cela à l'école et ce n'est pas de leur faute ! Le directeur de la CPS m'a dit : « Monsieur le maire, l'on ne peut pas changer le fonctionnement des médecins. L'on doit éduquer notre population sur sa santé. »

Le deuxième livre que cet écrivain a écrit s'intitule « Le meilleur médicament c'est vous ! ». Prenez votre santé en main !

Définissons ensemble des orientations à prendre pour que tout le monde puisse porter ce projet. Ce n'est pas uniquement la mission du Tavini huiraatira parce que j'entends dire que « vous êtes maintenant à la tête du gouvernement ». Ne réagissez pas ainsi, cette affaire nous concerne tous.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci.

Monsieur le ministre... Votre temps de parole est terminé. Soyez concis ! Soyez bref !

M. Édouard Fritch : Merci bien, président.

Non, je souhaiterais juste préciser notre position ici.

Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur la prorogation du schéma d'organisation sanitaire pour les deux années à venir. Vous envisagez de reprendre ce que nous avons fait et de le proroger pour deux années supplémentaires. Lorsque j'entends le président du Tavini huiraatira, j'en déduis que ce SOS est solide, notamment par rapport à ce qu'il vient de présenter. Il me paraît tout à fait normal que nous prenions en compte son point de vue car les enseignements qui nous viennent de nos aînés méritent toute notre attention. Il faut faire preuve de patience, c'est comme ça, n'est-ce pas ?

Par contre, ce que je voulais vous dire, c'est que l'on ne s'éternise pas dans les discussions. Par rapport à votre — notre — projet de texte et à l'amendement que vous nous proposez, nous allons les approuver. Ce qui me chagrine un peu, c'est que nous venons juste d'approuver le collectif budgétaire alors que sur l'amendement que vous nous proposez, il y a écrit « enjeux financiers associés ». En d'autres termes, il faut prévoir les moyens nécessaires pour... Le président parlait des coûts de formation et il a raison puisqu'il faut préparer les gens. Ceci étant, où ira-t-il chercher l'argent pour régler les coûts de formation de ces personnes ? Le budget vient tout juste d'être approuvé, sans que l'on n'ait prévu cela en amont alors que c'est important...c'est important !

C'est vrai qu'en termes de jeûne, je ne partage pas vraiment ces arguments parce qu'il existe une variété de jeûne ! Il y a le jeûne alimentaire, comme il l'a dit, qui consiste à se priver de tel ou tel aliment mais il vaut mieux ne pas trop se priver aussi car cela nous affaiblirait. Je préfère encore qu'il dise que l'on aille faire du sport parce que cela renforce les muscles. (Rires dans la salle.) Et lorsque les muscles sont sollicités, c'est bon, vous comprenez ! (Rires dans la salle.) Non, mais merci bien Monsieur le président.

Enfin, je voudrais également remercier notre collègue Sylvana Tiatoua pour son intervention sur notre SOS, schéma d'organisation sanitaire, et notamment par rapport au Covid. Il était nécessaire effectivement que la vérité soit dite par rapport à cela car, lorsque l'on parle de commission d'enquête,

il est indispensable de parler des difficultés rencontrées. L'idée n'est pas d'abattre quelqu'un mais d'améliorer ce qui a été fait par nos frères et sœurs du secteur de la santé.

Voilà. Merci bien. On passe au vote.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : *Bonsoir !*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président, juste un mot. L'on ne perd pas d'argent. Depuis maintenant quelques années, chaque vendredi, des gens viennent se former gratuitement à Faa'a auprès du praticien traditionnel que l'on ne rémunère peut-être pas mais qui a une grande valeur car ce geste vient du cœur. Tout le monde peut apprendre, c'est très simple.*

Le président : Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Je crois que tout a été dit au sein de cet hémicycle mais, de part et d'autre. C'est en travaillant tous ensemble qu'on arrivera à faire avancer. En fait, on pense tous à notre population et à comment pouvoir répondre aux besoins de santé de celle-ci pour les remettre au cœur. En fin de compte, c'est que les gens soient au cœur de leur santé et qu'on puisse tous bien vieillir ensemble parce qu'on pense à nos anciens, on pense à nos jeunes et, en fin de compte, c'est de ça qu'on parle aujourd'hui. Et le SOS a travaillé ensemble avec la commission, avec les représentants, avec les confessions, avec chacun puisqu'on va apporter les uns et les autres dans cette future construction c'est ce qui compte. C'est de prendre en compte la perte d'autonomie ; c'est de prendre en compte la troisième vie, en réalité ; c'est de prendre en compte notre vie au quotidien au travers du sport, au travers de notre alimentation, au travers du plan de transition alimentaire qu'on est en train de travailler avec Taivini, mais c'est aussi le raccorder avec l'homme dans son environnement, avec le SOS, mais le SOS c'est aussi le schéma d'organisation sociale qui doit être mis en concordance. En fait, tout ce travail qu'on va faire ensemble dans l'année c'est ça qui va compter, ensemble avec les gens de l'hémicycle parce que vous avez tous un point de vue, tous une analyse, tous un vécu et c'est ça qui est important.

Je vous remercie. *(Applaudissements dans la salle.)*

Le président : Merci. Je vous propose de nous reporter au projet de délibération portant prorogation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 et, plus particulièrement à l'article 1^{er} à propos duquel un amendement a été déposé. Je vais demander au rapporteur de cet amendement de bien vouloir nous donner lecture.

Monsieur Mike Cowan.

Article 1^{er}

M. Mike Cowan : Il est proposé de réécrire l'article 1^{er} du projet de délibération comme suit :

« Le schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 adopté par l'assemblée de la Polynésie française par la délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 est prorogé jusqu'à la publication au *Journal officiel de la Polynésie française* d'un nouveau schéma d'organisation sanitaire et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025, avec l'ajout au sein de l'axe 4 « Réinvestir la prévention et la promotion de la santé » de l'orientation suivante :

« 4.4 Promouvoir la pratique du jeûne à visée préventive

Le recours au jeûne alimentaire est une pratique individuelle et volontaire consistant, pour une durée librement déterminée, sans discontinuité ou de manière intermittente, à suspendre le recours à l'alimentation dans le but principal d'améliorer son état de santé.

Il n'est pas considéré, à ce jour, comme un acte thérapeutique au sens médical. Toutefois, les bienfaits du jeûne alimentaire sur l'état de santé sont désormais notoires : système immunitaire, poids, renouvellement cellulaire, système nerveux, etc.

Lorsqu'il est pratiqué sérieusement, de manière éclairée, par une personne en bonne santé, à titre préventif, les impératifs d'encadrement médical sont faibles, à moins d'une réelle contre-indication par le médecin traitant.

Au même titre que l'activité sportive, la contribution positive de la pratique du jeûne alimentaire sur l'efficacité de la prévention sanitaire et à l'égard des enjeux de maîtrise des dépenses de santé publique est réelle.

Bénéfices attendus	Sensibiliser la population aux bienfaits de la pratique du jeûne Contribuer à l'amélioration de la santé de la population Contribuer à la maîtrise des dépenses de santé			
Conditions de réussite	– Former les professionnels de santé existants aux enjeux du jeûne et l'encadrement médical de cette pratique – Sessions / conférences de sensibilisation du public – Multilatéralité des points de sensibilisation (Pays, communes, confessions religieuses, etc.) – Passer des partenariats avec des structures médicalisées qui proposent la pratique du jeûne sous surveillance médicale			
Enjeux financiers associés	Coûts de formation Selon modalités de réalisation des études (interne/externalisé)			
Niveau de difficulté	Faible	Modéré	Fort	Intense
		X		
Calendrier	2024-2028			

Les exposés sommaires sont : Le jeûne à visée préventive, pratique consistant à s'abstenir de tout aliment (solide ou liquide) à l'exception de l'eau pendant une période plus ou moins longue afin d'améliorer sa santé, permet de diminuer ou de prévenir les symptômes de maladies.

Dans le cadre de l'axe 4 du SOS 2016-2021 « Réinvestir la prévention et la promotion de la santé », il est proposé d'ajouter une nouvelle orientation destinée à promouvoir la pratique du jeûne à visée préventive.

Cette pratique n'est à ce jour pas considérée comme un acte thérapeutique au sens médical mais ses bienfaits sur l'état de santé sont notoires. Lorsque le jeûne à visée préventive est pratiqué sérieusement par une personne en bonne santé et de manière éclairée, les impératifs d'encadrement médical sont faibles, à moins d'une réelle contre-indication.

Au même titre que l'activité sportive, la contribution positive de la pratique du jeûne alimentaire sur l'efficacité de la prévention sanitaire et à l'égard des enjeux de maîtrise des dépenses de santé publique est réelle.

Le président : Merci. La discussion est ouverte.

Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui, Monsieur le président, comme je vous ai dit, à priori c'est un amendement effectivement que nous soutiendrons. La seule question que je me pose — j'ai besoin d'être rassuré à ce

niveau-là — c'est que ce n'est pas un acte thérapeutique. On est bien d'accord là-dessus. Cela veut dire que cet acte n'est pas prescrit par un médecin. C'est un acte suite à une volonté pour le recours à ce jeûne et une pratique individuelle et volontaire consistant à... Si vous me confirmez... Effectivement, le président Oscar Temaru a été clair. La santé est devenue un enjeu financier. Il ne faut pas qu'on vienne rajouter à cela. Merci.

Le président : Merci. Plus d'intervention sur cet amendement ? Je mets aux voix l'amendement.

Oui, excuses-moi, Mike.

M. Mike Cowan : Oui, j'aimerais juste faire une petite observation et poser une question à tous les membres présents ici. Qui a déjà fait un jeûne ici dans cet hémicycle ? Merci.

Le président : Très bien. Je mets aux voix le projet d'amendement. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

L'ensemble de l'article 1^{er} amendé, à l'unanimité ? Merci.

Article 2

Le président : L'article 2, même vote ? Même vote, adopté.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote, adopté.

Bien. *Merci bien.*

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçu par l'assemblée de Polynésie du 5 au 18 juillet. Si vous voulez obtenir une copie de ces correspondances, vous pouvez vous adresser au secrétariat général.

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le président : Après avoir épuisé notre ordre du jour, je déclare donc la session extraordinaire close le 1^{er} août 2023 à 20 h 5 très exactement et informe les membres de la commission permanente qu'ils seront convoqués pour le 10 août 2023, jeudi prochain, à 9 heures.

Mesdames et Messieurs les représentants, nous avons épuisé notre ordre du jour.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Monsieur le président !

Le président : Pardon ! Oui.

M. Édouard Fritch : Prévoyez-vous, éventuellement, la convocation d'une session extraordinaire ? Est-ce que le Président du gouvernement vous a saisi pour cela ?

Le président : Madame la vice-présidente.

M^{me} Éliane Tevahitua : *À priori*, non.

M. Édouard Fritch : Très bien. Merci beaucoup.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président ! Monsieur le président !*

Le président : *Oui, Monsieur le maire.*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Tout ce qui s'est dit aujourd'hui ne doit pas rester sans suite. Serait-il possible de prévoir une date afin de réunir l'ensemble des maires, les dirigeants des confessions religieuses et les écoles ? Cette affaire nous concerne tous. Ceci est notre mission à tous. Prévoyons une date pour cela. Je ne vois pas d'autre solution. Travaillons tous ensemble et main dans la main pour cette cause car cette maladie s'est répandue sur l'ensemble de notre territoire. Quelle date proposez-vous chers membres du gouvernement du pays ?*

Le président : *Cher gouvernement du pays, pour répondre à notre maire, serait-il possible que l'on organise une concertation sur ce sujet avec l'ensemble des confessions religieuses, les associations, nous ainsi que vous ?*

M^{me} Éliane Tevahitua : *Oui, je soumettrai cette requête lors du conseil des ministres.*

Le président : *Voilà. Merci bien.*

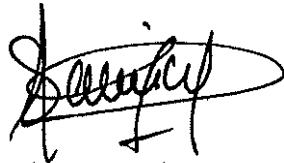
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Nous avons épuisé notre ordre du jour. Je vous remercie tous d'être venus.

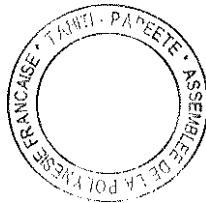
La séance est close.

(Il est 20 heures 5 minutes.)

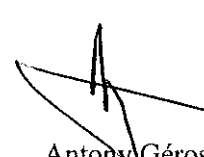
LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai



LE PRÉSIDENT,


Antony Géros